LE CANADA

Nouvelle-Écosse. — Nouveau-Brunswick. — Ile du Prince-Édouard.
Province de Québec.

Richesses. — Productions. — Situation économique et commerciale.

PAR

M. J. de BERNARD de FAUCONVAL
Consul général de Belgique au Canada (Ottawa)

Extrait du RECUEIL CONSULAIRE BELGE

BRUXELLES
P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
45, RUE DU POINÇON, 45

1897

Ottawa, le 31 octobre 1896.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements recueillis au cours de mon exploration consulaire dans les provinces maritimes (Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), l'île du Prince Édouard, et la province de Québec.

PREMIÈRE PARTIE.

Les provinces maritimes et l'île du Prince Édouard.

Depuis leur entrée dans la Confédération canadienne, le gouvernement de chacune de ces provinces se compose d'un lieutenant-gouverneur nommé par le gouverneur général et d'un conseil exécutif formé :

a) Pour la Nouvelle-Écosse : d'un président du conseil, en même temps secrétaire provincial; d'un procureur général; d'un commissaire des travaux publics et des mines et de quatre autres membres sans fonctions publiques;

b) Pour le Nouveau-Brunswick : d'un procureur général; d'un secrétaire provincial; d'un inspecteur provincial; d'un commissaire des travaux publics; d'un solliciteur général et de deux membres sans fonctions publiques;

c) Pour l'île du Prince Édouard : d'un procureur général ; d'un commissaire des travaux publics ; d'un secrétaire provincial et trésorier et de cinq membres sans emplois publics.

Le pouvoir législatif de ces mêmes provinces se compose :

a) Pour la Nouvelle-Écosse : d'une chambre élective et d'une chambre haute, nommée par la Couronne ;

b) Pour le Nouveau Brunswick : d'une chambre élective ;

c) Pour l'île du Prince Édouard : d'une seule chambre élective depuis janvier 1894.

CHAPITRE I. — NOUVELLE-ÉCOSSE.

La superficie de la Nouvelle-Écosse est de 13,152,241 acres, soit environ 53,223 kilomètres carrés ; d'après le dernier recensement, la population de cette province est de 450,396 habitants, dont 29,838 Canadiens français.

La forme extérieure et le relief de la Nouvelle-Écosse sont déterminés par l'orientation des monts Appalaches ; les alignements de la contrée ont pour allure générale la direction du sud-ouest au nord-est. En général, les terrains sont très plats, les élévations appartiennent à des formations éruptives ou paléozoïques ; les plus hautes cimes d'origine volcanique sont les monts Coquebid, qui atteignent 250 à 350 mètres seulement.

I. — Règne végétal.

Les terres de la Nouvelle-Écosse sont, en général, de bonne qualité. Dans certaines vallées, l'épaisseur de la couche végétale est considérable et les produits du sol sont remarquables.

J'ai visité, au cours de mon voyage, quelques-unes des expositions régionales qui ont lieu annuellement, pendant les mois de septembre et d'octobre, dans les chefs-lieux des divers comtés, et j'ai été frappé, notamment, de la variété et du développement des légumes et des fruits exposés.

Toutefois, dans beaucoup d'endroits, sur les plateaux et le long des coteaux, on rencontre souvent des aspérités et des blocs rocheux qui rendent la culture plus difficile.

L'agriculture occupe environ le septième de la population ; le

dernier recensement accusait 53,340 cultivateurs et 7,700 ouvriers agricoles. Malgré cela, la surface des terres cultivées n'est pas aussi considérable qu'elle pourrait l'être ; les terrains réellement occupés par l'agriculture représentent bien 2 millions d'acres, mais il n'y en a guère qu'un million en culture proprement dite, le reste ayant été conservé à l'état de pâturage. Les jardins et vergers couvrent environ 31,000 acres.

Le sol est, en général, très divisé ; en effet, sur une surface totale d'environ 8 millions d'acres occupées par la population, il se rencontre :

18,428	propriétaires	d'une surface de	10 acres et moins.
13,857	—	—	11 à 50 acres.
15,324	—	—	51 à 100 —
11,634	—	—	101 à 200 —
5,400	—	—	200 acres et plus.

Plantes alimentaires et fruits. — Les cultures de la Nouvelle-Écosse sont : l'avoine, le blé, l'orge, le seigle, le sarrasin, les pommes de terre, les navets, les betteraves, les fruits, le foin, etc.

Les fruits, les pommes de terre et le froment sont les seuls articles qui donnent lieu à une exportation sérieuse.

Le tabac est cultivé dans quelques parties bien abritées du pays.

Sauf les fruits, dont je parlerai plus loin, voici les exportations pour l'année 1895 :

		Quantité.	Valeur.	
Avoine.	Boisseaux.	46,660	21,637	dollars.
— (farine).	—	140	609	—
Blé.	—	3	3	—
Farine de froment.	—	30,117	104,445	—
Blé d'Inde.	—	23	16	—
— (farine).	—	619	1,900	—
Fèves	—	599	1,011	—
Houblon	Livres.	60	12	—
Foin	Tonnes.	905	10,586	—
Pois ronds.	Boisseaux.	1,729	1,837	—
— fendus.	—	9,166	8,412	—
Pommes de terre	—	523,674	265,296	—
Orge	—	16	21	—
Son.	—	854	921	—

La culture des *fruits* constitue l'une des grandes ressources de la Nouvelle-Écosse ; elle se fait surtout dans la vallée d'Annapolis, surnommée le « jardin de la Nouvelle-Écosse », qui s'étend d'Annapolis à Windsor, sur 60 milles de longueur.

Les pommes récoltées dans cette vallée sont remarquables par leur beauté et leur qualité ; on cultive principalement les espèces qui conviennent au marché de Londres.

Il en est de même des prunes, aussi belles que variées.

On cultive également, dans cette vallée d'Annapolis principalement, le raisin, la pêche, la fraise, la cerise, l'airelle. Le raisin se rencontre un peu partout, mais surtout dans les comtés ou districts de Queens, de Shelburne et de Victoria. Il en est de même des autres fruits, mais ceux-ci, en dehors du comté d'Annapolis, ne sont plus cultivés sur une grande échelle, sauf l'airelle dans le comté de Shelburne. L'un des plus grands producteurs de ce fruit est M. Thos. Mac Gill, dont la récolte de l'année a dépassé 300 barriques. Dans le sud de la province, le long de la côte, les terrains conviennent parfaitement à la culture de l'airelle.

La cerise réussit fort bien également dans le comté de Digby, où l'on rencontre des cerisiers ayant jusque 3 pieds de diamètre. Au sud de Digby, à Weymouth, ainsi qu'aux environs de Yarmouth, on a créé des vergers, mais la fréquence des brouillards et des vents nécessite une protection spéciale des arbres fruitiers.

Dans le comté d'Annapolis, la production des vergers, dont la superficie varie de 2 à 100 acres et plus, a été d'environ un demimillion de barils en 1895. Les terrains y ont acquis une grande valeur. J'ai vu des vergers de 8 acres vendus 8,000 et 4,800 dollars ; le premier contenait 350 et le second 300 arbres fruitiers plantés en 1870 ; les terrains, avant leur mise en exploitation, avaient été achetés respectivement 400 et 1,200 dollars.

Dans le comté de Lunenbourg, je n'ai vu d'arbres fruitiers que dans les districts de New-Germany et de Bridgewater. Le comté d'Halifax renferme peu de vergers ; certaines variétés de pommes pourraient cependant, me semble-t-il, y être avantageusement cultivées. La culture des fruits dans le comté de Pictou n'a pas été heureuse jusqu'à présent, soit qu'elle manque de soins, soit que le climat y soit défavorable.

Dans l'île du cap Breton, les vents et les brouillards exigent également la protection des arbres fruitiers.

Les principales exportations de fruits de la Nouvelle-Écosse, pendant l'année 1895, ont été comme suit :

		Quantité.	Valeur.	
Pommes séchées	Livres.	1,456	95	dollars.
— vertes.	Barils.	285,838	635,161	—
Baies de toutes espèces			40,739	—
Fruits en boîtes ou en conserve			6,388	—
Autres espèces de fruits			664	—

Malgré les avantages nombreux résultant de la qualité du sol, d'un climat relativement doux, si on le compare à celui du Manitoba et de la province de Québec, l'agriculture semble négligée dans nombre de comtés : beaucoup de fermes sont inoccupées ou en partie envahies par la brousse, la population ne cessant de diminuer. Les jeunes gens quittent la province pour aller chercher fortune aux États-Unis, quelques-uns émigrent pour le Nord-Ouest.

Cet exode de la population a été attribué à des causes diverses, notamment au bas prix des produits qui empêche l'Est de lutter contre la grande culture de l'Ouest, où tout peut se faire mécaniquement; ensuite, au goût du luxe et des plaisirs. Le luxe, sous toutes ses formes, a envahi les campagnes, et les bénéfices des fermes sont insuffisants pour le satisfaire ; les jeunes gens des deux sexes, méprisant le métier de leurs parents, s'en vont dans les villes, surtout américaines, chercher, dans les usines ou ailleurs, des salaires plus élevés.

Le gouvernement fédéral et celui de la province font cependant tous les efforts possibles pour encourager l'agriculture. Des expositions annuelles sont organisées dans les chefs-lieux des comtés, et des primes nombreuses en argent sont accordées aux meilleurs produits exposés. Par les soins des autorités provinciales, des conférences sont données dans les campagnes afin de relever le métier d'agriculteur tout en indiquant les modes de culture les plus avantageux et les meilleurs produits à cultiver. Elles ont, par leur initiative, contribué à la création de 83 sociétés d'agriculture, auxquelles un don de 8,000 dollars a été fait en 1895 ; en outre, des subsides sont accordés chaque année aux différentes expositions des chefs-lieux des comtés; ils se sont élevés, en 1895, à 2,185 dollars.

Une ferme provinciale a été créée à Truro; les cultivateurs peuvent y comparer différents essais de culture, obtenir des semences, etc. Le gouvernement fédéral a également établi, à Nappan, une ferme expérimentale dont le but est de faire des expériences sur toutes sortes de cultures, de fournir des échantillons des grains et des pommes de terre qui ont donné les meilleurs résultats, etc. La ferme distribue des semences d'arbres fruitiers et des boutures, surtout aux colons fixés dans les contrées dépourvues d'arbres; elle s'occupe également d'horticulture; on y trouve, en outre, les meilleurs vaches laitières et les meilleurs bestiaux pour l'abatage.

Bois. — La Nouvelle-Écosse fait un grand commerce d'exportation de bois.

D'après la dernière estimation, faite en 1891, la surface des forêts s'élevait encore à 4 millions d'acres, dont la moitié, à peu près, contenait des arbres réellement exploitables.

Comme exportateur de bois, le Canada vient au quatrième rang, immédiatement après la Suède-Norvège, la Russie et l'Autriche. En effet, l'exportation des bois de la Suède-Norvège s'élève à 37,135,000 dollars; celle de la Russie à 33,300,000; celle de l'Autriche à 31 millions et celle du Canada à 24 millions 574,869 dollars.

Toutefois, si l'on tient compte du nombre d'habitants, le Canada arrive au deuxième rang, son exportation par tête étant de 5.08 dollars, tandis que celle de la Suède est de 5.50 dollars, celle de l'Autriche de 0.75 dollar et celle de la Russie de 0.34 dollar par tête.

En 1895, l'exportation de bois sous différentes formes a été, pour la Nouvelle-Écosse, de :

Bois à brûler.	Cordes [1]	27,286	59,646 dollars.
Genoux et allonges (pièces courbes pour la marine)	Pièces.	1,765	993 —
Billots : pruce			127 —
— épinette			850 —
— autres espèces			22,355 —
Bois de service : pruce			1,020,617 —
— bouts			22,893 —

(1) La corde, mesure de bois de chauffage, = 3 1/2 mètres cubes environ.

Lattes		60,616	dollars.
Planches		690,376	—
Brins		27,927	—
Mâts	Pièces. 988	2,257	—
Pulpe		111,251	—
Allumettes		89,964	—
Divers		31,000	—

Dans la Nouvelle-Écosse, les privilèges de bois encore en usage dans les autres provinces n'existent plus ; les arbres sont vendus avec le sol ; il reste d'ailleurs peu de terrains domaniaux boisés.

Malgré la surface considérable des forêts, leur diminution est devenue tellement rapide, qu'elle commence à inquiéter sérieusement le gouvernement fédéral. C'est la destruction des espèces ayant le plus de valeur qui s'est opérée le plus rapidement. Elle est principalement due aux incendies, et la disparition des pins de Weymouth, qui constituaient la principale richesse des forêts, est surtout remarquable. On peut dire que, dans la Nouvelle-Écosse, plus encore que dans les autres provinces, le pin de première qualité a totalement disparu ; il reste toutefois des quantités considérables de pins de seconde qualité et d'autres bois. Mais si la destruction actuelle continue, le Canada n'exportera bientôt plus d'autre bois que l'épinette.

Dans la Nouvelle-Écosse, tout ce qui reste de bois se trouve sur les propriétés privées. Le pin est remplacé en grande partie, tant pour l'usage domestique que pour l'exportation, par l'épinette blanche, abondante et de bonne qualité. L'épinette rouge et la pruce sont également employées, ainsi que le sapin, mais le cèdre blanc n'existe qu'en quelques points épars dans la baie de Fundy. On trouve aussi quelques essences de bois durs.

Les essences connues dans la Nouvelle-Écosse sont : les différentes épinettes, les érables, le frêne, les pins, le chêne à gros fruit et le chêne rouge, le tremble, le peuplier, la pruche, le mérisier, l'orme blanc, le hêtre, le bouleau, le sapin, etc.

Dans le but d'arrêter la destruction par les incendies, en vertu du chapitre 65 des statuts revisés de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial a fait défendre de faire du feu dans les forêts, depuis le 1er mai jusqu'au 1er décembre, sauf pour les besoins de la cuisine, et cela sous condition de nettoyer parfaitement le sol dans un rayon de 10 mètres. En vertu des mêmes

statuts, les compagnies de chemins de fer doivent entretenir des gardes pour surveiller les passages des trains dans les forêts et éteindre les feux; les locomotives doivent être munies de grilles pour arrêter les flammèches.

Les pénalités prévues, en cas d'infraction, sont des amendes de 20 à 200 dollars pour les particuliers, et de 50 à 200 dollars pour les compagnies. Certains fonctionnaires désignés ont le droit de requérir assistance pour l'extinction des feux dans les forêts; le refus d'obéir à leur réquisition est punissable par une amende de 5 à 20 dollars.

II. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne végétal.

Les industries qui utilisent les produits du règne végétal sont nombreuses et réparties un peu partout dans la province.

Celles qui s'occupent du *travail du bois* sont les plus nombreuses et les plus importantes. Elles sont représentées par des moulins ordinairement actionnés par des chutes d'eau. Certains de ces moulins ne font que débiter les troncs d'arbres en planches de différentes épaisseurs; les autres font le rabotage et les moulures; enfin, quelques-uns fabriquent les bardeaux.

Lorsqu'on se rend de Yarmouth à Halifax, on traverse une contrée entrecoupée de cours d'eau et de lacs tous utilisés comme force motrice par l'une ou l'autre de ces scieries; il en est de même dans le centre de la province. Dans la partie nord, moins accidentée, la vapeur est souvent employée comme force motrice.

Le nombre total des scieries de la province s'élève à environ 1,200, occupant près de 5,000 ouvriers et ayant livré, l'année dernière, pour plus de 4 millions de dollars de produits. Les moulins les plus nombreux se trouvent dans les comtés de Lunenbourg, Cumberland, Halifax et Digby. Le capital engagé dans ces différentes scieries dépasse 2,500,000 dollars.

Les moulins scieries à raboter et à faire les moulures ne travaillent que pour la consommation intérieure. Les planches rabotées et moulurées sont surtout utilisées dans la construction des murs extérieurs des maisons, ordinairement en bois. Cette dernière industrie est représentée par une trentaine d'établissements occupant environ 140 hommes et fournissant

annuellement pour une valeur de 175,000 à 200,000 dollars de produits finis.

On fait un usage presque général du bardeau en bois pour la couverture des maisons au Canada ; il est très économique et forme une couverture légère et chaude. Cette fabrication du bardeau est souvent un accessoire des scieries dont il vient d'être question. Dans tous les districts, cette industrie se rencontre sous forme d'usines plus ou moins importantes et dont le nombre total, pour la province, s'élève à 213, occupant environ 450 hommes et produisant annuellement pour environ 150,000 dollars.

Cette grande importance de l'industrie utilisant les bois, s'explique par les nombreuses constructions en bois qui existent partout. On est même frappé, lorsqu'on parcourt le pays, de constater que, malgré l'existence de bons matériaux de construction, l'abondance de la chaux et la possibilité de fabriquer de bonnes briques en maintes localités, la plupart des maisons et même des monuments publics sont en bois.

Sur 78,366 maisons et monuments publics relevés lors du dernier recensement, 77,955 étaient construits entièrement en bois, 257 en briques et 154 en pierres.

Ce chiffre total de 78,366 se décomposait en : 67,116 maisons à un étage ; 9,970 à 2 étages ; 1,203 à 3 étages et 77 à 4 étages.

On prétend que les maisons en bois, plus sèches, sont plus hygiéniques que celles en pierres ou en briques.

Étant donné le prix élevé de la main-d'œuvre et le bas prix du bois, ces maisons semblent économiques au premier abord, mais, si l'on tient compte de ce qu'elles exigent un entretien constant, des peintures complètes tous les deux ans ; que leur durée est, malgré cela, très limitée, et le taux d'assurance plus élevé, on reconnaîtra que l'économie n'est qu'apparente, et ces constructions en bois présentent des dangers énormes en cas d'incendie. Il n'est pas rare de voir des localités entières détruites par le feu en peu d'instants.

Dans certaines villes, notamment à Halifax, dans plusieurs quartiers, il n'est plus permis d'élever des constructions en bois et les anciennes sont remplacées, au fur et à mesure de leur disparition, par des constructions en briques ou en pierres.

Il existe dans la Nouvelle-Écosse de nombreux chantiers de construction de *bateaux en bois* occupant près de 1,600 ouvriers,

Les principaux sont dans les comtés de Hants et de Kings.

Outre les établissements travaillant les bois désignés ci-dessus, il y en a d'autres fabriquant la *pulpe de bois*; les deux principaux se trouvent dans le comté d'Halifax.

La *vannerie* est représentée par une vingtaine d'usines, sans grande importance.

Les fruits donnent lieu à des industries nombreuses et diverses, notamment à la fabrication de *conserves de fruit;* quelques-unes de ces fabriques font également des *conserves de légumes*. Une usine de ce genre se trouve à Pictou, deux à Yarmouth. Jusqu'à présent elles sont peu importantes.

Des *fabriques de cidre*, au nombre d'une vingtaine, sont établies dans les cantons ou districts d'Annapolis, de Digby, de Hants et de Kings. L'usage du cidre n'est guère entré dans les goûts de la population, aussi ces établissements ne produisent-ils pas pour beaucoup plus de 14,000 à 15,000 dollars annuellement. Toutefois, le département de l'agriculture se préoccupe de faire fabriquer du cidre pour l'exportation en Angleterre, où la consommation a augmenté considérablement et où l'industrie locale est insuffisante pour satisfaire aux demandes.

Des séchoirs de fruits ont été créés dans les comtés d'Annapolis et de Kings et occupent une centaine d'ouvriers. Les *fruits séchés* sont généralement consommés dans le pays même ; sur une production d'une valeur de 30,000 dollars environ, on n'a exporté que pour 95 dollars.

La Nouvelle-Écosse possède un grand nombre de moulins s'occupant de la *mouture des grains*. Ces moulins, peu importants en général, occupent environ 360 ouvriers et sont au nombre de plus de 200, répartis dans les différents districts de la province. Les deux plus importants sont à Halifax : ils produisent à eux seuls presque la moitié de la *farine* fabriquée dans le pays, soit 450,000 dollars sur un million. Exportation de farine en 1895, 104,445 dollars.

Une *distillerie* occupant une trentaine d'ouvriers et produisant pour envion 150,000 dollars d'alcool par an, est le seul établissement de ce genre dans la province ; il est situé à Halifax.

Une industrie plus importante est la *raffinerie du sucre*. Deux raffineries, au capital de plus de 1,300,000 dollars, existent dans le voisinage d'Halifax ; elles donnent, annuellement, pour environ

3 millions de dollars de produits finis. Ces usines travaillent surtout les mélasses et sirops et les glucoses des Indes occidentales et des États-Unis.

La Nouvelle-Écosse compte également des *filatures de coton;* il y en a notamment deux à Halifax occupant environ 500 ouvriers; une fabrique de *fils et tissus* à Yarmouth; une fabrique de *cordes et ficelles* dans le comté d'Halifax, au capital de 570,000 dollars; un moulin à broyer le *chanvre*, également à Halifax; une fabrique de fil à Antigonish, etc.

La préparation du *tabac* est faite par deux usines, l'une à Halifax, l'autre à Pictou; ces manufactures occupent une centaine d'ouvriers.

Enfin, je signalerai les *brasseries*, situées presque toutes dans le comté d'Halifax, où l'on en compte cinq qui fabriquent une bonne bière vendue en bouteilles sous le nom d' « ale ». Le goût de la bière commence à se répandre au Canada et la production de ces établissements s'est élevée, en 1895, à une valeur d'environ 200,000 dollars.

III. — Règne animal.

Chevaux, bestiaux, etc. — L'élevage des chevaux et du bétail semble en décroissance sérieuse dans toute l'étendue de la province; le bas prix des produits explique, du reste, cette situation.

En ce qui concerne les chevaux, la Nouvelle-Écosse trouvait auparavant un débouché considérable aux États-Unis. Les animaux de cette province étaient reconnus supérieurs, non seulement pour leur résistance à la fatigue, mais aussi pour la rapidité de leur allure. Le remplacement, actuellement général, de la traction animale des tramways par la traction électrique, l'usage de plus en plus répandu de la bicyclette, ont réduit considérablement la demande des chevaux aux États-Unis, comme aussi d'ailleurs au Canada. Dans la plupart des comtés, on peut se procurer un bon cheval pour 50 à 80 dollars, alors qu'il y a peu d'années, on aurait payé 200 à 250 dollars.

En 1895, l'exportation des chevaux n'a pas dépassé 130 têtes d'une valeur de 14,360 dollars.

Autrefois, le Canada trouvait un large débouché pour son bétail dans différents pays européens, principalement en Angleterre, tandis qu'aujourd'hui, à part la France, ces marchés lui sont

fermés. En Angleterre, l'importation du bétail canadien n'est autorisée qu'à la condition qu'il soit abattu, dans le port de débarquement, dès son arrivée.

Dans le cours de mon voyage, j'ai vu vendre des vaches superbes 20 à 25 dollars la pièce, et des moutons à raison de 2 dollars par tête.

Voici les chiffres de l'exportation des animaux vivants en 1895 :

	Têtes.	Dollars.
Bestiaux âgés d'un an et moins	71	312
— de plus d'un an	4,894	188,804
Porcs	63	481
Moutons âgés d'un an et moins	30	150
— de plus d'un an	4,313	15,232

L'expédition du bétail vivant se fait en partie par Halifax ; du 1er janvier au 31 décembre 1895, on a exporté de ce port 2,641 têtes d'animaux, dont 2,359 têtes de bétail et 22 chevaux pour l'Angleterre.

Le gouvernement du Canada s'est ému des attaques de la presse anglaise contre le bétail canadien; avant l'embarquement, le bétail est toujours examiné par des vétérinaires nommés par le gouvernement, et l'on empêche l'expédition de toute bête douteuse.

Un service d'inspection complet assuré par les vétérinaires les plus capables a été organisé dans les différents ports d'embarquement du bétail et dans l'intérieur, notamment à Truro. Les seules maladies importantes constatées, l'année dernière, parmi les bêtes à cornes, sont : la tuberculose, l'actinomycosis et la maladie connue sous le nom de « pictou » ; d'après les rapports des vétérinaires Townsend, de New-Glascow et Chalmers, de Truro, cette dernière serait en complète diminution, comme le démontrent les chiffres des animaux abattus pour ce motif pendant les trois dernières années, soit 125 têtes en 1893, 105 en 1894 et 81 seulement en 1895. Cependant, malgré toutes les études et les recherches, le microbe, cause de la maladie, n'a pas encore été découvert.

La tuberculose a également diminué, ce qui prouve que les propriétaires se sont appliqués plus soigneusement à l'emploi des moyens préventifs. Pour éviter l'importation de cette maladie, toutes les bêtes à cornes introduites au Canada sont soumises au traitement de la « tuberculine ». Aux quarantaines, les propriétaires ont le choix ou bien de ramener leurs animaux déclarés

suspects à l'endroit d'où ils viennent, ou bien de les voir abattre sur place.

Cette mesure a été très opportune, car beaucoup de bêtes importées pour l'amélioration de la race ont été reconnues atteintes de tuberculose et refusées.

Une circulaire a été adressée à tous les officiers des quarantaines, dans tous les ports de l'Atlantique, portant que, pour les animaux arrivant de la Grande-Bretagne avec un certificat de vétérinaire établissant qu'ils avaient subi l'épreuve de la « tuberculine » peu de temps avant leur embarquement, ils devaient accepter ce certificat comme preuve de l'absence de la tuberculose.

Poissons. — La pêche est l'une des grandes ressources du Canada et surtout de la Nouvelle-Écosse. Lors du dernier recensement, on a constaté que le nombre des personnes vivant de la pêche s'élevait à 14,478.

Peu de pays sont d'ailleurs situés dans des conditions aussi favorables sous ce rapport que la Nouvelle-Écosse : un grand développement de côtes et une grande abondance de poissons de toutes espèces.

La valeur de l'exportation des principales variétés de poissons pêchés à la Nouvelle-Écosse s'établit comme suit pour 1895 :

	Dollars.		Dollars.
Cabillauds (morue, haddock), frais	292	Autres variétés de poissons de mer, marinés.	58,348
Cabillauds (morue, haddock), salés et séchés	2,669,456	Huîtres	380
Maquereaux frais	63,079	Homards frais	282,494
— en boîte.	28	— en boîte	1,329,581
— marinés.	314,495	Saumons frais	3,507
Harengs frais ou congelés	862	— fumés	27
— marinés.	280,152	— en boîte	169
— fumés	862	— marinés	28,614
Autres variétés de poissons de mer, frais.	130	Truites	940
		Autres poissons de rivière, frais	8,478
		Autres poissons de rivière, marinés.	129

Les principales expéditions de poissons ont lieu vers les Antilles et les États-Unis ; les *homards* sont surtout dirigés sur l'Angleterre, les États-Unis, et la France.

La valeur de la *morue* varie beaucoup d'un marché à l'autre ; le quintal peut valoir de 2 à 5 dollars et il contient environ 112 livres de poissons secs ; il exige de 75 à 100 morues suivant la grandeur de celles-ci.

La pêche de la morue est fort pénible ; un pêcheur peut prendre deux ou trois quintaux en une journée, comme souvent aussi il ne parvient pas même à en prendre un seul en une semaine. Les poissons sont pris au moyen de « traîneaux » et de filets de différentes espèces dont quelques-uns sont absolument destructifs.

Toutes sortes de bateaux sont employés à cette pêche, depuis le bateau plat ne portant qu'un homme et un gamin, jusqu'au schooner qui pêche en pleine mer; souvent le poisson est pris à des profondeurs de 120 brasses ou 700 pieds, ce qui donne une idée de l'effort énergique qu'il faut exercer pour remonter une morue pesant parfois jusqu'à 10 livres, sans compter le poids de la ligne et du plomb; encore cet effort est il parfois infructueux. Parti de grand matin, le pêcheur ne rentre que tard dans la nuit, n'ayant emporté avec lui qu'un pain sec, quelques biscuits et un chaudron de thé.

Dans le but de protéger et de développer les pêcheries, le gouvernement fédéral a pris des mesures nombreuses, assurées par des lois et des règlements. Des agents au nombre d'environ 600, sont chargés de les faire observer sur les côtes de l'Atlantique et sur les lacs. Six schooners à vapeur et deux schooners rapides à voiles naviguent continuellement armés pour la surveillance.

L'ouverture et la fermeture des saisons de pêche sont fixées par le gouvernement fédéral.

Des *établissements de pisciculture*, au nombre de 14, ont été créés un peu partout au Canada. On en compte cinq dans la Nouvelle-Écosse : un à Sydney, trois à Bedford et un à Bay-View. Ces cinq établissements ont donné l'année dernière près de 4,010,000 alevins.

Des bureaux d'informations ont été créés en 1889; ils sont chargés de télégraphier, chaque jour, aux différentes stations de pêcheries, les mouvements des bancs de poissons. En 1893, 55 de ces bureaux étaient organisés.

Pour encourager la construction de bateaux de pêche, le gouvernement canadien accorde les primes suivantes : 3 dollars par tonne pour les bateaux de pêche; 3 dollars par homme pêchant

dans des barques de pêche; un dollar au propriétaire de chacune de ces barques.

Une loi de 1882 limitait à 150,000 dollars la somme que le gouvernement fédéral était autorisé à distribuer chaque année en primes de ce genre; en 1891, ce chiffre a été porté à 160,000 dollars; le total des primes payées depuis 1882 s'élève à environ 2 millions de dollars.

En outre, le gouvernement canadien accorde des récompenses aux meilleurs modèles de bateaux de pêche en eau profonde.

Les pêcheries ont souvent donné lieu à des conflits d'autorité. En vertu de l' «Acte du nord de l'Amérique Anglaise», il est prévu que le contrôle et la réglementation des pêcheries le long des côtes de la mer et des pêcheries de l'intérieur sont du domaine des autorités fédérales.

Cependant, les gouvernements des provinces prétendent que les droits de propriété et de réglementation des pêcheries dans les eaux provinciales, appartiennent entièrement aux législatures provinciales, aussi bien que le droit de contrôler et de réglementer les pêcheries dans les eaux intérieures du pays, y compris celles qui se trouvent dans les terres de la couronne.

En fait, les rivières qui contiennent du saumon sont louées par les gouvernements provinciaux lorsqu'elles traversent des biens de la couronne; quand les provinces sont propriétaires des terrains longeant une rivière, elles contrôlent elles-mêmes la pêche le long de leurs biens.

En même temps que le gouvernement fédéral réglemente l'ouverture et la fermeture des pêcheries dans ces mêmes rivières, il fait poursuivre ceux qui y placent des filets. Dans les estuaires, il contrôle exclusivement la pêche du saumon et délivre des autorisations.

De cette situation résultent souvent des conflits d'autant plus graves, que la pêche est non seulement la source d'un grand commerce mais est aussi l'un des sports favoris des Canadiens; les clubs de pêche abondent partout et il est rare que les Canadiens, surtout dans la province de Québec, ne soient pas membres d'un ou de plusieurs de ces cercles.

D'un commun accord, pour mettre fin à ces conflits, la question de la juridiction respective du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, en ce qui regarde les pêcheries, a été

soumise à la cour suprême du Canada. Si le jugement est favorable aux provinces, la conséquence peut en être la suppression du ministère de la marine et des pêcheries, l'un des plus importants du gouvernement fédéral. Par contre, les provinces auraient alors à supporter les charges très lourdes de la protection et de la conservation des pêcheries.

Dans le règne animal, je dois encore signaler les *animaux à fourrures*, notamment : le castor, la martre, la loutre, la fouine, etc., mais ces animaux ont été tellement traqués que certaines espèces ont totalement disparu.

La valeur de l'exportation totale de la Nouvelle-Écosse s'est élevée à 39,000 dollars de *peaux non préparées* et à 290 dollars de *peaux préparées*.

IV. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne animal.

Le *séchage* et la *salaison des poissons* occupent un grand nombre de personnes. On compte environ 1,700 établissements exerçant cette industrie sur une échelle plus ou moins considérable et employant près de 4,000 personnes. Les plus nombreux sont dans l'île du Cap Breton, dans les comtés d'Inverness, de Lunenbourg et de Shelburne.

C'est le cabillaud ou morue qui est surtout recherché pour cette industrie ; il a besoin d'environ cinq à six semaines d'exposition au soleil et à l'air pour être dans de bonnes conditions.

Le *sel* employé provient presqu'entièrement de l'Angleterre et des colonies anglaises, un peu de l'Italie et des États-Unis; il en a été importé, en 1895, pour 111,282 dollars.

Les *conserves de poisson* se fabriquent principalement dans les comtés de Guysborough, d'Halifax et de Richmond. On estime à 120 le nombre d'établissements de cette espèce dans le pays et à 3,000 le nombre des personnes qui y sont employées.

Dans le but de relever l'agriculture, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont pris une série de mesures destinées à favoriser la création de *fromageries* et de *beurreries*.

En 1894, le cabinet provincial Fielding a fait passer une loi qui renferme les dispositions suivantes :

« Toute personne, maison de commerce, ou association qui

établira et maintiendra une beurrerie et fromagerie dans la Nouvelle-Écosse, aura droit de recevoir du trésor la somme suivante : 200 dollars la première année où cette beurrerie ou fromagerie sera mise en exploitation ; 100 dollars la deuxième et 100 dollars la troisième année. »

Au bout de trois ans les établissements de ce genre auront donc pu toucher 400 dollars. La loi stipule que ces subventions ne seront pas payées à plus de trois fabriques à la fois dans un même comté. Comme il y a 17 comtés dans la province, le gouvernement est donc prêt à donner 6,800 dollars pour encourager l'industrie du beurre et du fromage.

En conséquence de cette loi, les crémeries et fromageries suivantes: Aylesford Creamery C°, Riverside Creamery C°, Cornwallis Creamery C°, Newport Creamery C°, Maitland Cheese and Creamery C°, Lower Onslow Creamery C°, Noel Shore Creamery C°, ont obtenu chacune 200 dollars; tandis que les suivantes : South Farmington Creamery C°, Musquodoboit Butter and Cheese Manufacturing C°, Maitland Cheese and Creamery C°, Brookfield Creamery and Cheese C°, Economy and Bass River Butter and Cheese Manufacturing C°, Yarmouth Creamery C°, en ont reçu chacune 100.

Les conditions défavorables du marché du beurre-crème fraîchement fait, ont amené le gouvernement fédéral à prendre, en 1895, différentes mesures pour établir la réputation du beurre d'hiver frais, et attirer ainsi l'attention de la clientèle anglaise sur l'excellente qualité du produit canadien. Ces mesures avaient aussi pour but de montrer aux fermiers canadiens qu'ils peuvent trouver sur le marché anglais un débouché avec des prix avantageux. En outre, pour permettre l'expédition des beurres et fromages pendant l'hiver, un service de réfrigérateurs a été organisé depuis les crémeries jusqu'aux lieux d'emmagasinage en Angleterre.

Comme première mesure, un commissariat des laiteries fut créé à Montréal en vue de diriger l'exportation. Pour permettre aux exploitants des crémeries de solder leurs fournisseurs de lait et de crème, ce commissariat fut autorisé à payer d'avance, aux exportateurs, 20 cents par livre de beurre-crème de qualité fine, fait entre le 1er janvier et le 30 mars, et délivré en paquets bien conditionnés et propres.

Cette intervention du gouvernement fut suivie de l'établissement d'un service de transport à froid, c'est-à-dire que des voitures avec réfrigérateurs pour le beurre furent mises en circulation, pendant l'été, sur les principales lignes aboutissant à Montréal. Des prix spéciaux, sanssupplément pour la glace utilisée pendant le voyage, et inférieurs à ceux payés pour chargement incomplet, furent accordés à tous les exportateurs de beurre. En attendant leur embarquement, les beurres étaient déposés dans les magasins de la « Montreal Cold Storage and Freezing C° », à Montréal, et soumis à une température de 20° Fahrenheit.

Des installations spéciales, avec chambres isolées munies d'appareils réfrigérants, furent établies à bord des vapeurs pour Bristol, Liverpool et Glasgow. Toute élévation de température y est évitée au moyen de réservoirs en fer galvanisé remplis de glace.

Les compagnies de navigation délivrèrent, aux exportateurs de beurre, des connaissements dans les mêmes conditions de tarif que celles accordées avant le placement de ces chambres froides, le gouvernement canadien ayant pris à sa charge les frais de leur établissement et garantissant, en outre, le fret pour la totalité de l'espace qu'elles occupent.

Dix navires furent aménagés de la sorte. En 1895, 35,605 envois de beurre furent ainsi effectués dans des compartiments isolés. Des essais de transport de fromage en compartiments froids eurent également lieu pendant l'été, et les résultats furent si satisfaisants qu'il est probable que cette industrie prendra un développement de plus en plus grand.

La conséquence de ces mesures a été qu'un grand nombre de propriétaires ont aménagé leurs fromageries de manière à pouvoir fabriquer le beurre pendant l'hiver. Le gouvernement fédéral avait, du reste, donné l'exemple en organisant, à la ferme expérimentale de Nappan, une laiterie où l'on fait du beurre en hiver et du fromage en été. En 1895, 19 jeunes gens sont venus y étudier cette fabrication et se sont établis depuis, pour leur compte personnel, en différents points de la province.

Malgré tous ces efforts, les résultats obtenus, sans être décourageants, sont cependant plus lents à se produire qu'on ne l'avait espéré.

La valeur de l'exportation du beurre de la Nouvelle Écosse

s'est élevée à 72,588 dollars en 1895, et celle du fromage à 16,208 dollars ; c'est l'Angleterre qui en est le principal débouché.

En outre, la Nouvelle-Écosse a exporté 68,981 douzaines d'*œufs* valant 9,928 dollars. L'envoi se fait pendant l'hiver, soit dans des chambres refroidies, soit dans la glace. Tous les essais de transport pendant l'été ont échoué.

Il existe à Halifax une importante fabrique de *conserves de viande*. Une quarantaine de petits établissements, dont le plus grand nombre se trouve à Halifax et au Cap Breton s'occupent de la *salaison* des viandes ; ils exportent vers l'Angleterre, les États-Unis, Terre-Neuve et les Antilles une partie de leur production qui peut s'élever à environ 300,000 dollars par an.

Une industrie très répandue dans la Nouvelle-Écosse est la fabrication de *chaussures* en tous genres ; on rencontre un grand nombre de ces établissements un peu partout ; les produits sont, en général, bons et à bas prix. Ces fabriques sont alimentées par une centaine de *tanneries* situées surtout dans les comtés d'Annapolis, de Pictou, d'Inverness et de Lunenbourg.

Le principe tannant est l'écorce du *hemlock*, employée brute ou à l'état d'extrait.

Enfin, comme industries dignes d'être mentionnées, on peut encore citer des fabriques pour la production du *lait condensé*, à Truro et à Colchester, et de nombreuses *filatures de laine*, dans les comtés de Pictou, de Colchester et d'Inverness notamment.

V. — Règne minéral.

En jetant un coup d'œil sur la carte géologique de la Nouvelle-Écosse, on remarque qu'une grande partie des comtés de Guysborough, d'Antigonish et de Richmond sont d'origine dévonienne, tandis que les comtés de Cumberland et de Pictou, et une partie de celui d'Antigonish, sont postérieurs à cette époque ; les côtes de l'Atlantique sont cambriennes, enveloppant des masses granitiques. Au nord des comtés précédents, on rencontre des terrains carbonifères.

Les parties montagneuses de la province, comme le nord de l'île du cap Breton, sont de l'époque laurentienne ; en dessous de ces couches laurentiennes, on trouve aussi des couches carbonifères.

On voit quelques traces de terrains triasiques dans les environs de la baie de Fundy, et le silurien inférieur au sud de la province.

Les richesses minières de la Nouvelle-Écosse sont nombreuses et ne demandent, pour être exploitées, que des hommes capables et entreprenants, et surtout des capitaux. Jusqu'à présent, le commerce des bois, la pêche et la culture ont absorbé toute l'attention des habitants.

La production minérale, du 30 septembre 1894 au 30 septembre 1895, a été comme suit : or, 22,112 onces; minerai de fer, 79,636 tonnes; houille, 2,089,245 tonnes; gypse, 133,300 tonnes; pierres meulières, 17,189 dollars ; calcaire, 30,176 tonnes.

Les substances minérales dont on s'est surtout occupé en Nouvelle-Écosse, sont l'or, le fer et le charbon.

Or. — Bien que ce minerai se rencontre presque partout dans la province, les exploitations ne sont pas nombreuses; plusieurs d'entre elles ont même dû être abandonnées, soit que l'outillage ne fut pas assez perfectionné pour broyer économiquement les quartz ordinairement très durs, soit pour toute autre cause.

Les principales exploitations sont :

District de Stormont : rendement de l'année, 7,414 onces, produit de 28,147 tonnes de quartz broyé.

District de Renfrew : 1,366 onces provenant du broyage de 1,242 tonnes de quartz. The Richardson Gold mining C° (37 ouvriers; la veine de quartz aurifère a 12 pieds d'épaisseur et se trouve à 156 pieds de profondeur environ); The North Star mine (4 ouvriers); Country Harbor Gold mine (35 ouvriers); Antigonish Gold mining C° (65 ouvriers); Cochran Hill Gold mine (abandonnée); Eureka mining C°, Wine Harbor (abandonnée); Barrasois Gold mining C° (10 ouvriers; la veine a 10 pouces d'épaisseur et se trouve à 150 pieds de profondeur).

District de Goldenville : New Glascow Gold mining C° (30 ouvriers); Stellarton Gold mining C° (abandonnée); The Springfield Gold mining C° (20 ouvriers); Beaver Dam Gold mines (15 ouvriers); Harrington Cove Gold mines (abandonnée); The Dufferin Gold mines (abandonnée).

District de Caribou : The Dickson mines (40 ouvriers; veine de 3 pouces à 300 pieds de profondeur); The Lake Lead mine

(36 ouvriers ; 15 pieds d'épaisseur de veine à 160 pieds de profondeur); The Bell mine (14 ouvriers; 12 pouces de veine à 140 pieds de profondeur); Moose River Gold mines (17 ouvriers ; veine de 5 pieds d'épaisseur à 130 pieds de profondeur); Moose River mining C° (13 ouvriers ; 4 pieds d'épaisseur de veine, 135 pieds de profondeur); Tangier mines (5 ouvriers); Nova Scotia Gold mining C° Montague (13 ouvriers); The Salisbury mining C° (5 ouvriers).

District de West Chessettcock : The Anderson mines (17 ouvriers ; veine de 8 pouces rencontrée à 100 pieds de profondeur); The Oxford Gold mining C° (20 ouvriers; veine de 3 pouces à 90 pieds); East Waverley (5 ouvriers; épaisseur 18 pouces); The Tudor Gold mining C° (60 ouvriers ; 10 pouces de veine à 500 pieds de profondeur).

Comté de Lunenbourg : Cinq mines ont été ouvertes à Gold River, Indian Path, Leipsigate, West Dublin, Pleasant River; mais les résultats ne sont pas encore considérables.

Comté de Queen : trois mines : The Brookfield, the Malega, the Whiteburn.

J'ai résumé dans le tableau suivant le rendement des mines d'or pendant le dernier exercice.

DISTRICTS.	Nombre de mines.	Journées de travail.	Nombre de moulins-broyeurs.	Nombre de tonnes broyées.	Rendement d'or par tonne. Onces.	Rendement total d'or. Onces.
Oldham . . .	2	3,484	1	594	16—11	489— 7—10
Brookfield . .	1	13,212	1	3,344	11—21	1,992— 3— 4
Sheerbrooke. .	4	17,271	3	3,397	11—10	1,942— 2— 0
Fifteen Mile Stream . . .	2	10,703	1	4,734	11— 5	2,661—12— 0
Gold River . .	2	2,801	1	80	1—10— 4	120—15— 0
Lake Catcha. .	2	6,241	2	1,501	11—10	858—15— 7
Stormont . .	5	17,628	4	16,582	5— 2	4,225— 6—11
Caribou Moose River. . .	4	30,711	4	11,565	5—12	3,189—11— 1
Renfrew . .	2	8,303	1	1,242	1— 2— 0	1,366—17— 0
Uniacke. . .	4	13,897	3	3,516	11—10	2,535—13—13
Waverley . .	2	15,083	1	6,315	4—21	1,540— 2— 0
Autres . . .	7	20,230	5	5,212	4—13	1,190—12—23
	13	159,564	27	58,082		22,112—17—21

Houille. — Les principaux districts houillers sont : Springhill, dans le comté de Cumberland; Pictou, dans le comté de Pictou, et Sydney, dans le comté du Cap Breton. L'analyse suivante rend compte de la composition de la houille extraite dans chacun de ces trois comtés.

	CAP BRETON.	PICTOU.	CUMBERLAND.
	P. c.	P. c.	P. c.
Eau	0.75	1.19	1.46
Combustible volatile	37.26	29.10	33.69
Carbone fixe	58.74	60.63	59.35
Cendres	3.25	9.34	5.50

Les terrains houillers ont, en plusieurs points, près de 6,000 pieds d'épaisseur. Les couches de houille ont jusque 70 pieds de puissance dans le comté de Pictou; 60 pieds dans celui du Cap Breton et 30 pieds dans le comté de Cumberland.

La surface houillère de la Nouvelle-Écosse est de 635 milles carrés et on évalue à 8 milliards de tonnes sa richesse en charbon.

Dans le comté de Cumberland, les deux principales mines sont celles de Springhill et de Joggins, dont la production en 1895 a été de 491,112 tonnes; l'exploitation descend jusqu'à 2,600 pieds de profondeur.

Dans le comté de Pictou, deux compagnies : « The Acadia » et « l'International » ont extrait ensemble 416,336 tonnes de charbon; la profondeur atteinte dans les mines de l'Acadia est de 4,000 pieds.

Dans le comté du Cap Breton, l'extraction a été de 905,671 tonnes pour « The Dominion Coal C° of Boston » et de 259,608 tonnes pour « The General Mining association of London ». La concession de la Dominion Coal C° s'étend sur 23 milles carrés; celle de la General Mining Association sur 76 milles carrés.

Dans le but de faciliter l'écoulement des produits des mines de cette dernière compagnie, un chemin de fer vient d'être construit de Glace Bay à Louisbourg, port de mer sur l'Atlantique.

Les mines de charbon du comté du Cap Breton s'étendent le long de la mer sur près de 30 milles et sur une largeur de plus de 6 milles. Les couches de houille plongent sous la mer où elles sont exploitées, par la General Mining Association, au moyen de deux puits creusés à l'embouchure du port de Sydney et protégés contre l'irruption des eaux de la mer par un tubage en fer.

La Dominion Coal C° n'exploite pas de couches inférieures à 700 pieds; l'abatage du charbon se fait au moyen de machines, dont plusieurs sont mues par l'électricité.

Avant 1867, l'exportation de la houille vers les États-Unis était considérable, le charbon n'étant pas frappé de droits d'entrée. En 1867, on imposa un droit d'entrée de 1.25 dollar par tonne, qui fut réduit ensuite successivement à 0.75 dollar en 1872 et à 0.40 dollar en 1894.

L'exportation vers les États-Unis, qui était de 465,194 tonnes en 1865, est descendue à 13,883 tonnes en 1892, pour remonter à 73,097 tonnes en 1895.

Le tableau ci-dessous donne une idée du développement de l'industrie charbonnière dans la Nouvelle-Écosse :

ANNÉES.	EXTRACTION. Tonnes.	ANNÉES.	EXTRACTION Tonnes.
1785 à 1790. . . .	14,389	1841 à 1850. . . .	1,533,798
1791 à 1800. . . .	51,048	1851 à 1860. . . .	2,399,319
1801 à 1810. . . .	70,452	1861 à 1871. . . .	4,927,339
1811 à 1820. . . .	91,527	1871 à 1881. . . .	7,317,430
1821 à 1830. . . .	140,820	1881 à 1891. . . .	13,910,136
1831 à 1840. . . .	839,954		

Minerais de fer. — On trouve dans la Nouvelle-Écosse de nombreuses variétés de minerais de fer : l'hématite brune et rouge, le fer magnétique, le fer spéculaire, etc. Ces différentes espèces se rencontrent un peu partout : dans l'île du Cap Breton (où plusieurs conviennent à la fabrication de l'acier Bessemer), dans les comtés de Guysborough et d'Antigonish, le long de l'East River, dans le comté de Pictou (où elles sont travaillées par la « New Glascow Iron and Coal C° »), dans le comté de Colchester (où le minerai est traité par la « Londonderry Iron C° », qui a construit deux fourneaux de 90 tonnes chacun). A Nictaux, dans le comté d'Antigonish, « The Torbrook Iron Ore C° » extrait environ 40,000 tonnes par an et les minerais sont partagés entre les fourneaux de Ferrona et de Londonderry.

Manganèse. — « The Tennycape Manganese Mining C° » possède des terrains nombreux, renfermant du manganèse, à Pembroke, Walton, Tennycape, mais l'extraction ne s'est élevée qu'à 110 tonnes en 1895.

On a découvert également du manganèse dans l'île du Cap Breton et à Truro.

Cuivre. — Quelques dépôts de cuivre situés le long de la rivière John, près de Sydney (Cap Breton), appartiennent à la « Eastern Development C° ». Dans l'île du Cap Breton, on rencontre des traces de cuivre un peu partout.

Plomb. — Des minerais de plomb ont été découverts dans la vallée de Stewiacke, à Smithfield et à Pembroke.

Antimoine. — On en a découvert dans le comté de Hants.

Baryte. — Utilisée principalement dans les travaux locaux de peinture, la baryte se rencontre le long de la rivière River John, à Stewiacke, etc.

Gypse. — Le gypse existe en grande quantité, notamment dans le comté de Hants, où l'on en extrait annuellement près de 165,000 tonnes; il est estimé à un dollar la tonne: on l'exporte surtout aux États-Unis.

Calcaire. — Il est très abondant partout et est employé pour faire de la chaux et comme fondant dans les hauts fourneaux. Une grande exportation se fait vers l'île du Prince Édouard, complètement dépourvue de pierres calcaires.

Les *ocres* et les *argiles* abondent.

On trouve de plus le *molybdène*, le *zinc*, le *nickel*, le *cobalt*, l'*amiante*, le *graphite*, les *pyrites*, etc.

Les matériaux de construction sont nombreux, les *granites*, les *syénites*, les *marbres*, etc.

Les marbres sont surtout exploités à West Bay, Cap Breton, par « The Bras d'or Marble Company ».

On a découvert également du *pétrole*.

Lois qui régissent les mines dans la Nouvelle-Écosse. — Les concessions de terres aux premiers colons de cette province ne contenaient aucune réserve systématique concernant les minéraux. Dans quelques cas, l'argent, l'or et les pierres précieuses seuls, dans d'autres, l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le plomb, etc., étaient réservés pour amener des revenus à la couronne.

L'acte de colonisation donne au propriétaire du terrain, le gypse, la pierre à chaux, l'argile réfractaire, les barytes, le man-

ganèse, l'antimoine, etc., et tout minéral réservé, lorsque la réserve n'est pas spécifiée dans les concessions originales.

Les concessions sont accordées pour 40 ou 80 années, et les redevances royales sont les suivantes :

Sur la grosse quantité de l'or obtenu par un mélange ou autrement, dans l'établissement du propriétaire d'un moulin autorisé, une redevance de 2 p. c.;

Sur l'argent, la même redevance de 2 p. c.;

Sur le charbon, de 10 à 12 1/2 cents par tonne de 2,040 livres de charbon vendu ou extrait de la mine. Cette redevance n'est pas perçue sur la houille utilisée par les ouvriers ou pour les besoins de la houillère;

Sur le fer, 5 cents par tonne de 2,040 livres de minerai solide ou fondu;

Sur le cuivre, 4 cents par unité, c'est-à-dire par pour cent de cuivre contenu dans chaque tonne de 2,352 livres de minerai vendu ou fondu,

Sur le plomb, 2 cents par unité;

Sur le fer-blanc et les pierres précieuses, 5 p. c. de la valeur.

Un département spécial est chargé de délivrer les concessions, qui sont enregistrées sans frais.

Les concessions minières, en ce qui regarde l'or et l'argent, sont de 250 pieds en longueur sur 150 en largeur, dans le sens du filon s'étendant à l'est et à l'ouest. Cent de ces concessions, moyennant le payement de 50 cents chacune, peuvent être obtenues par la même personne, avec un permis de douze mois pour faire des recherches. Pendant cette période, on peut obtenir un bail pour un nombre quelconque de concessions en payant 2 dollars pour chaque concession et un loyer annuel de 50 cents par concession; ces baux donnent le droit au locataire de ne faire aucun travail sur ses terrains, s'il le juge à propos. La somme dudit loyer de 50 cents sera remboursée pour toute concession sur laquelle il aura été fait des travaux équivalents à 40 jours d'ouvrage. Le droit de 2 p. c. est exigible sur l'or fondu, évalué à 19 dollars par once, et à 18 dollars par once pour l'or non fondu et 2 p. c. sur l'argent évalué à 1 dollar par once. Pour les autres minerais, toute personne peut se procurer un permis de recherche, moyennant 30 dollars pour la période de 18 mois et pour une étendue de 5 milles sur 2 1/2 milles.

VI. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne minéral.

Ces industries sont nombreuses et les plus importantes sont celles du *fer*.

Les principaux *hauts fourneaux* sont ceux de Londonderry, dans le comté de Colchester, et celui de Ferrona, dans le comté de Pictou. Ce dernier produit environ 85 à 100 tonnes de fonte Bessemer par jour et cette fonte est travaillée dans les usines de la « Nova Scotia Steel C° ».

Le deux fourneaux de la « Londonderry Iron Company » ont une capacité de 90 tonnes chacun et la fonte est surtout travaillée à Montréal. La compagnie possède toutefois des laminoirs à Colchester et y occupe environ 200 ouvriers.

J'ai eu l'occasion de visiter en détail les usines de la « Nova Scotia Steel C°, et je crois intéressant de dire quelques mots sur cet établissement unique dans tout le Canada.

Ces usines sont situées à Trenton, à 1 mille de New-Glascow. La compagnie « Nova Scotia Steel C° » s'est constituée l'année dernière, à la suite de l'union de la « Nova Scotia Steel and Forge C° limited » avec « The New Glascow Iron Coal and Railway C° ».

A part une certaine quantité de fonte importée de Suède, toutes les fontes nécessaires à la fabrication de l'acier Bessemer, sous toutes espèces de formes — seul produit de l'établissement — proviennent des hauts fourneaux de Ferrona, appartenant à la compagnie et situés à 6 milles de New-Glascow.

On traite à Ferrona des minerais de fer provenant de la Nouvelle-Écosse et de l'hématite importée de l'île de Terre-Neuve, où l'on a découvert, à 35 milles de Saint-Johns, dans la Bell Island, un dépôt estimé à 35 millions de tonnes de minerai, renfermant 54 à 59 p. c. de fer, 1/2 p. c. de phosphore, 5 à 12 p. c. de silice, 2 à 4 p. c. d'alumine et 3 à 5 p. c. de carbonate de chaux. J'annexe à ce rapport une petite brochure avec plan concernant cette mine de Saint-Johns ([1]).

([1]) A consulter au *Musée commercial*.

La production mensuelle de l'usine s'élève à environ 2,000 tonnes d'*acier* de toute nature; ce sont, en général, des aciers plats et ronds de toutes dimensions, des tôles d'acier, des éclisses, des crampons, des clous, des fers-cornières, des vis, des écrous, etc. Elle fabriquait auparavant des rails, mais l'écoulement en est tellement irrégulier, qu'elle ne produit plus que le rail de 18 livres au yard courant, qui est celui de ses différentes voies. L'usine a construit également de petits yachts à vapeur de 80 pieds de long et d'une vitesse de 16 nœuds.

Les *briques réfractaires* employées dans l'usine viennent d'Écosse et du pays de Galles; il en est de même pour l'*argile réfractaire*. Le *sable* nécessaire à l'usine est du sable tertiaire blanc provenant d'Anvers.

Le nombre total des ouvriers employés par la « Nova Scotia Steel C° » varie de 1,200 à 1,400. La paye se fait par quinzaine et le minimum de salaire payé est d'un dollar par jour. Certains salaires, notamment ceux des ouvriers lamineurs, s'élèvent à 4 dollars par jour; des ouvriers à la tâche se font jusque 6 dollars.

Il y a un service de nuit et un de jour, mais le travail de l'usine est complètement arrêté le dimanche.

Tout l'établissement est monté très économiquement; à part deux halles construites entièrement en tôles de zinc ondulées, toutes les constructions sont en bois.

On est loin de rencontrer, dans cette usine, l'ordre et l'activité des établissements européens, contre lesquels elle ne pourrait lutter, malgré certaines conditions avantageuses dans lesquelles elle se trouve; sans la protection que lui accorde un tarif douanier élevé, cette usine, telle qu'elle est organisée et outillée, ne pourrait pas vivre. C'est, du reste, le cas pour de nombreuses industries au Canada.

A côté de la grande industrie représentée par les usines de Colchester et de Trenton, il existe une série d'ateliers secondaires s'occupant de *constructions métalliques*, telles que ponts en fer et en acier, machines à vapeur, chaudières; de nombreuses *fonderies* livrant toute espèce de produits, notamment des poêles.

A Trenton, se trouve une petite usine fabriquant des *bouteilles*, des *lampes*, etc., en verre, exploitée par la « Trenton Glass manufacturing C° ».

A côté des usines de la « Nova Scotia Steel C° », sur le même territoire de Trenton, j'ai rencontré un établissement qui s'occupait de la fabrication de *verres* en tous genres, « The New Glascow Glassware C° ». Il employait environ 125 hommes et enfants, dont beaucoup de sujets belges. Cette usine a été prise à bail, il y a trois ans, pour une durée de dix années, par un établissement similaire de Montréal, qui, pour éviter l'abaissement des prix par une augmentation de la production, l'a fermée après avoir congédié tous les ouvriers.

Les autres industries de la province sont des *briqueteries* et *tuileries* qui, au nombre d'une trentaine, occupent environ 270 hommes; deux fabriques de *ciment* de qualité inférieure, à Colchester et à Cumberland; une cinquantaine de *fours à chaux*, répandus un peu partout dans la province, mais surtout dans l'île du Cap Breton, où l'on en compte 26; les plus importants sont à Halifax, où se trouve également un petit établissement fabriquant des *matériaux de pavage*.

Dans les comtés du Cap Breton, de Cumberland, de Colchester et d'Inverness, on rencontre une dizaine de *moulins à plâtre*.

Dans les comtés de Hants, de Kings et de Yarmouth existent quelques fabriques de *superphosphates*, mais sans grande importance, alors que des *poteries* sont fabriquées à Colchester, dans le comté de Hants; ce dernier comté possède également une quinzaine de petits établissements occupant environ 300 personnes à la fabrication de *produits en plâtre et en stuc*.

VII. — Importations.

Les statistiques s'arrêtent annuellement au 30 juin. Celles de 1896 n'étant pas encore imprimées, les chiffres du tableau ci-dessous se rapportent à l'année 1895. Il y aura, d'ailleurs, peu de différence dans les chiffres, et il est probable que ceux de 1896 seront légèrement inférieurs, à cause, d'abord, de la crise générale qui règne dans toute l'Amérique du Nord, et, ensuite, de l'incertitude dans laquelle le commerce canadien vit depuis un certain temps, au sujet de modifications au tarif douanier, promises depuis longtemps, mais non formulées encore.

Articles imposables (1).

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Valeur. Dollars.
Ale, bière et porter.	Gallons.	30,666	18,694
Boulangerie, poudres à pâte	Livres.	22,042	6,076
Livres, imprimés, publications périodiques, revues.	—	87,921	31,468
Articles en cuivre jaune		»	19,092
Blé d'Inde	Boisseaux.	272,313	133,509
Farine de blé d'Inde	Livres.	12,371	30,871
— blé	Barils.	2,265	7,199
Wagons plate-forme et wagons fermés. .	Pièces.	254	26,228
Bicycles et tricycles.	—	626	32,676
Ciment Portland.	Barils.	20,420	24,713
Pâtes de cacao, de chocolat, beurre de cacao.	Livres.	33,296	6,544
Cordages en coton de tout genre . . .	—	86,742	6,588
Tissus de coton jaune non blanchi. . .	Verges.	89,469	[illegible],654
— blancs ou blanchis. . .	—	143,168	13,371
— imprimés, teints ou colorés.	—	1,733,048	111,723
Mouchoirs en coton.		»	6,828
Vêtements en coton, y compris les corsets.		»	23,493
Tissus de velours, velvantines, peluches .	Verges.	30,009	7,336
Rideaux confectionnés, garnis ou non. .		»	11,509
Médicaments brevetés		»	11,705
Bicarbonate de soude	Livres.	365,626	5,432
Poterie, faïence et porcelaine		»	38,195
Appareils et moteurs électriques . . .		»	7,994
Objets de fantaisie.		»	71,564
Engrais composé ou fabriqué		»	16,900
Articles en lin, chanvre, jute		»	73,251
Meubles en bois, fer, etc.		»	11,627
Verres et verrerie :			
Dames-jeannes, bouteilles, carafes, boules de verre, etc.		»	12,926
Isoloirs, lampes, etc.		»	15,398
Verre à vitre commun	Pieds carrés.	1,116,099	17,940
Glaces non colorées	—	22,522	6,439
Tous autres articles en verre. . . .		»	9,173
Gants et mitaines de toute sorte . . .			28,036

(1) Ce tableau ne renseigne que les articles dont l'importation atteint au moins une valeur de 5,000 dollars; la nomenclature complète peut être consultée au *Musée commercial*.

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Valeur. Dollars.
Articles électro-plaqués et dorure de toute sorte		»	7,758
Matières explosibles, fusées, munitions		»	8,913
Gutta-percha et caoutchouc :			
Bottes et souliers		»	21,963
Vêtements rendus imperméables au moyen du caoutchouc		»	13,539
Tous autres articles en gutta-percha et caoutchouc		»	13,224
Chapeaux d'hommes et de femmes :			
Castor, soie, feutre		»	30,895
Paille, herbe, copeaux, etc.		»	10,567
Chapeaux, casquettes, bonnets		»	20,297
Houblon	Livres.	69,261	12,367
Fer et acier, fer et acier ouvrés :			
Fer en barres laminées inférieures à 4 pouces de diamètre	Quintaux.	6,947	12,059
Tuyaux de fonte	—	24,526	25,354
Chaînes en fer ou acier de plus de 5/16 pouces de diamètre	—	3,692	7,484
Locomotives pour chemins de fer	Pièces.	5	39,380
Ferro-silicium, fonte blanche	Tonnes.	156	5,210
Ferronneries à l'usage des constructeurs, etc.		»	16,384
Tôle commune, noire, doucie ou galvanisée, etc.	Quintaux.	13,303	25,042
Ponts et constructions en fer	Livres.	269,503	9,094
Fer en gueuses	Tonnes.	1,193	16,476
Machines à coudre	Pièces.	412	7,532
Toutes autres machines non dénommées		»	70,901
Tuyaux bouilleurs, y compris tubes, etc.	Pieds.	116,252	10,012
Tubes filetés et accouplés ou non	—	429,830	16,153
Autres tuyaux et tubes	—	418,103	8,280
Fil de fer de toute sorte, non dénommé	Quintaux.	1,945	5,002
Câbles métalliques, non dénommés	—	2,053	13,249
Coutellerie		»	14,417
Mousquets, carabines et autres armes à feu		»	7,033
Lingots d'acier, lingots dentés	Quintaux.	7,690	6,788
Barres laminées ou martelées de pas plus de 4 pouces de diamètre	—	2,610	8,943

Valeur. Dollars.
7,758
8,913
21,963
13,539
13,224
30,895
10,567
20,297
12,367
12,059
25,354
7,484
39,380
5,210
16,384
25,042
9,094
16,476
7,532
70,901
10,012
16,153
8,280
5,002
45,249
14,417
7,033
6,788
8,943

ARTICLES IMPORTÉS		Quantité.	Valeur. Dollars.
Scies			10,007
Outils de charpentier, tonnelier, ébéniste.			15,496
Autres articles, composés en tout ou partie de fer et acier			97,612
Bijouterie			9,380
Plomb brut et ouvré			8,192
Marbre brut et ouvré			5,574
Nattes et paillassons			5,491
Pianos	Pièces.	23	5,835
Autres instruments de musique.			8,674
Huile de graine de lin, crue ou bouillie	Gallons.	135,786	55,863
Toutes autres huiles	—	27,807	10,738
Prélarts et toiles cirées	Verges.	67,926	15,042
Peintures et couleurs			45,713
Enveloppes, papeterie, livres blancs, etc.			30,263
Autres papiers et articles en papier			16,527
Plantes et arbres de toute sorte			8,160
Graines pour jardin et autres usages agricoles			18,265
Soie et articles en soie :			
Étoffes à robes et en pièces.			24,597
Bonneterie, vêtements, y compris les corsets.			10,362
Rubans			20,410
Velours	Verges.	22,272	7,303
Tous autres articles en soie.			8,371
Savon et autres produits saponifères	Livres.	157,493	12,424
Eau-de-vie (y compris les imitations)	Gallons.	13,441	21,951
Genièvres de toute sorte, non dénommés.	—	16,854	5,170
Rhum	—	32,498	8,486
Whiskey.	—	51,102	58,266
Vins de toute sorte.	—	14,757	15,779
Champagnes divers en bouteilles	Douz. de bout[lles].	564	5,068
Sucre au-dessus de 16°, type de Hollande.	Livres.	338,113	8,492
— de 16°, type de Hollande, et au-dessous.	—	994,604	115,596
Mélasses de cannes à sucre à 40°.	Gallons.	991,159	224,756
Instruments télégraphiques, téléphoniques, etc.			18,787
Cigares	Livres.	4,140	11,275
Tabac, cigarettes et articles pour fumeurs.	—	5,317	8,012
Térébenthine	Gallons.	28,732	8,978

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Valeur. Dollars.
Parapluies, parasols, ombrelles, etc.			10,[illegible]89
Draps	Livres.	93,212	68,076
Tweeds	—	10,973	9,770
Flanelles	—	9,334	6,012
Effets tricotés divers	—	3,855	8,300
Chaussettes et bas de laine, etc.	Paires.	10,076	16,974
Vêtements composés en partie de laine	Verges.	53,7[illegible]9	60,020
Tapis de Bruxelles	Livres.	30,914	24,984
Tapisserie	Verges.	60,154	18,612
Autres articles en laine			178,081

L'importation totale de la Nouvelle-Écosse, en articles imposables, s'est élevée à la somme de 1,805,081 dollars pour le commerce avec l'empire britannique seul et à 1,683,936 dollars pour le commerce avec les autres pays, soit au total 3,489,017 dollars. La part de la Belgique ne s'est élevée qu'à 26,125 dollars. Après l'Angleterre, ce sont les États-Unis dont les importations en Nouvelle-Écosse atteignent le chiffre le plus considérable, soit 1 million 363,807 dollars; puis viennent les Antilles espagnoles, 196,873 dollars; la France, 30,605 dollars; l'Allemagne, 26,821 dollars.

La statistique renseigne que la Nouvelle-Écosse a importé un grand nombre d'arbres de diverses espèces; mais leur introduction a amené dans le pays un coléoptère inconnu auparavant et qui fait déjà de tels ravages, que le conseil du comté de Kings a demandé au gouvernement fédéral d'imposer une quarantaine aux arbres importés ou de les faire plonger dans un liquide capable de détruire l'insecte dont on redoute la propagation. Mais, jusqu'à présent, le gouvernement fédéral hésite à prendre ces mesures qui exigeraient de grandes dépenses de main-d'œuvre : faire et défaire les paquets, les laver, etc. En outre, si certains arbres venaient à être abîmés par le lavage ou les autres manipulations, le gouvernement pourrait encourir des responsabilités qui se traduiraient par des indemnités à payer.

Articles non imposables. — Ces articles sont fort nombreux; ils comprennent notamment les produits des mines, des pêcheries et des forêts, les animaux vivants, certains produits agricoles et certains produits manufacturés en tout ou en partie (parmi ces derniers, les plus importants sont les déchets de coton, dont

l'importation atteint 4,877 dollars, et la laine de coton, qui s'élève à 306,527 dollars); certaines préparations chimiques, les aluns, sulfates d'alumine, nitrates d'ammoniaque, sulfates d'ammoniaque, crème de tartre (18,431 dollars), des soudes (23,069 dollars), etc.; des articles de pêche (tels que hameçons, 9,009 dollars; rets et seines, lignes et ficelles, 115,733); des vieux cordages et étoupes, pour 11,190 dollars; des cuivres rouges et jaunes, certains aciers, les rails en acier; le zinc (12,471 dollars); les thés et cafés venant directement des pays producteurs, certains sucres, etc.

La valeur totale des articles entrés en franchise s'est élevée à 5,502,542 dollars, dont 2,168,239 de provenance anglaise et 3,334,303 d'autres pays. La part de la Belgique a été de 3,922 dollars; celle des États-Unis, de 1,150,318 dollars, et celle des Antilles, de 2,067,390 dollars.

VIII. — Exportations.

J'ai déjà mentionné les principaux articles exportés par la Nouvelle-Écosse : produits des mines, de la pêche et des forêts, produits agricoles, animaux et leurs produits.

Voici le tableau [1] de l'exportation des principaux produits manufacturés :

Cordages, câbles, ficelles	Dollars.	10,205
Cotons	—	166,138
Drogues, produits chimiques, etc.	—	14,700
Articles de ménage non dénommés.	—	29,494
Fer et acier ouvrés	—	47,249
Métaux autres que le fer et l'acier	—	6,041
Cuir à semelle et à empeignes	—	21,018
Bottes et bottines	—	62,280
Liqueurs, ale et bière	—	10,626
Rhum	—	7,861
Mélasses	—	42,185
Sucres de toutes espèces non dénommés	—	335,343
Allumettes	—	89,964
Pulpe de bois	—	141,251
Articles divers en bois	—	29,847
Lainages.	—	9,705

[1] Ce tableau ne renseigne que les produits manufacturés dont l'exportation atteint une valeur d'au moins 5,000 dollars; la liste complète peut être consultée au *Musée commercial*.

En résumé, la valeur totale des articles exportés de la province de la Nouvelle-Écosse s'établit comme suit pour le dernier exercice :

	POUR L'EMPIRE BRITANNIQUE.		POUR LES AUTRES PAYS.	
	Produits canadiens. Dollars.	Produits étrangers. Dollars.	Produits canadiens. Dollars.	Produits étrangers. Dollars.
Produits des mines. . .	285,604	19,564	415,531	8
— des pêcheries. .	2,124,514	48,264	3,040,293	115,976
— des forêts . . .	1,206,505	99	828,273	»
Animaux et leurs produits.	340,561	21,005	99,243	1,406
Produits agricoles . . .	817,871	7,177	292,252	1,662
Articles manufacturés . .	550,886	72,282	430,968	267,104
— divers	1,015	8,148	138	4,780
	5,326,956	176,539	5,106,698	390,936
Totaux. . . Dollars.	5,503,495		5,497,634	
Total général. . . Dollars.	11,001,129			
Monnaie et lingots . . . . . . —	722,405			
Total. . . Dollars.	11,723,534			

La Belgique n'a reçu que pour 5,103 dollars, soit 1,000 dollars de produits des mines de provenance canadienne et 4,103 dollars des produits des pêcheries, même provenance.

IX. — Commerce général.

Il résulte des deux paragraphes précédents, que le commerce général de la Nouvelle-Écosse s'établit comme suit :

Importation : Effets imposables	Dollars.	3,489,017
— en franchise	—	5,502,542
Exportation.	—	11,723,534
Total. . .	Dollars.	20,715,093
Marchandises en transit.	—	288,855
Total général. . .	Dollars.	21,003,948

Voici la part qui revient à chacun des vingt-six principaux ports de la Nouvelle-Écosse :

PORTS.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.	
		Commerce général.	Commerce spécial.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.
Amherst	251,438	122,987	122,769
Annapolis.	95,112	46,215	46,270
Antigonish	23,870	33,639	33,639
Arichat	56,027	18,020	19,012
Baddeck	48,779	5,504	5,504
Barrington	8,282	4,917	4,917
Bridgetown	16,752	10,588	10,588
Canso.	142,521	29,017	29,308
Digby.	96,518	27,665	27,917
Halifax	7,376,753	7,105,578	6,816,116
Kentville	130,296	101,779	101,779
Liverpool.	129,389	31,415	30,031
Lockeport	152,520	13,401	17,171
Lunenbourg	932,499	114,299	116,501
Margaretsville	1,010	3,234	3,234
North-Sydney.	144,448	72,162	71,405
Parrsborough.	446,539	5,438	6,205
Pictou.	85,172	324,124	324,341
Port-Hawkesbury.	97,474	10,891	10,891
Port-Hood.	5,597	5,627	5,627
Shelburne	41,482	13,765	13,835
Sydney	258,440	219,477	219,178
Truro.	6,947	260,466	258,139
Weymouth	135,683	33,286	33,286
Windsor	225,053	164,011	165,179
Yarmouth.	814,933	492,909	498,717
Totaux. . .	11,723,534	9,270,414	8,991,559

Je crois sans intérêt de donner le mouvement de chacun des ports et ports secondaires de la Nouvelle-Écosse ; cela formerait un tableau très long, puisque l'on compte 88 points où des bâtiments de mer au long cours ont touché l'année dernière. Ces ports ne sont, en général, outillés d'aucune façon ou possèdent tout au plus quelques mètres de quais construits entièrement en bois.

Je me bornerai donc à donner le mouvement des principaux d'entre eux :

État sommaire des navires au long cours qui sont arrivés dans les ports suivants et en sont partis en 1895 :

PORTS.	VAISSEAUX ARRIVÉS.		VAISSEAUX PARTIS.	
	Nombre.	Tonnes.	Nombre.	Tonnes.
Canso.	379	36,593	373	33,284
Halifax	978	627,572	1,182	626,385
Liverpool	315	27,896	328	32,125
Lunenbourg	259	27,645	275	28,014
North Sydney	454	111,436	333	109,741
Parrsborough	169	56,568	151	60,615
Shelburne	339	34,227	318	28,580
Sydney	237	117,162	329	164,335
Windsor	108	46,096	112	49,585
Yarmouth	488	137,528	525	140,400

Le tonnage enregistré des vaisseaux transportant des cargaisons sur mer entrés dans les ports de la Nouvelle-Écosse, en 1895, s'élève à 963,148 tonnes, et celui des navires sortis à 1,458,870 tonnes, soit un total de 2,422,018 tonnes, contre 2,503,670 tonnes en 1894, ce qui accuse une diminution, pour 1895, de 3.2 p. c.

Le tonnage de 2,422,018 tonnes constaté en 1895, se répartit en 993,275 tonnes pour navires anglais, 958,562 pour navires canadiens et 470,181 pour navires de toutes les autres nationalités.

Deux navires battant pavillon belge, d'un tonnage total de 3,309 tonnes, montés par 67 hommes d'équipage, sont entrés dans le port d'Halifax.

Un petit port secondaire, celui de Port-Morien, a reçu un navire belge de 1,621 tonnes avec 22 hommes d'équipage ; celui de Pugwash, également secondaire, a vu entrer un bâtiment belge de 653 tonnes avec 12 hommes d'équipage.

Le tonnage des vaisseaux anglais et étrangers employés dans le commerce côtier, arrivés dans les ports de la Nouvelle-Écosse et sortis de ces ports en 1895, s'élève à 4,789,410 tonnes, se décomposant en :

Anglais :	Vapeurs ;	Entrés.	. . . .	Tonnes.	1,434,896
—	—	Sortis.	. . . .	—	1,385,167
—	Voiliers :	Entrés.	. . . .	—	856,285
—	—	Sortis.	. . . .	—	899,782
Étrangers :	Vapeurs :	Entrés	. . . .	—	57,842
—	—	Sortis	. . . .	—	48,569
—	Voiliers :	Entrés	. . . .	—	70,412
—	—	Sortis	. . . .	—	36,457
			Total. . .	Tonnes.	4,789,410

X. — Principales places de la Nouvelle-Écosse.

Yarmouth. — Petite ville très prospère de 6,500 habitants environ, dont la population a augmenté de 74.70 p. c. en dix ans. Elle est située à l'extrême pointe sud de la province, à 2 milles environ de la mer, au sommet d'une petite baie permettant, à marée basse, l'entrée de bateaux ayant 14 pieds de tirant d'eau.

Il est question d'approfondir une passe accessible aux grands bâtiments. Actuellement des voiliers — schooners à trois mâts — sont les seuls navires qui prennent des chargements complets, soit de bois pour l'Amérique du Sud (Buenos-Ayres et Montevideo), soit de poisson salé et séché pour Cuba et les Indes occidentales. Les autres marchandises sont dirigées sur Boston et rechargées sur des navires de plus fort tonnage.

La construction des bateaux en bois, aujourd'hui abandonnée, faisait autrefois l'objet d'une très grande industrie dans les environs.

Yarmouth est le point terminus de la « Dominion Atlantic Line », qui met la ville à environ 7 heures d'Halifax (217 milles) par le « Blue Nose Express ».

Une autre ligne en construction mettra prochainement Yarmouth en communication avec Shelburne et Lunenbourg.

Plusieurs lignes de vapeurs à roues, très rapides, relient Yarmouth aux principaux ports voisins ; ce sont :

1° « The Yarmouth Steamship C° » ; service entre la Nouvelle-Écosse et Boston par des bateaux de 4,500 et 2,200 chevaux de force ; cinq et deux départs par semaine, suivant la saison ;

2° « The Yarmouth and Shelburne Steamship C° » ; service

entre Yarmouth, Pubnico, Woodsharbour, Clarks' harbour, Barrington, Port la Tour, Port Clyde et North West Harbor;

3° « The Insular Steamship C° » ; service entre Yarmouth, Westport, Freeport, Tiverton, Weymouth et Meteghan.

Principaux articles du commerce d'*exportation* de Yarmouth :

Les *poissons salés et séchés* qui sont exportés dans des barils de forme et de capacité différentes, à Cuba et aux Indes occidentales. Les principaux exportateurs sont : Parker, Eakins & C°; A. Stoneman & C°; W.-A. Killam.

Les *bois* exportés principalement dans les républiques Argentine et Orientale de l'Uruguay, sont surtout des bois tendres. Les principaux exportateurs sont : Blackadars & C°; Parker, Eakins & C°; D.-A. Sanders.

Des *toiles à voile*, canevas, etc. ; exportation en Suède, Norvège, Chine, Japon, Amérique du Sud. L'usine « The Yarmouth Duck and Yarn C° » fabrique des toiles de toutes dimensions, depuis 26 jusque 90 pouces de largeur ; elle occupe environ 250 personnes.

Un grand commerce d'exportation de *homards* est fait par les maisons : Mud Island Lobster C°; Hugh Can & Son. Ces derniers exportent surtout à Liverpool. Ils ont deux marques de fabrique « Peerless Brand » et « Red Cross Brand », et trois espèces de boîtes : des boîtes plates de 1/2 et 1 livre et des boîtes hautes de 1 livre. L'expédition se fait en caisses de 4 × 12 douzaines pour les premières, 8 × 12 douzaines pour les deuxièmes et 4 × 12 douzaines pour les dernières.

Parmi les maisons faisant l'*importation*, on peut citer les suivantes :

E.-K. Spinney, quincaillerie; cette firme fait déjà, avec la Belgique, un commerce en verres et en zinc. Elle paye les marchandises au comptant à la remise du connaissement, moyennant escompte de 3 p. c.

John Lovitt; Killam brothers, achètent tout ce qui a rapport aux approvisionnements des bateaux et sont en même temps marchands à la commission.

Oliver Mc Gill est le principal marbrier de la ville; une grande consommation de marbres se fait pour monuments funéraires.

Usages commerciaux de la place. — Pour l'exportation du bois et des poissons salés et séchés, le payement se fait au comptant.

Pour l'importation : traite à un ou trois mois de vue; quelquefois payement au comptant avec 1 à 3 p. c. d'escompte. Ces usages ne sont pas formels; en général, on les discute pour chaque affaire, suivant l'importance de celle-ci.

Yarmouth possède quatre *banques :* Bank of Yarmouth; Bank of Nova Scotia; Exchange Bank et The American Express Company, qui fait également des opérations financières.

Les *industries* de la place sont, outre la fabrication de la toile à voiles, une fabrique de bonneterie et une fonderie. Une filature de laine vient de fermer.

TRURO. — Chef-lieu du comté de Colchester; 5,102 habitants, en augmentation de 1,641 habitants, soit 47.4 p. c., depuis dix ans.

La ville est située sur la rivière du Saumon, à environ 2 milles du point extrême de la baie de Cobequid, au fond de celle de Fundy. Elle est desservie par la grande ligne de l'État « l'Intercolonial » qui va d'Halifax à Québec. Un embranchement de cette même ligne met Truro en communication avec Sydney, dans l'île du Cap Breton.

L'exposition annuelle, qui a lieu dans tous les chefs-lieux des comtés, était ouverte lors de mon passage à Truro. Le montant total des prix offerts s'élevait à 6,000 dollars, somme considérable pour une exhibition de peu d'étendue.

L'une des plus belles expositions de *fruits* que j'y ai admirées, était celle de G.-E. Lockwood, de Truro, grand exportateur. Du *beurre* d'excellente qualité était exposé par E.-B. Archibald, d'Antigonish.

Des *machines agricoles* de tous genres étaient exposées par les maisons : Frost and Wood; A.-R. Fulton & C°; Bligh and Prince. Ces machines, très finies, étaient de fabrication canadienne. Ce genre d'industrie est, du reste, très répandu au Canada, où il est parvenu à un haut degré de perfection.

Parmi les principales *maisons*, je citerai :

Marchandises sèches, *tapis*, *bonneterie*, etc. : Blanchard Bentley & C°; W.-M. Cummings & sons; Buck & Boyd.

Quincaillerie : L.-R. Rettie & C°.

Poêles et *ferblanterie :* C.-X. Cox.

Les *banques* qui ont des succursales à Truro sont : Commercial Bank of Windsor; Halifax Banking Corporation; Merchants Bank of Halifax.

Les *industries* de la place sont : le lait condensé, The Truro condensed milk and Canning C°; une fabrique de chapeaux, Craig et Mahoney ; une fonderie de machines diverses, The Truro foundry & machine C°, etc.

New-Glascow. — Petite ville de 3,776 habitants, située sur la rivière de l Est et desservie par un embranchement du réseau de l'Intercolonial, celui de Truro à Sydney. Depuis dix ans, la population a augmenté de 45.5 p. c. Un embranchement de 8 milles de longueur raccorde New-Glascow avec Pictou Landing, petit port situé en face de Pictou, dans le détroit de Northumberland. Ce raccordement de 8 milles a principalement pour objet le transport du charbon extrait des mines situées tout autour de New-Glascow et dont les plus importantes sont celles de Stellarton (Albion Coal mines), exploitées par « The Acadia Coal Company », et celles de Westville (Drummond Pit).

Beaucoup de mineurs belges ont passé par les mines de Stellarton ; tous, sauf une seule famille, sont partis pour les États-Unis.

Ainsi que je l'ai déjà mentionné, la principale industrie de New-Glascow, outre les exploitations charbonnières, est celle de la « Nova Scotia Steel C° ». Il existe aussi une fonderie ; un atelier de constructions métalliques, notamment de ponts en fer et en acier, John Stewart & C° ; un moulin à farine très important, « The New Glascow milling C°.

Les principales *firmes* sont : *Marchandises sèches*, *tapis*, *bonneterie*, etc. : Blanchard Bentley & C°.

Épiceries : Mc Gregor R. & sons ; Bell Adam C.

Quincaillerie : Fraser James.

Bijouterie, *horlogerie*, *optique :* Eastwood Jas.

Pictou. — Ville de 3,000 habitants. Malgré un commerce de charbon considérable, la ville est en décadence et sa décroissance depuis dix ans est de près de 12 p. c. C'est New-Glascow qui a supplanté Pictou, dont le port se trouve pourtant dans une situation avantageuse, à quelques milles du détroit de Northumberland.

Le port est admirablement abrité et sa profondeur d'eau en tout temps est de 22 pieds minimum.

Il y avait à Pictou plusieurs industries, actuellement arrêtées, notamment une fonderie, une fabrique de chaussures, un moulin, etc. En activité, il ne reste qu'une fabrique de *biscuits* et de *sucre candi* : G.-J. Hamilton ; une *tannerie* assez importante : « The Logan Tanning C° », et de petites manufactures de *tabacs* pour le commerce intérieur.

Parmi les *maisons* on peut citer :

Exportation. — *Homards* en boîte : Hogg Craig & C° (le plus important); R.-W. Oliver; Tanner Thomas; Bumbane Morell & C°.

Bois : Primrose brothers ; Johnstone & C°.

Importation. — *Marchandises sèches :* T. Glover ; A.-G. Baillie.

Quincaillerie et *verrerie :* A. Carson (peu important).

Les *banques* qui ont des succursales à Pictou sont : Bank of Nova Scotia ; Merchants Bank of Halifax.

Les autres places secondaires que j'ai visitées ne présentent guère d'intérêt pour l'importation ; je me bornerai à donner pour celles-ci quelques adresses de *maisons d'exportation* de homards et de pulpe, adresses qui me sont continuellement demandées.

Homards en boîte : Digby Canning C°, à Digby ; Mc Lellan brothers, à Tatatnagouche ; H.-C. Boxter brothers, à Liverpool ; C.-M. Firth, à Liverpool,

Pulpe : Milton Pulp C° limited, à Milton ; Wood Pulp Paper C°, à Mill village.

HALIFAX. — Capitale de la Nouvelle-Écosse, est, avec Esquimault, sur le Pacifique, le seul point du Canada encore occupé par l'armée anglaise. La population de la ville, d'après le dernier recensement, est de 38,556 habitants, soit 6.8 p. c. d'augmentation sur le recensement décennal précédent. Le bois est employé presque exclusivement pour la construction des maisons : sur 5,150 bâtiments, 4,924 sont en bois.

La ville renferme des arsenaux et chantiers de construction, des cales de radoub et la plus grande cale sèche du continent. Les dimensions de cette cale sèche sont : 585 pieds de longueur ; 102 pieds de largeur au sommet, 89 1/4 pieds de largeur à l'entrée et 72 pieds au fond ; la hauteur d'eau sur les heurtoirs est de 30 pieds.

De nombreux quais en bois permettent le chargement et le déchargement des navires dans des conditions faciles ; cependant, les gros navires déchargent et chargent en rade. Ces quais sont la propriété de compagnies, mais les différents droits sont fixés par une commission du port et approuvés par le gouvernement en conseil.

Pilotage. Il n'est pas obligatoire pour les bateaux de moins de 80 tonnes. Pendant les mois d'hiver, les droits de pilotage sont augmentés de 20 p. c.

Pendant les autres mois, ils sont comme suit :

	ENTRÉE. Dollars.	SORTIE. Dollars.
Bateaux de 80 à 200 tonnes	8.00	5.00
— de 200 à 300 —	11.00	7.00
— de 300 à 400 —	14.00	9.00
— de 400 à 500 —	16.00	10.00
— de 500 à 600 —	18.00	11.00
— de 600 à 700 —	18.50	11.25
— de 700 à 800 —	19.00	11.50
— de 3,000 à 3,100 —	30.50	17.25

Comme on le voit, à partir de 600 tonnes, les droits sont augmentés de 0.50 dollar à l'entrée et de 0.25 dollar à la sortie par 100 tonnes.

Droits de dock. Pour les bateaux d'un tonnage inférieur à 20 tonnes, les droits de dock sont de 0.25 dollar par jour ; pour ceux de plus de 20 tonnes, ils sont établis ainsi :

Bateaux de 20 à 30 tonnes	0.30	dollar.
— de 30 à 40 —	0.40	—
— de 40 à 60 —	0.50	—
— de 60 à 70 —	0.60	—
— de 70 à 80 —	0.70	—
— de 80 à 90 —	0.80	—
— de 90 à 100 —	0.90	—

Au-dessus de 100 tonnes, l'augmentation est de 0.25 dollar par 50 tonnes.

Les marchandises déchargées sur les quais payent, en outre, des droits qui varient suivant leur nature.

Honoraires du maître de port. Partout où il y a un capitaine ou maître de port, il lui est dû :

Pour tout bâtiment de 50 tonnes et en dessous	0 50	dollar.
— 50 à 100 tonnes	1.00	—
— 100 à 200 —	1.50	—

En augmentant de 0.50 dollar par 100 tonnes.

Droits d'hôpitaux. 0.02 dollar par tonne enregistrée, payable à la douane. Les bâtiments de plus de 100 tonnes payent trois fois par an; au-dessous de 100 tonnes, une fois par an, en revenant d'un voyage en pays étranger seulement. Ces droits d'hôpitaux sont perçus dans tous les ports canadiens et par les soins des employés de la douane.

Halifax possède quelques *industries* très importantes : une filature de coton (Dominion cotton mills C°); des raffineries de sucre; des ateliers de fabrication de cordages (Consumer's Cordage C° limited); une fabrique de poudre (Acadia Powder C° limited); etc.

Usages commerciaux. — Les usages de la place sont très variables et les conditions sont débattues, en général, pour chaque affaire. Halifax possède l'une des cinq chambres de commerce de la province, les autres sont à New-Glascow, Truro, Sydney, Kentville (cette dernière n a aucun pouvoir).

Pour les fers et les aciers, le payement se fait souvent contre la remise du connaissement.

Marchandises sèches : trois à quatre mois de crédit avec 2 1/2 à 3 p. c. d'escompte à trente jours.

Conserves alimentaires, quatre à six mois de crédit avec 2 1/2 p. c. d'escompte à trente jours.

Les commissions de vente et d'achat diffèrent également beaucoup suivant l'importance de l'affaire traitée; cette commission varie de 1 1/2 à 5 p. c.

Banques. — Les banques qui ont des comptoirs à Halifax, sont : Banque de Montréal; Banque de la Nouvelle-Écosse; Halifax Banking Corporation; Merchant's Bank of Halifax; People's Bank of Halifax; Union Bank of Halifax.

Lignes de navigation. — Les principales lignes de navigation sont :

1 « Dominion Line », Halifax à Liverpool; un départ par

semaine, pendant les mois d'hiver seulement; transport de la malle canadienne;

2° « The Canada Atlantic and Plant Steamship C° », d'Halifax à Boston, deux départs par semaine. Pendant l'été, cette compagnie a un service sur l'île du Prince-Édouard;

3° « Furness Line », subsidiée par le gouvernement canadien. Deux départs par mois d'Halifax à Londres;

4° « Pickford & Black's Steamship Lines », une fois par mois d'Halifax aux Bermudes, aux îles Turques et à la Jamaïque ; cette compagnie a également un service sur Charlottetown;

5° « The Yarmouth Steamship C° », service hebdomadaire d'Halifax à Yarmouth;

6° « Donaldson Line », Halifax à Glascow;

7° « The Halifax and New Foundland Steamship C° », de Halifax à Terre Neuve;

8° « The Bossière Line », d'Halifax au Havre;

9° « The Canada and New Foundland Steamship C°, » service d'Halifax à Liverpool touchant à St-John's (Terre-Neuve).

Firmes principales. — Pulpe : A.-G. Jones & C°, à Halifax. Cette maison désire entrer en relations d'affaires avec la Belgique. Prix de la tonne de pulpe chargée sur bateau à Halifax : 14 dollars les 4,000 livres humides ou 14 dollars les 2,000 livres sèches.

Homards : Roberts Simpson & C°; Forrest & C°, 28, Bedford Row; Leaman, J.-A. & C°; Leslie Hart & C°;

Marchandises sèches : Murdoch's nephews; Kenny & C°; Burns & Murray; Murphy, J.-M.; G. M. Smith & C°; Mahon bros.; Silver, W.-C.; Wood bros.; Smith & Power; Smith bros.; Mac Pherson & Freeman.

Quincaillerie : Stair Wm. son & Morrow, H.-H. Robertson & son; Fuller, H.-H. & C°; Geo. E. Smith & C°; Grant, A.-J. & C°; Black bros. & C°; Bell, A.-J. & C°; Arthur, W.-B. & C°.

Épiceries, etc. : Bauld Gibson & C°; R.-B. Suton & C°; G.-A. Pyke; C.-H. Harvey; Davison bros.; Tobin John & C°; Jos. Scott & C°; J.-W. Gouham & C°; Billmann Ghisholm & C°; Dillon bros.; Payzant & King.

Instruments de musique : Gordon & Keith; Miller bros.; Johnson, W.-H. & C°.

Tapis, fournitures : Murdoch's nephews; A. Stephen & son; Gordon & Reith; Mac Ewan & C°; Silver, W. & C.

Bijoutiers, horlogers : Brown, M. S. & C°; Cornelius, Julius, Johnson, T.-C. & sons; Levy and Michaels; Newman, W.-H.; Whiston, D.-H.

Souliers, bottines : A. & W. Reddur & C°; W. Tailor & C°; Yates & C°; Larson & C°.

Effets d'habillement : Jos. D. Hamilton; W. Pickering; A.-E. Mac Manus; W.-C. Smith; Stanford; E. Maxwell & sons.

Chapeaux, fourrures : Coleman & C°; Lane & C°; Ross & C°; A. Kaiser & C°.

Poterie, faïence : Baldwin & C°; C.-H. Robertson & C°; Jos. A. Gass; Webster Smith & C°.

XI. — Chemins de fer.

Toutes les lignes de chemin de fer de la Nouvelle-Écosse sont à écartement normal. En voici les principales :

Chemins de fer de l'État. — L' « Intercolonial », construit et exploité par le Dominion, part d'Halifax pour se terminer à Pointe-Levis, en face de Québec, sur la rive droite du Saint-Laurent. L' « Intercolonial » traverse la Nouvelle-Écosse, d'Halifax à Amherst, sur une longueur d'environ 140 milles.

De cette ligne principale partent les embranchements de : Truro à Trenton, 44 milles; New-Glascow à Mulgrave, 82; Stellarton à Pictou, 14; Trenton à Pictou-Landing, 7; Pointe Tupper à Sydney, 91; Sydney à North Sydney, 5; Oxford junction à Pointe Brown, 69; embranchement de Dartmouth, 4; embranchement d'Indiantown, 14; embranchement de Pugwash, 5 milles.

Total de la longueur des chemins de fer de l'État, 474 milles.

Le rail primitif en acier de l' « Intercolonial » pesait 56 livres par verge; on le remplace actuellement par un rail en acier plus lourd, de 4 1/2 pouces, pesant 67 livres par verge.

Chemins de fer des compagnies. — 1° La société la plus puissante est le « Dominion Atlantic Railway » qui exploite les lignes de : Windsor à Annapolis, 84 milles; Annapolis à Yarmouth, 87; Wilmot à Forbrook, 3 1/2; Kentville à Kingsport, 14; Windsor à Windsor junction, 32; total, 220 1/2 milles.

Cette compagnie possède, en outre, deux lignes de navigation : *a*) Saint-John à Digby, dont le service est fait par un bateau marchant à 18 3/4 nœuds à l'heure; *b*) de Kingsport à Parrsborough;

2° « Chemin de fer central » : de Middleton, sur le chemin de fer de Windsor-Annapolis, à la ville de Lunenbourg, sur la côte de l'Atlantique, 74 milles; 3° « Compagnie de houille et de chemin de fer du Cumberland » : *a*) Spring Hill junction, sur l'Intercolonial, aux mines de Spring-Hill et Parrsborough, sur la baie de Fundy, 32 milles; *b*) embranchement de Spring-Hill et Oxford, des mines de SpringH-ill au village d'Oxford, sur le chemin de fer Oxford à New Glascow (Intercolonial), 14 milles; 4° « Compagnie de houille et de chemin de fer de New Glascow » : de Junction Ferrona (Intercolonial) à Sunny Brae, 12 1/2 milles.

Total des chemins de fer des compagnies, 353 milles.

XII. — Immigration et colonisation.

D'après les chiffres fournis par l'agence d'immigration d'Halifax, le nombre des immigrants débarqués dans ce port, en 1895, s'élève à 5,535, dont 1,301 sont partis, peu de temps après, pour les États-Unis. Sur les 4,234 restés au Canada, 2,047 ont déclaré vouloir se fixer dans le bas Canada et se composaient de : 253 fermiers, 28 ouvriers de ferme, 1,793 ouvriers, 355 artisans, 209 employés divers, 330 domestiques et 1,266 non classés. Parmi ces 4,234 immigrants, on comptait 142 Belges et Français, savoir : 6 fermiers, 78 ouvriers, 4 artisans, 5 employés, 9 domestiques et 40 non classés.

L'année précédente, le nombre des Belges et Français était de 196, d'où une diminution de 54 ou 28 p. c. Je n'ai pas pu connaître la direction prise par ces immigrants belges.

A leur arrivée à Halifax, les immigrants sont dirigés sur un bâtiment qui leur est spécialement destiné. Ils y sont gratuitement logés et la nourriture leur est fournie à des prix très bas, fixés par l'administration. Ce bâtiment peut contenir de 1,500 à 2,000 personnes; il renferme des quartiers séparés pour les familles et pour les célibataires. A l'intérieur, se trouvent un bureau de douanes, un bureau de réception des bagages, un bureau d'expédition, des guichets pour les tickets des chemins de fer, pour les communications télégraphiques et pour le change.

La surface des terres non concédées s'élève à 1,814,134 acres. En général, tout ce qui est bon est déjà occupé et les terres non concédées sont, en grande partie, stériles et impropres à la culture. Le prix des terres de la couronne est de 40 dollars pour 100 acres.

Les seuls comtés à recommander pour la colonisation, sur les terres de la couronne, sont ceux d'Annapolis, où il reste 126,543 acres; de Hants, où il en reste 51,932, et de Kings, où il en reste 9,317, parce que la culture des fruits y est très profitable, et celui de Cumberland, où il reste 21,692 acres, dont une partie convient à la culture mixte.

Pour les immigrants disposant de petits capitaux, il est préférable de profiter de la diminution de la valeur des propriétés immobilières et d'acheter une ferme toute créée, plutôt que de prendre un lot de terre de la couronne.

On peut trouver partout des fermes à acheter — notamment dans le comté de Cumberland, — et à bon marché. Les fruits n'y sont guère cultivés, mais le foin, les pommes de terre, l'orge, l'avoine et le sarrasin y réussissent très bien.

Dans le comté de Yarmouth, pour 600 à 700 dollars, on peut trouver de petites fermes de 50 acres de superficie avec bâtiments en bon état. Le voisinage de la mer fait que, dans leurs moments perdus, les cultivateurs sont souvent pêcheurs. Les terres dans le comté de Yarmouth sont généralement bonnes; le seul inconvénient est la présence de roches rendant, en maints endroits, la culture difficile. On prétend qu'en plusieurs points, le sol conviendrait fort bien à la culture du lin.

Toute la contrée entre Digby et Yarmouth est fort belle, l'eau y est abondante, le pays étant parsemé de lacs; les terres n'y sont pas chères, mais elles sont, en général, très boisées et exigent le déboisement préalable.

Dans la partie de la province au nord d'Halifax, vers Truro et Pictou, le pays est plus ouvert et l'on peut y trouver des terres à raison de 10 à 20 dollars l'acre, sauf dans le voisinage immédiat des villes.

J'annexe à ce rapport un numéro du *Nova Scotian Real Estate Register*, contenant l'énumération d'un grand nombre de propriétés actuellement à vendre (1). La nature des propriétés, leur rende-

(1) A consulter au *Musée commercial*.

ment et leur prix y sont indiqués; ces renseignements peuvent donner des indications précieuses aux intéressés. Les prix demandés pourraient, dans plusieurs cas, être considérablement réduits.

CHAPITRE II. — ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

La population de l'île du Prince-Édouard est principalement d'origine écossaise; les colons primitifs, les Acadiens français, habitent un peu partout, mais ils ne se trouvent en majorité que dans la partie méridionale de l'île et autour de Tignish. Il reste bien quelques tribus indiennes, comme les Mic-Macs, mais seulement dans l'intérieur et sur la côte septentrionale, où on leur a fait cadeau de l'île Lemon, où les blancs ne peuvent s'établir.

Au début de l'occupation anglaise, le territoire de l'île fut partagé en lots de 8,000 hectares chacun, tirés au sort entre 67 personnes.

L'expulsion, en 1755, des Acadiens-français, les seuls ou presque les seuls cultivateurs de l'île, retarda beaucoup le développement du pays, d'autant plus que la constitution féodale de la propriété interdisait à tout travailleur de la terre la possession du lopin qu'il cultivait.

Après la guerre de l'indépendence américaine, des milliers d'anciens soldats et de loyalistes fugitifs arrivèrent dans l'île; pour donner des terres à ces nouveaux colons il fallut, lors de la constitution du Dominion, racheter pour 4 millions de francs une partie du domaine dont avait disposé le caprice royal.

La surface de l'île est de 1,280,000 acres, soit 5,180 kilomètres carrés ou 2,000 milles carrés. L'île du Prince-Édouard est la plus petite des provinces du Dominion, sa plus grande longueur étant de 150 milles et sa plus grande largeur de 35 milles.

Le pays est peu accidenté en général et la plus haute colline n'a pas plus de 500 pieds d'élévation.

Au dernier recensement, la population de l'île était de 109,078 habitants, dont 11,847 Français canadiens.

I. — Règne végétal.

Les terres de l'île du Prince-Édouard sont partout d'excellente qualité; le sol est d'une teinte rougeâtre due à la présence d'un grès rouge dans le sous-sol.

Environ 537,000 acres sont cultivés, la fertilité est extraordinaire et c'est à juste titre que l'île du Prince-Édouard a été appelée, autrefois, le jardin du golfe Saint-Laurent. La richesse naturelle du sol est encore renforcée par un engrais animal, produit de la décomposition sur les côtes, d'écailles de différentes espèces de poisson qui s'y trouvent en quantités énormes. La surface occupée est d'environ 1,214,248 acres, dont 718,092 ont été réellement l'objet d'une amélioration ; le reste, soit 496,156 acres, étant couvert par des forêts.

Cette surface de 718,092 acres se subdivise, du reste, en 536,175 acres sous culture, 178,072 en pâturages et 3,845 en vergers.

Les cultivateurs et leurs familles forment une population de 20,227 personnes, occupant en outre 1,574 ouvriers de ferme. Le sol est occupé par 15,137 personnes, dont 14,295 propriétaires, 813 fermiers et 29 employés, et il se répartit entre :

1,920	occupants	de 10 acres et moins.	2,873	occupants	de 100 à 200 acres.
4,170	—	de 11 à 50 acres.	576	—	de 200 acres et plus.
5,593	—	de 50 à 100 —			

Les cultures de l'île du Prince-Édouard sont : l'orge, les fèves, le sarrasin, le blé d'Inde, surtout l'avoine et les pommes de terre, les pois ronds et fendus, le seigle, le blé, le foin, divers légumes, les fruits et principalement les pommes.

Comme le climat impose une période d'au moins six mois pendant laquelle les animaux doivent être soignés dans les étables, les cultivateurs et principalement les laitiers commencent à développer de plus en plus la culture du blé d'Inde pour l'alimentation du bétail. Ensilé, ou autrement, c'est un fourrage juteux, sain et à bon marché, qui convient bien à la nourriture des vaches à lait et sa culture peut se faire partout. En plusieurs endroits, les féveroles ont également été cultivées comme fourrage et ont donné de bons résultats.

Les exportations de produits du règne végétal, pendant l'année 1895, n'ont pas été considérables, comme le démontre le tableau ci-après :

		Quantité.	Valeur.
Pommes sèches	Livres.	1,456	95 dollars.
— vertes ou mûres	Barils.	226	477 —
Baies diverses		»	1,642 —

		Quantité.	Valeur.	
Orge	Boisseaux.	2,439	1,536	dollars.
Blé d'Inde	—	1,178	518	—
Avoine	—	357,989	145,329	—
Foin	Tonnes.	521	5,379	—
Pommes de terre	Boisseaux.	378,096	92,057	—
Légumes divers		»	3,650	—

Je dois renouveler ici, au sujet de l'abandon de la culture dans l'île du Prince-Édouard, les observations que j'ai déjà présentées pour la Nouvelle-Écosse, bien que les conditions soient plus favorables encore dans l'île. Les raisons de cet abandon sont les mêmes : abaissement des prix, besoin du luxe et des plaisirs.

En outre, l'instruction est très répandue. De fort bonnes écoles gratuites se rencontrent partout, et les fournitures et les livres de classe de tous genres sont délivrés sans frais aux enfants dont les parents se déclarent trop pauvres pour les acheter. Cette instruction, peu pratique en général, ne fait que développer davantage chez les jeunes gens des idées ambitieuses ; ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à Québec ou à Montréal compléter les études qui leur permettraient d'embrasser plus tard les professions libérales ou de trouver des emplois administratifs, quittent le pays pour les États-Unis. Aussi, la population de l'île, malgré son climat sain, n'a-t-elle augmenté que de 0.17 p. c. en dix années.

Bois. — La surface des forêts et des terres à bois est d'environ 797 milles carrés, soit 39.85 p. c. de la superficie totale de l'île, mais ces forêts ont été tellement ravagées qu'il reste peu de bois réellement exploitables.

Les forêts appartiennent presque exclusivement à des particuliers, la Couronne n'en possède plus que 22 milles carrés.

Les bois de l'île suffisent à peine à ses besoins, aussi les exportations de produits forestiers sont-elles peu importantes ; en voici les chiffres pour 1895 :

	Dollars.		Dollars.
Madriers et planches	2,628	Mâts et espars	156
Douves	1,517		

Importation de produits forestiers en 1895 :

	Dollars.		Dollars.
Cerisiers, gommiers, etc.	1,350	Pins résineux	67
Chênes	99	Noyers	69

Le marché local est alimenté par le peu de pins qui restent, par les autres espèces conifères et quelques excellentes variétés de bois durs. Le cèdre blanc est très rare; voici, du reste, la nomenclature des espèces rencontrées dans l'île : sapin baumier, érables divers, mérisier, bouleau, hêtre, frêne blanc et noir, épinette rouge, bois de fer, petite et grosse épinette, pin blanc, cormier, peupliers divers, tremble, saule noir, bois blanc, pruche, orme blanc.

Il y a une loi réglementaut l'usage des feux qui pourraient mettre les bois en danger.

II. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne végétal.

On rencontre dans l'île un certain nombre de petits *moulins à farine* occupant en tout 150 à 200 ouvriers et suffisant à la consommation locale.

Comme la plupart des constructions du pays sont en bois, on rencontre des *scieries* presque partout; elles sont, en général, actionnées par des chutes d'eau naturelles ou artificielles. On en compte environ 170 employant de 350 à 400 ouvriers et livrant annuellement pour 350,000 dollars de produits.

Il existe, en outre, deux *moulins à raboter et à faire les moulures* : l'un dans le comté de King, l'autre dans celui de Prince; mais ils sont peu importants. On compte aussi une quantité de petits établissements où l'on fabrique les *bardeaux*.

Comme je l'ai dit plus haut, presque toutes les constructions sont en bois; c'est ainsi que sur 18,356 maisons et monuments, il n'y en a que 72 en briques et 20 en pierre. Sur ces 18,356 constructions, 14,841 sont à un étage, 3,260 à 2 étages, 239 à 3 étages et 16 à 4 étages.

Il y a quelques mois, la petite ville de Tignish, située à l'extrémité ouest de l'île, a été entièrement réduite en cendres par un incendie dont la cause est restée inconnue.

La *construction des bateaux* en bois faisait jadis l'objet d'une grande industrie dans l'île du Prince-Édouard et a même été l'une des grandes causes de la disparition des forêts. Actuellement, on ne rencontre plus que quelques petits chantiers de construction de petites barques, situés principalement dans le comté de Queen.

Comme industries, je citerai encore deux établissements pour la

préparation du *tabac;* une *brasserie* dans le comté de Queen; quelques petites *amidonneries* employant en tout une soixantaine d'ouvriers.

III. — Règne animal.

Bétail, chevaux, etc. — L'élevage constituait une des grandes ressources de l'île, mais comme dans les autres provinces du Canada et pour les raisons déjà indiquées, le prix des chevaux et du bétail a considérablement diminué depuis quelques années.

Le gouvernement fédéral ne fournit pas de statistique annuelle concernant l'agriculture, mais, d'après un recensement fait en 1891, voici quelle était alors l'importance de l'élevage du bétail et des chevaux dans l'île.

Chevaux de trois ans et moins	37,392	Total des bêtes à cornes	91,665
— de plus de trois ans	25,674	Moutons	147,372
Bœufs de travail	116	Porcs	42,629
Vaches à lait	45,849		

L'exportation de l'île en animaux divers, en 1895, a été comme suit :

	Têtes.	Dollars.
Chevaux de plus d'un an	649	49,639
Bestiaux —	1,120	29,396
Porcs	247	1,105
Moutons de moins d'un an	2,967	5,024
— de plus —	3,694	12,418
Volailles	»	3,180

Il a été importé dans l'île, pour l'amélioration de la race, 2 chevaux pour une valeur de 500 dollars.

Avant leur exportation, les animaux sont visités minutieusement par les vétérinaires désignés à cet effet par le gouvernement fédéral. L'état du bétail en général et des chevaux a été trouvé parfait; du reste, l'île est considérée comme très saine pour le bétail.

Poissons. — Le nombre des pêcheurs de profession ne dépasse pas 3,300 et le capital engagé dans les pêcheries environ 468,736 dollars, chiffre comprenant notamment : 1,571 bateaux et vaisseaux estimés à 63,900 dollars; 78,315 brasses de filets évalués à 38,041 dollars; etc. L'année précédente, la valeur du même

capital engagé dans les pêcheries était de 644,518 dollars; on voit que la pêche est en décroissance; ce qui le prouve encore, du reste, c'est le montant des primes payées aux vaisseaux et aux hommes en vertu de la loi d'encouragement de la pêche, à laquelle j'ai fait allusion à propos de la Nouvelle-Écosse.

Depuis 1882, le montant total des primes payées s'élève à 142,082 dollars, dont 12,771 en 1891, 9,783 en 1892, 9,329 en 1893 et 7,876 en 1894.

Ces primes se justifiaient comme suit :

ANNÉES.	Bateaux.	Tonnes.	Hommes.
1891	27	778	155
1892	30	983	139
1893	27	910	151
1894	21	594	114

Les principaux poissons pêchés le long de l'île sont (en 1894) ;

	Dollars.		Dollars.
Saumon	2,025	Merluche	28,899
Maquereau	145,625	Flétan.	820
Hareng	203,909	Éperlan	33,683
Morue	107,892	Huîtres	96,220
Églefin	6,002	Tous autres	113,893
Homard	380,770	Total. . . .	1,119,738

Un établissement de pisciculture existant à Dunk-River a été détruit par le feu en 1887 et n'a pas été reconstruit; il avait produit depuis 1880, date de sa construction, 6,145,000 alevins.

Les exportations de poissons divers de l'île du Prince-Édouard, en 1895, ont été les suivantes :

		Quantité.	Dollars.
Morue	Quintaux.	887	3,027
Langues et noues	—	139	1,295
Maquereau en boîtes	Livres.	3,408	246
— saumuré	Barils.	7,851	85,834
Hareng saumuré	—	131	473
— en boîte	Livres.	3,792	158
— fumé	—	10,000	482
Huîtres fraîches	Barils.	532	1,040
Homards en boîte.	Livres.	2,252,282	332,161
Autres espèces.			12,571

IV. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne animal.

Les poissons donnent lieu à deux industries différentes : celle des conserves et celle de la salaison. Les *conserves de poisson* se font tout le long de la côte et les établissements qui s'occupent de ce genre de commerce s'élèvent à près de 100, employant environ 2,000 hommes pendant la saison.

La *salaison des poissons* se fait un peu partout, mais principalement dans le comté de Prince. Pendant la saison, près de 1,400 personnes s'occupent de cette industrie. Le *sel* nécessaire à ces salaisons ne paye pas de droit d'entrée ; il provient surtout de l'Angleterre et des colonies anglaises et aussi de l'Ontario. L'île en a importé, en 1895, 4,451,045 livres, évaluées à 6,829 dollars.

On compte dans l'île un certain nombre d'établissements s'occupant de la *salaison des viandes*, dont les plus importants et les plus nombreux sont dans le comté de Queen ; ces différents établissements emploient environ 150 personnes.

Des *tanneries* sans grande importance et ne travaillant que pour la consommation locale, se rencontrent un peu partout.

Industrie laitière. — En 1892, il n'y avait qu'une station de laiterie dans l'île. Elle avait été établie à New-Perth par une compagnie coopérative, organisée par des fermiers et qui construisit les bâtiments. Suivant sa politique, qui est de favoriser, d'encourager l'agriculture et surtout l'industrie des beurres et des fromages, le gouvernement prêta à cette compagnie toutes les machines nécessaires, afin d'en faire un établissement modèle pour la fabrication de ces deux produits.

Depuis lors, plusieurs fabriques ont été créées sur ce modèle par des compagnies coopératives de fermiers.

En 1893, onze établissements de ce genre étaient dirigés par un commissaire dépendant de la branche de l'industrie laitière du département de l'intérieur; leur mode de fonctionnement était le suivant : les fermiers fournissaient le lait et les usines chargeaient 1 1/4 cent par livre pour la fabrication et la mise sur le marché du fromage ; après la vente de celui-ci, le produit, moins les frais de fabrication, était distribué entre les fermiers proportionnellement à la quantité de lait qu'ils avaient fourni. Les onze établissements

patronnés par 1,187 fermiers, ont produit en 1893, pour 48,000 dollars de fromage; le gouvernement n'a dû dépenser que 2,500 dollars pour obtenir ce résultat.

En 1894, il y avait 16 fromageries et 2 beurreries qui ont produit pour 90,000 dollars, dont 11,830 dollars de beurre.

La qualité du beurre de l'île du Prince-Édouard est supérieure ; les fromages sont excellents.

Le changement des fromageries en beurreries, du mois d'octobre au mois de mai, est devenu presque général.

Tout en ne dépensant que la somme relativement minime de 4,800 dollars, le gouvernement est ainsi arrivé à faire faire de rapides progrès à la fabrication du beurre d'hiver et à la culture du maïs d'ensilage.

Les exportations de produits d'animaux ont été comme suit en 1895 :

		Quantité	Dollars.
Beurre	Livres anglaises.	64,275	12,953
Fromage	—	698,143	69,836
Œufs	Douzaines.	831,864	90,208
Graisse et graillons de graisse	Livres anglaises.	7,079	222
Crins	—	4,316	574
Peaux		»	12,846
Lard séché	Livres anglaises.	2,300	214
Bœuf —	—	52,513	2,120
Jambons	—	10,136	1,095
Mouton (viande)	—	64,936	2,237
Lard	—	82,850	4,330
Langues en boîte	—	122,040	10,470
Laine	—	31,055	6,982

V. — Règne minéral et industries qui en dépendent principalement.

L'île du Prince-Édouard est complètement dépourvue de mines proprement dites ou, tout au moins, elles ne sont pas exploitées.

Les seules exploitations sont quelques *briqueteries* situées principalement dans le comté de Queen, ainsi qu'une *poterie* sans importance.

On rencontre également des *fours à chaux*, mais le calcaire est fourni par le continent et Terre-Neuve.

VI. — Importations.

L'île fait peu d'importation directe. Les maisons de commerce s'adressent souvent aux maisons du continent qui, plus importantes, peuvent faire des commandes plus fortes et obtenir des commissions plus considérables.

Il serait sans utilité, je crois, de donner une liste complète de tous les objets importés dans l'île ; je me bornerai à citer ceux qui ont fait l'objet d'une importation supérieure à 5,000 dollars (1).

Articles imposables.

ARTICLES IMPORTÉS		Quantité.	Valeur. Dollars.
Céréales : blé d'Inde	Boisseaux.	16,616	9,599
Coton et articles en coton		»	21,437
Articles de fantaisie		»	6,163
Dentelles, cols en dentelles		»	5,097
Articles en lin, chanvre et jute		»	11,722
Chapeaux pour hommes et pour femmes :			
Castor, soie, feutre.		»	5,882
Tous autres		»	7,211
Huiles minérales	Gallons.	201,366	11,532
Huile de graine de lin, crue ou bouillie. .	—	12,366	5,067
Graines de jardin, de champ et autres . .		»	13,430
Soie et articles en soie		»	14,936
Eau-de-vie et imitation, rhum		»	5,304
Whiskey	Gallons.	15,602	16,350
Sucre non au-dessus du n° 16 (type de Hollande)	Livres.	244,385	5,136
Mélasse provenant de la canne à sucre, etc. (40° au plus)	Gallons.	174,273	28,826
Draps en laine	Livres.	7,209	5,809
Vêtements de toute sorte en laine . . .	Verges.	7,861	9,624
Tous autres articles en laine.		»	40,383

(1) Liste détaillée à consulter au *Musée commercial* (produits de 500 à 5,000 dollars).

Articles exempts de droits.

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Sel pour l'usage des pêcheries	Livres.	4,451,045	6,829
Sucres non dénommés, ne dépassant pas le nº 16 (type de Hollande)	—	534,842	13,726
Tabac non ouvré pour fins d'accise . . .	—	185,783	8,371
Rets et seines, lignes et ficelles, etc. . .		»	9,844
Rails pour chemin de fer pesant au moins 45 livres par verge	Quintaux.	13,547	16,263
Étain en blocs, gueuses, barres	—	451	5,959
— en feuilles et fer-blanc.	—	9,786	28,778
Thé venant directement du pays de production.	Livres.	354,204	61,385

En résumé, l'île du Prince-Édouard a importé pour sa consommation pour 331,808 dollars d'effets imposables et pour 198,905 d'effets non imposables, soit ensemble pour 530,713 dollars, dont 369,111 provenaient de l'Angleterre et des colonies anglaises et 161,602 dollars de tous les autres pays. La part de la Belgique n'a atteint que 153 dollars d'effets imposables et 281 dollars d'effets non imposables.

VII. — Exportations.

J'ai cité plus haut les principales exportations de produits de la pêche, agricoles et forestiers; il me reste à donner quelques indications concernant l'exportation des produits manufacturés dans l'île. Ce sont les suivants : biscuits et pain, voitures, charrettes, vieux câbles, cuir, bottes, souliers, harnais et sellerie, mélasses, savon, tabacs divers.

Le commerce total d'exportation s'est élevé à 1,039,493 dollars, dont 497,162 vers l'Angleterre (produits canadiens, 495,925; produits étrangers, 1,237), et à 542,331 dollars vers les autres pays (produits canadiens, 542,022; produits étrangers, 309).

On n'a pas constaté d'exportation vers la Belgique.

VIII. — Commerce général.

La valeur totale du commerce général de l'île s'est élevée à 1,570,206 dollars, dont 1,039,493 aux exportations et 530,713 aux importations (entrées pour la consommation).

Ce commerce général s'est fait par les deux ports suivants :

	EXPORTATION.	IMPORTATION.
Charlottetown	731,182 dollars.	422,827 dollars.
Summerside	308,311 —	107,886 —
Totaux. . . .	1,039,493 dollars.	530,713 dollars.

Navigation du port de *Charlottetown* en 1895 :

NATIONALITÉ.	ENTRÉES.			SORTIES.		
	Nombre.	Tonnes.	Hommes d'équipage.	Nombre.	Tonnes.	Hommes d'équipage.
Angleterre . .	52	8,609	389	76	33,038	1,095
États-Unis . .	29	32,742	1,195	28	33,906	1,230
Suède et Norvège.	1	554	11	»	»	»
Totaux. . .	82	41,905	1,595	104	66,944	2,325

Navigation du port de *Summerside* en 1895 :

NATIONALITÉ.	Nombre.	Tonnes.	Hommes d'équipage.
Entrée. Angleterre	9	1,283	60
Sortie. —	19	4,361	154

Le tonnage des vaisseaux anglais et étangers, employés dans le commerce côtier, arrivés aux ports de l'île et partis de ces ports en 1895, s'est élevé à 1,118,491 tonnes.

Le commerce côtier du Canada est soumis à la loi des statuts revisés du Canada (chapitre LXXXIII), qui stipule qu'aucune marchandise ni aucun voyageur ne seront transportés par eau d'un port à un autre du Canada, sauf sur des vaisseaux anglais. Le gouverneur général en conseil peut, cependant, déclarer que cette disposition ne s'appliquera pas aux vaisseaux de tout pays permettant aux vaisseaux anglais de participer à son commerce côtier aux mêmes conditions que ses propres navires. Divers arrêtés du conseil ont permis de faire le commerce côtier en Canada aux vaisseaux des pays suivants : Italie, Allemagne, Suède et Norvège, Autriche-Hongrie, Pays-Bas, Belgique, Danemark et République Argentine.

IX. — Principales villes de l'île du Prince-Édouard.

Charlottetown — C'est la capitale de l'île ; sa population est stationnaire et a même une tendance à diminuer ; elle est, d'après

le dernier recensement, de 11,374 habitants; au recensement décennal précédent elle était de 11,485 habitants; il y a donc une diminution de 111 habitants ou de 0.9 p. c.

La ville ne possède pas d'égouts et les rues ne sont, en général, ni pavées ni empierrées; aussi la poussière y est-elle aveuglante. Les charges par habitant sont très faibles et la population préfère conserver l'état de choses actuel plutôt que de voir augmenter les impositions.

Le *port*, situé au confluent de trois rivières, est admirablement protégé et sa profondeur d'eau permet aux plus grands navires d'y entrer sans danger : un pilote n'est même pas exigé. La marée est d'environ 7 pieds et, à marée basse, devant la ville, la profondeur d'eau est de 10 à 15 brasses. Le port ne possède pas de cale sèche.

Des quais entièrement en bois, sans outillage sérieux, appartiennent : un à la ville, un au chemin de fer et les autres à des compagnies particulières.

Les bateaux ne doivent aucun droit d'éclairage, de bouées, d'ancrage ou d'amarrage.

Tous les bateaux ont à payer les droits « de harbour masters », dont le montant est d'un cent par tonne, les bateaux en dessous de 50 tonnes payant comme s'ils avaient ce tonnage. Le droit de quai est de 5 cents par tonne. Le touage des bateaux se fait à raison de 60 cents par mille.

La ville est desservie par un *chemin de fer* à voie étroite appartenant au gouvernement fédéral et qui fait partie du réseau de l'« Intercolonial ».

Deux *lignes de navigation* régulière partent de Charlottetown :

1° Une ligne directe sur Boston : « The Canada Atlantic and Plant Company »;

2° Une ligne sur Pictou (Nouvelle-Écosse) : « The Charlottetown Steam Navigation C° ». La traversée de 50 milles se fait, en cinq heures, par de mauvais bateaux.

Trois *banques* ont des comptoirs à Charlottetown : Merchants Bank of Halifax; Merchants Bank of Prince Edward Island; Bank of Nova Scotia.

L'*industrie* de la ville est peu importante.

Les *maisons de commerce* principales sont :

Exportateurs. — Homards et maquereaux en boîtes : The Portland Packing C°; Walter Matheson; Geo. D. Longworth & C°; H.-W. Longworth.

Importateurs. — Marchandises sèches : James Paton & C°; Stanley brothers; Beer brothers; Moore & M° Leod; W.-A. Weeks & C°.

Quincaillerie : Dodd & Rogers; W.-A. Dawson; E.-H. Norton.

Tapis : James Paton & C°; Prowse brothers.

Lainages : M° Kay woollen C°.

Summerside. — C'est la deuxième ville de l'île du Prince-Édouard; sa population est d'environ 3,000 habitants, et reste à peu près stationnaire.

Un service de bateaux rapides, appartenant à la « Charlottetown steam Navigation C° », met la ville en communication avec le continent à Pointe-du-Chêne. La traversée, de 40 milles, est faite en 2 1/2 heures. Ce service fonctionne tous les jours, sauf le dimanche.

Cinq quais entièrement en bois et appartenant, un à la ville, un au chemin de fer et trois à des compagnies particulières, permettent le chargement et le déchargement des bateaux dont le tirage n'est pas supérieur à 16 pieds. Le pilotage n'est pas exigé ; il se paye 80 cents par tonne à l'entrée et 60 cents par tonne à la sortie.

L'eau de la ville, qui provient de puits, est de mauvaise qualité, et d'un goût désagréable. Pourtant, à peu de distance de la ville, on rencontre des sources dont on pourrait, semble-t-il, amener l'eau à peu de frais.

Les droits de quai sont de 1 1/2 cent par tonne sur les quais du chemin de fer et de 2 cents par tonne sur les autres.

Parmi les *maisons de commerce*, on peut citer :

Exportateurs. — Homards et maquereaux en boîtes : R. J. Holman; D. Rogers & son; Wright brothers; John-A. Matheson, Campbelton, Lot H.

Huîtres ; Jas. A. Sharp; John Sharp.

Importateurs. — Marchandises sèches : R.-S. Holman (la plus importante) ; D. Rogers & son ; Wright bros. ; Sinclair & Stewart; Wright Shurman & C°; Mc Gougan & Wright; Fred. Strong.

Quincaillerie : R.-J. Holman ; Sinclair & Stewart ; Wright Schurman & C°; Mc Gougan & Wright; Fred. Strong.

Habillements : Wright & Strong; John Mc Kenzie; W.-A. Stewart.

Bijouterie, horlogerie : Geo. Godkin.

Photographie: Robert Bonness.

Trois *banques* y ont des comptoirs : Bank of Summerside; Bank of Nova Scotia; Merchants bank of Halifax.

Summerside fait environ le quart du commerce d'importation et d'exportation de l'île.

Anciennement, la construction des bateaux en bois faisait l'objet d'une très grande industrie dans les environs de la ville.

X. — Chemins de fer.

Tous les chemins de fer de l'île du Prince-Édouard appartiennent au Dominion. Leur exploitation est dirigée par des fonctionnaires de l'État qui dépendent du ministère des chemins de fer et canaux, à Ottawa.

Les lignes en exploitation sont les suivantes :

Souris à Tignish	168 milles.
Mount Stewart à Georgetown	24 —
Charlottetown à Royalty-Junction	5 —
Emerald-Junction au Cap Traverse	13 —
Alberton au quai Cascumpec	1 —
Total.	211 milles.

Tout le réseau est à voie étroite. Le rail primitif en fer pesait 40 livres à la verge; on le remplace, au fur et à mesure, par des rails en acier de 50 livres. Actuellement, 113 3/4 milles sont armés du rail d'acier.

En 1895, 48,325 tonnes de marchandises diverses et 125,089 voyageurs ont été transportés sur le réseau, donnant une recette brute de 149,654.71 dollars; les frais d'exploitation se sont élevés

à 232,905.19 dollars, laissant ainsi un déficit de 83,250.41 dollars.

Ce chemin de fer est construit très économiquement; toutes les constructions sont d'ailleurs en bois et les gares n'offrent aux voyageurs aucun confort.

Le capital de construction s'élève à 3,291,836.38 dollars, et la valeur du matériel roulant est de 458,729 dollars, soit au total 3,750,565.38 dollars.

21 locomotives, 37 voitures diverses pour le service des voyageurs, 175 wagons fermés et à bestiaux, 4 fourgons et 8 chasse-neiges constituent tout le matériel roulant de ce réseau.

XI. — Colonisation.

Les seules terres encore disponibles dans l'île du Prince-Édouard ont une étendue d'environ 45,000 acres. Elles sont, en général, boisées et d'un défrichement assez difficile et se vendent environ 2 dollars l'acre. Les colons qui veulent se fixer dans l'île ont de grandes facilités de payement : on leur accorde d'habitude dix années pour payer les terres achetées à la couronne, l'intérêt étant calculé à 5 p. c.

Les immigrants possédant quelques capitaux peuvent acquérir, dans d'excellentes conditions de prix, des propriétés toutes faites et à proximité d'un marché pour écouler les produits du sol.

Le lieutenant gouverneur de l'île, ainsi que toutes les autres autorités, m'ont assuré que, pour un millier de dollars, on pouvait se procurer une ferme en bon état, suffisant à l'entretien et à la subsistance d'une famille. Le lieutenant gouverneur verrait avec plaisir l'arrivée de colons belges.

Dans l'intérieur de l'île, pour 500 à 600 dollars, on trouve à acheter des fermes de 50 acres.

J'ai visité, à Charlottetown, une ferme de 180 acres, située en face même de la ville, au bord de la baie qui constitue le port de celle-ci, et qui était à vendre pour 6,000 dollars, le bétail non compris.

Les bâtiments, en bois et très vastes, étaient en excellent état. La propriété, entièrement clôturée, comprenait des terres de culture, des pâturages et des bois.

L'île convient à l'élevage du mouton. Le voisinage de la mer

rend son climat tempéré relativement à celui des autres provinces du Canada. Le thermomètre descend rarement en dessous de —13° Fahrenheit. On n'y observe pas non plus ces terribles sécheresses du Manitoba ou des provinces du Nord-Ouest. Il tombe en moyenne, 25 à 26 pouces d'eau par année, avec 170 ou 180 jours de pluie ou de neige.

Le climat est en général sain. Les saisons où règnent le plus de maladies sont le printemps et l'automne, à cause de la plus grande humidité. L'été et l'hiver sont les saisons réellement saines.

Par suite des glaçons flottants, la communication avec le continent est interrompue de décembre à avril, sauf pour les malles qui sont transportées par un bateau en fer solidement construit en forme de brise-glace et qui va de Pictou à Georgetown et vice versa.

L'ouvrier ordinaire se paye ordinairement un dollar par jour; celui de ferme, 15 dollars par mois, et les servantes de 5 à 7 dollars par mois.

Un bon cheval ordinaire vaut de 50 à 70 dollars ; une vache à lait, de 20 à 30 dollars ; un mouton, de 2 à 3 dollars.

Le téléphone et le télégraphe existent partout dans l'île.

CHAPITRE III. — NOUVEAU-BRUNSWICK.

La province du Nouveau-Brunswick a une plus grande superficie que la Nouvelle-Écosse ; elle comprend, en effet, environ 72,776 kilomètres carrés ou 28,200 milles carrés. Par contre, sa population est inférieure ; d'après le dernier recensement, elle s'élevait à 321,263 habitants ou 11.4 par mille carré ; au recensement décennal précédent, elle était de 321,233, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu même l'accroissement naturel.

La surface du Nouveau-Brunswick est de 17,984,130 acres. Comme pour la Nouvelle-Écosse, les monts Appalaches déterminent la forme extérieure et le relief du Nouveau-Brunswick. En moyenne, la province est peu élevée ; aucun point du territoire n'atteint 800 mètres d'élévation. Un cône qui domine tous les autres sommets dans la pointe nord-occidentale de la contrée, appelé la montagne Chauve, a 750 mètres d'altitude ; la montagne Bleue, dans la même chaîne, plus au sud, a 480 mètres de hauteur.

Trois rivières très importantes, les rivières Saint-Jean ou Saint John, Ristigouche et Miramichi, arrosent la province, qui compte plus de 100 milles carrés de surface d'eau. La principale de ces rivières est la rivière Saint-Jean, d'une longueur de 720 kilomètres et dont le cours est navigable jusqu'à plus de 400 kilomètres de la mer.

§ I. — Règne végétal.

Les terres du Nouveau-Brunswick conviennent, en général, parfaitement à la culture des céréales, des pommes de terre et même des fruits. Dans quelques vallées, celles de la rivière Saint-Jean et de la rivière Miramichi, on trouve des terres excellentes, mais les meilleures se rencontrent dans l'isthme étroit — environ 26 kilomètres de largeur — qui sépare le Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Écosse. Ces terrains n'offrent qu'une très légère saillie au-dessus des mers voisines; ils se trouvent même en plusieurs points en dessous du niveau de ces mers et toutes les rives basses ont dû être protégées contre les flots de marée par des levées. Ces levées se trouvent surtout entre Sackville et Amherst, où s'étendent les fameux marais salants Tantramar ou Tintamarre, contenant environ 40 milles carrés de prairies d'une fertilité extraordinaire, ressemblant aux polders de Hollande. Leur nom provient de ce qu'ils sont coupés en leur milieu, là surtout où se récolte le meilleur foin, par la rivière Tantramar.

Dans les environs de Saint-John, à Woodstock, on trouve un sol d'une rare fertilité et des vergers superbes.

Au nord-ouest de cette zone fertile, à l'est du Miramichi, s'étend, au contraire, une zone autrefois fertile, mais aride actuellement; c'est celle qui a été le théâtre d'un incendie immense qui a détruit, il y a soixante-quinze ans, environ 3 millions d'acres de forêts, en causant la mort de 200 personnes. Le sol roti, grillé, n'a plus produit depuis lors que de la brousse.

Les cultures du Nouveau-Brunswick sont la pomme de terre, le blé, l'avoine, le foin, les fruits, etc.

L'agriculture occupe environ un huitième de la population : 45,880 fermiers (avec leur famille) et 5,121 ouvriers. Sur une surface totale de 4,471,250 acres occupées, 1,018,704 acres sont

sous culture, 479,607 en pâturage et 11,479 ont été transformées en vergers.

On compte, du reste, 6,774 propriétaires de 10 acres, 7,888 de 50 acres, 13,791 de 100 acres, 8,425 de 200 acres et 3,958 de plus de 200 acres.

En général, les fermiers sont propriétaires des terrains qu'ils cultivent ; les fermes louées forment l'exception. Peu de fermiers n'ont qu'un seul système de culture, comme dans l'Ouest, où l'on fait soit l'élevage, soit la culture des céréales. Dans le Nouveau-Brunswick, ils font non seulement la culture des céréales, mais beaucoup de fermiers récoltent du foin, afin de pouvoir nourrir pendant l'hiver des chevaux, du bétail et des moutons, et obtenir l'engrais nécessaire au sol.

Les *exportations* de produits agricoles, en 1895, ont été comme suit :

			Dollars.
Avoine	Boisseaux.	5,332	2,271
Farine d'avoine	—	35	139
Blé (farine)	Barils.	3	12
Farines toutes autres	—	24	78
Fèves	Boisseaux.	1,894	2,591
Foin	Tonnes.	1,161	10,557
Pommes de terre	Boisseaux.	127,686	53,783
Autres légumes			19,211

Par contre, les *importations* ont été :

a) *Produits imposables.*

			Dollars.
Arrowroot et tapioca	Livres.	22,046	603
Blé d'Inde	Boisseaux.	199,146	101,456
— (farine)	Barils.	1,685	3,945
Farine de blé	—	532	2,087
Riz	Livres.	78,316	1,249

b) *Produits exempts de droits.*

			Dollars.
Graines de betterave	Livres.	1,833	135
— de carotte	—	481	129
— de navet	—	65	36
— de moutarde	—	557	22
Bulbes de fleurs			825

Comme dans la Nouvelle-Écosse, la culture des fruits commence à se répandre; les importations d'arbres fruitiers dans la province ont été comme suit :

		Dollars.			Dollars.
Pommiers . . .	13,837	1,896	Pêchers	44	3
Cerisiers. . . .	363	32	Pruniers	961	90
Groseillers . . .	30	30			

Il a été importé, en outre, pour 38 dollars de rosiers et pour 587 dollars d'arbres de pelouse, d'ornement, etc.

Exportation de fruits, en 1895 :

			Dollars.
Pommes sèches.	Livres.	26,419	1,648
— vertes	Barils.	5,581	10,413
Baies de toute sorte.			52,032
En boîtes et conserves			30,136

De même que dans la Nouvelle-Écosse, l'agriculture du Nouveau-Brunswick traverse une période difficile; les produits sont à bas prix.

Forêts. — La surface des bois et des forêts du Nouveau-Brunswick s'élève à environ 14,766 milles carrés; soit 52.55 p. c. de la superficie totale du pays; mais ces bois sont loin d'être tous exploitables. Ils sont couverts, en grande partie, de petits arbres pouvant servir sur les lieux, mais ayant peu ou point de valeur marchande. Autrefois, le Nouveau-Brunswick possédait de riches forêts de pin rouge et de pin blanc. On n'en rencontre plus que des massifs épars. Le bois de pin s'exporte encore cependant; mais c'est surtout l'épinette blanche, de bonne dimension et d'excellente qualité, qui abonde et qui s'exporte le plus.

Voici la nomenclature des différentes espèces de bois rencontrées dans les forêts de la province : sapin Baumier; érables divers; alésier; mérisiers blanc et rouge; bouleaux noir, blanc et rouge; hêtre; frêne blanc, rouge et noir; noyer tendre; épinette rouge; petite et grosse épinette; bois de fer; pins; peupliers; chênes à gros fruits et chênes rouges; cèdre blanc; pruche; orme blanc, etc.

Les produits des forêts exportés sous différentes formes, manufacturés ou non, en 1895, ont été :

			Dollars.
Écorce pour tanneurs	Cordes.	25,758	113,536
Bois de chauffage	—	28,712	48,507
Courbes et allonges	Pièces.	7,894	4,657
Billots, pruche		»	112
Chevrons		»	5,197
Madriers, pin.	Cordes.	1,038	30,478
Épinette et autre	—	115,760	2,996,286
Bouts	—	5,510	93,260
Lattes		»	253,892
Perches		»	12,267
Piquets		»	1,596
Planches		»	685,883
Voliges		»	127,761
Divers		»	20,160
Mâts et espars	Pièces.	951	576
Pilotis		»	20,552
Échalas à houblon		»	1,744
Poteaux		»	1,149
Bardeaux		»	453,131
Traverses de chemin de fer	Pièces.	91,731	14,638
Douves pour boîtes à sucre	—	825,150	11,964
— autres		»	20,194
Bouleau	Tonnes.	6,759	44,233
Pin blanc		»	5,673
Blocs pour pulpe		»	87,274
Divers		»	4,929
Bois à bobines et bobines		»	38,168

La destruction des forêts a marché fort rapidement. En général, les forêts des terres de la Couronne sont données par permis ou louées à des négociants en bois. En 1893, les termes des permis ont été étendus de 10 à 25 ans. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la surface totale des forêts et des bois s'élève à environ 14,766 milles carrés, dont 5,936 sont encore inoccupés ; les 8,830 autres milles se subdivisent en 4,630 milles concédés et 4,200 milles sous permis.

Afin de protéger les forêts contre la destruction par le feu, différentes mesures ont été prises comme dans la Nouvelle-Écosse, et des pénalités atteignent toute négligence commise tant par les particuliers que par les compagnies de chemins de fer.

Dans les conditions régissant les plus récents permis de

coupe, il est stipulé qu'il ne sera abattu ni pin ni épinette dont on ne peut tirer une bille d'au moins 18 pieds de long et 10 pouces de diamètre au petit bout, sous peine de payer double droit de coupe et de perdre la licence.

Les recettes provenant de ces licences atteignent 90,000 à 100,000 dollars par an.

II. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne végétal.

Les plus importantes de ces industries sont celles qui travaillent le bois, comme on a pu s'en rendre compte en examinant les tableaux que j'ai donnés plus haut.

On compte environ 500 *scieries* occupant plus de 7,000 ouvriers et réparties un peu partout dans la province ; les plus nombreuses sont situées dans les comtés de Westmorland et d'Albert, mais les plus importantes sont celles des comtés de Saint-John et de Northumberland. La valeur annuelle des produits de ces scieries dépasse 6 1/2 millions de dollars.

On rencontre également quelques *moulins à raboter et à faire les moulures*, mais ils n'ont pas une bien grande importance ; les principaux sont, d'ailleurs, à Saint-John et à Carleton.

Mentionnons encore la fabrication des *bardeaux* qui est faite par plus de 100 établissements occupant près de 400 ouvriers. La production annuelle, évaluée à plus de 500,000 dollars, est en grande partie exportée aux États-Unis et aux Antilles anglaises.

La consommation locale des bois manufacturés est, du reste, considérable et, comme pour la Nouvelle-Écosse, elle s'explique facilement par le grand nombre des maisons en bois existant dans le pays. Le dernier recensement des immeubles de la province indique en effet que sur 54,122 maisons, 53,119 sont entièrement en bois et 850 en briques, le reste en moellons ou pierres. Ces 54,122 habitations se subdivisaient, au surplus, en 43,286 à un étage, 9,062 à 2 étages ; 1,625 à 3 étages et 149 à 4 étages.

Il existe également quelques usines fabriquant la *pulpe* ; les deux plus importantes sont situées à Chatham, dans le comté de Northumberland.

Près de New-Castle, à Millerton, se trouve un établissement important fabriquant l'*extrait de hemlock* pour les tanneries. Cette

usine exporte une grande partie de ses produits, notamment en Belgique. Deux autres usines du même genre, moins importantes, existent encore dans les districts de Northumberland et d'York. En 1895, le Nouveau-Brunswick a exporté pour 43,440 dollars de cet extrait, principalement en Angleterre.

Après les établissements travaillant le bois, les plus nombreuses usines sont les moulins à *farine*. On en compte plus de 200 faisant la mouture des grains, mais n'employant guère plus de 400 personnes. Les seuls moulins un peu importants sont ceux de Saint-John et des environs.

Ces établissements travaillent surtout pour la consommation locale; les tableaux donnés précédemment montrent que l'exportation de la farine est nulle ou presque nulle.

Il y a quelques *brasseries* dont les seules importantes sont à Saint-John et aux environs; il existe une petite fabrique de *cidre* à York.

Les fruits et les légumes ont provoqué la naissance d'une industrie qui se répand de plus en plus dans la province : la fabrication des *conserves*. Une douzaine de petits établissements fonctionnent dans les comtés d'York, de Northumberland et de Gloucester.

A Saint-John, deux usines fabriquant des *cordes* et *ficelles* emploient une centaine d'ouvriers et livrent annuellement pour plus de 300,000 dollars de produits divers.

Une sérieuse industrie de la province est celle de la fabrication du *coton*. Il y a cinq usines importantes : deux se trouvent à Saint-John et les trois autres dans les districts de Charlotte, Westmorland et York. Ces établissements emploient près de 2,000 ouvriers et fabriquent annuellement pour plus de 1,800,000 dollars de produits.

Une très importante *raffinerie de sucre* à Moncton a été détruite par le feu, en septembre dernier. C'était la seule sucrerie de la province. Elle occupait une centaine d'hommes et sa production annuelle était estimée à un million de dollars; l'usine va être reconstruite. Les sirops, sucres, mélasses traités à Moncton venaient, en général, des Antilles anglaises.

Comme dernières industries, je citerai deux *vinaigreries* à Saint-John, mais très peu importantes; deux manufactures de *cigares* également à St-John avec une centaine d'ouvriers. La culture du tabac diminue dans la province et le tabac travaillé provient sur-

tout de la province de Québec et un peu de l'Ontario. Du reste, l'importation du tabac en feuilles à l'usage des manufactures augmente de plus en plus. Ce tabac est exempt de droits d'entrée. Le Nouveau-Brunswick en a importé pour environ 8,790 dollars (35,476 livres), provenant principalement des États-Unis.

III. — Règne animal.

Chevaux, bétail, etc. — D'après le dernier recensement, la richesse de la province du Nouveau-Brunswick en animaux de toute espèce est comme suit :

Chevaux de plus de trois ans.	46,115	Vaches à lait	106,649
— de moins — .	13,658	Total des bêtes à cornes . .	204,692
Total des chevaux. . .	59,773	Moutons	182,941
		Porcs	50,945
Bœufs de travail	7,540		

Le nombre des chevaux augmente mais leur valeur diminue. Au recensement de 1881, le nombre total des chevaux n'était que de 52,975. Le total des bêtes à cornes, par contre, a diminué : il s'élevait à 212,560 têtes, en 1881.

Pour le bétail en général, moutons et porcs, non seulement les prix ont baissé, mais la quantité totale est en diminution d'au moins 4 p. c. sur les chiffres constatés au recensement de 1881.

L'exportation des animaux divers, en 1895, a été la suivante :

	Nombre.	Dollars.
Chevaux de plus d'un an	155	17,002
Bestiaux d'un an et plus	601	15,025
Moutons —	4,999	12,390
Volailles.		1,622

L'exportation se fait surtout par le port de Saint-John, où le bétail est examiné avant l'embarquement. Le vétérinaire, M. Frank, rapporte que sur 534 têtes de bétail examinées par lui, il y avait absence complète de maladie, sauf une trace de tuberculose sur une vache âgée; il déclare que la santé de tous les animaux du Nouveau-Brunswick a été exceptionnellement bonne.

Poissons. — Les pêcheries constituent unes des plus grandes ressources de la province et d'importants capitaux y sont engagés.

Le nombre des bâtiments divers utilisés pour la pêche s'élève à

6,483, valant 308,523 dollars; ces bâtiments sont montés par 11,650 hommes, dont 819 dans des vaisseaux et 10,831 dans des bateaux-pêcheurs. La valeur des filets et autres engins de pêche est estimée à environ 1,500,000 dollars.

Les poissons pêchés le long de la côte et dans les rivières du Nouveau-Brunswick sont nombreux; le tableau ci-dessous donne la répartition et la valeur de la prise des principales espèces en 1895 :

	Dollars.		Dollars.
Saumon	454,974	Merlan	46,787
Maquereau	152,484	Flétan	23,798
Hareng	1,127,197	Éperlan	336,400
Morue	492,493	Sardine	278,706
Églefin	89,893	Huîtres	67,840
Homard	531,570	Tous autres	667,655
Merluche	81,940	Total	4,351,527

La valeur des exportations des poissons du Nouveau-Brunswick, comparée à celle de 1894, a diminué, en 1895, d'environ 100,000 dollars. En voici les principales :

		Quantité.	Dollars.
Morue, y compris églefin	Livres.	17,500	138
— salée, sèche	Tonnes.	24,950	80,150
Langues et noues	Barils.	421	2,101
Maquereau frais	Livres.	87,152	3,808
— saumuré	Barils.	33,986	311,953
Flétan frais	Livres.	13,279	536
Hareng frais ou gelé	—	16,043,200	54,591
— saumuré	—	11,516	30,773
— fumé	—	2,603,260	50,290
Autres poissons de mer frais	—	107,557	2,226
Homards frais	—	4,089	24,281
— en boîte	—	1,207,974	150,423
Saumon frais	Barils.	939,828	92,346
Divers			120,046

Les principaux pays vers lesquels cette exportation s'est faite sont les États-Unis, l'Angleterre et l'Italie.

Les pêcheurs et bateaux-pêcheurs ont reçu, l'année dernière, 12,691 dollars de primes, en vertu de l'acte du Parlement passé en 1882 et modifié en 1891, dont j'ai fait mention à propos de la

Nouvelle-Écosse. Depuis 1882, le total des primes touchées est de 210,376 dollars.

La reproduction des différentes espèces de poissons, sur les côtes du Nouveau-Brunswick, est assurée par cinq établissements de pisciculture, dont quatre sont établis dans la rivière Saint-John et un à Miramichi, près de New-Castle.

Les quatre premiers ont distribué, respectivement, 365,000 alevins de saumon, 2,600,000 de poissons blancs, 294,000 de truites saumonées et 40,000 de truites tachetées ; celui de Miramichi, 975,000 saumons.

Malgré ces mesures conservatrices, on chercherait en vain le saumon dans plusieurs cours d'eau. Mais les poissons de haute mer qui viennent frayer sur les côtes peuplent encore les eaux par masses prodigieuses et la pêche est toujours une des industries nourricières du Nouveau-Brunswick. Même dans le port de Saint-John encombré de navires, on pêche le gaspereau, espèce de gadus, dont on exporte annuellement jusqu'à 20,000 barils, représentant plus de 1,750 tonnes.

Sur le littoral méridional de la baie des Chaleurs, le Nouveau-Brunswick n'a que de petits ports de pêche: Dalhousie, Bathurst, Caraquet. Des pêcheries de poissons et d'huîtres se trouvent aussi dans l'île triangulaire de Shippegan.

Fourrures non préparées. — Exportation en 1895: 17,492 dollars. Le castor, le chat pêcheur et d'autres animaux à fourrures se font de plus en plus rares; le morse et le phoque ont complètement disparu.

IV. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne animal.

Ces industries sont nombreuses; il y a à citer d'abord toutes celles qui dérivent de la pêche. Il y a, en premier lieu, les établissements qui font les *conserves de poissons*. Ces établissements, au nombre de plus de 100, occupent plus de 2,000 ouvriers pendant la saison de la pêche. Leur production, en 1895, a dépassé 340,000 dollars de conserves diverses, qui s'exportent surtout aux États-Unis, aux Antilles et en Angleterre. Les principaux de ces établissements sont situés dans les districts de Westmorland et de Gloucester.

Les *salaisons de poissons* donnent lieu à un grand commerce, dont le produit est en partie consommé sur place et en partie exporté aux États-Unis et à Haïti. Le *sel* a été importé pour une valeur de 46,483 dollars (24,965,040 livres), principalement d'Angleterre, des Antilles françaises et anglaises, d'Italie et d'Espagne.

Il existe environ 60 *tanneries* dans la province; elles occupent de 250 à 300 ouvriers et produisent annuellement pour plus de 500,000 dollars. Ces établissements fabriquent surtout pour le pays; les plus nombreux sont près de Saint-John et dans le comté de Carleton.

La *salaison des viandes* se fait à Saint-John et aux environs et dans le comté d'York. Les établissements qui s'occupent de cette industrie sont nombreux, mais n'ont guère d'importance.

Je citerai encore une fabrique de *colle forte* à Saint-John, sept petites *filatures de laine*, situées dans les environs de Saint-John, occupant une centaine d'ouvriers, mais ne donnant pas pour plus de 100,000 dollars de produits finis par an.

Beurreries et fromageries. — Dans le but de relever l'agriculture, le gouvernement provincial organisa une école de laiterie à Sussex. En 1894, les cours furent suivis par 30 élèves et, en 1895, par 54. Cette année, pour encourager la fréquentation de ces cours, le même gouvernement a pris à sa charge la moitié des frais du voyage, aller et retour, en chemin de fer, de tous les élèves qui les fréquenteraient. Presque tous les fabricants de beurre et de fromage de la province profitèrent de cet avantage et assistèrent aux cours.

Cette mesure a eu pour effet la création d'une vingtaine de crémeries et de fromageries nouvelles. Avant 1892, il existait seulement 8 fromageries ; à la fin de 1895, il y en avait 53.

Des professeurs expérimentés visitent annuellement, aux frais de la province, les différentes fabriques qui y sont établies, dans le but de guider les fabricants par leurs conseils ; ils sont, en outre, chargés de donner des conférences.

Quarante-six sociétés d'agriculture, touchant annuellement de petits subsides (environ 150 dollars chacune), se sont créées dans la province. Leur but est de répandre de saines notions d'agriculture, d'acheter du bétail, de l'améliorer et de l'exposer, enfin, de s'intéresser dans des laiteries et fromageries.

Les cinquante-trois fromageries sont patronnées par 2,292 fermiers; elles ont travaillé 13,262,222 litres de lait et ont produit 1,263,266 livres de fromage, soit 10.49 livres de lait pour une livre de fromage produit, ce qui, au prix moyen de 8 1/4 cents, représente une valeur totale de 101,219 dollars. Il y a actuellement 9 crémeries : une établie en 1892, quatre en 1893, deux en 1894, et neuf en 1895. Ces neuf crémeries, patronnées par 548 membres, ont travaillé 2,134,798 livres de lait qui ont produit 113,892 livres de beurre, soit 22 livres de lait pour une livre de beurre.

Le prix moyen du beurre s'étant élevé à 18 1/2 cents, la valeur totale de la production a été de 21,070 dollars. Ce beurre a été, en partie, consommé sur place et, en partie, exporté.

En 1894, sept crémeries seulement avaient produit 128,594 livres de beurre, valeur 25,790 dollars, de sorte que 1895, avec deux crémeries de plus, a produit 4,720 dollars de moins. La cause en est dans la sècheresse de l'été, qui réduisit considérablement les fourrages et provoqua une grande diminution dans la quantité de lait produite :

En 1895, les *fromageries* du Nouveau-Brunswick ont exporté :

	Quantité. Livres.	Valeur. Dollars.
En Angleterre, par Saint-John	220,000 à 8 1/4 cents.	18,150
— par Montréal	150,000 — —	12,375
Aux Indes occidentales par Saint-John. . .	22,000 — —	1,815
En dépôt pour l'exportation.	50,000 — —	4,125
Totaux. . .	442,000 à 8 1/4 cents.	36,465

Les *beurreries* ont exporté :

Par Halifax	50,000 à 18 1/2 cents.	
Par Québec	5,000 —	
Totaux. . .	55,000 à 18 1/2 cents.	10,175
Total de l'exportation des beurres et fromages en 1895. . .		46,640

La consommation locale du fromage est estimée :

			Dollars.
A	821,226 livres,	à 8 1/4 cents.	67,754 44
Celle du beurre à	58,892 —	à 18 1/2 —	10,895 02
Ce qui donne un total général de.			125,289 46
En 1894, ce total avait été de.			110,739 80
Augmentation pour 1895. . .			14,549 66

Aux efforts de la province viennent s'ajouter ceux du gouvernement fédéral, qui, dans sa ferme expérimentale de Nappan, dont la superficie est de 310 acres, fait faire des expériences agricoles de tous genres, principalement en ce qui concerne les cultures de l'avoine, du seigle, des pommes de terre, des betteraves et des navets.

On y procède également à des expériences sur les différentes sortes d'herbes à pâturage, graines de mil et de trèfle, la laiterie et l'engraissement des animaux. On a planté des vergers d'arbres fruitiers et fait des plantations d'arbres et d'arbrisseaux de fantaisie. 278 différentes variétés d'arbres fruitiers et 280 espèces d'arbres et arbrisseaux de fantaisie y sont à l'essai.

V. — Règne minéral.

Le territoire du Nouveau Brunswick appartient presqu'entièrement aux formations paléozoïques et aux étages carbonifères. Toute la région centrale et nord orientale est formée de couches de l'époque houillère, remarquables par la presqu'horizontalité de leur surface. Les couches de houille sont minces et d'une faible étendue, mais les roches renferment aussi quelques gisements de métaux, du plâtre, du sel gemme, etc. La zone carbonifère est en même temps la meilleure zone agricole de la province. A l'ouest des formations houillères, une étroite bande de terrains volcaniques se dirige du sud-ouest au nord-est, parallèlement à l'axe des monts Appalaches.

Ce sont les mêmes couches carbonifères du Nouveau-Brunswick qui se continuent à travers l'isthme de la péninsule acadienne et forment dans la Nouvelle-Écosse ces couches puissantes de combustible que nous y avons trouvées exploitées en si grande quantité, principalement sur les rivages septentrionaux.

Houille. — Les dépôts carbonifères du Nouveau-Brunswick ne sont pas suffisamment étendus pour que l'exploitation puisse se faire d'une façon économique en concurrence avec les mines du Cumberland.

Le district houiller du Nouveau Brunswick s'étend surtout le long de la rive nord du Grand Lac, entre Little River et Chipman, sur la rivière du Saumon, sur une distance d'environ 50 milles. Le pays est en pente douce et s'élève graduellement, entrecoupé de

quelques petites vallées, jusqu'à la hauteur maxima de 275 pieds, à une distance d'environ 6 milles des bords du lac. Les couches de houille suivent généralement l'inclinaison du terrain, tantôt affleurant le sol, tantôt à une profondeur de 40 pieds. L'épaisseur des couches de houille varie de 20 à 30 pouces et ces couches s'étendent sur une surface de 40 milles carrés, dont 2,500 acres sont concédées et ne payent pas de droit régalien.

La quantité totale de houille de ce bassin est évaluée à 50 millions de tonnes. Vers la surface du sol, le charbon est brillant et compact, mais tendre ; il contient de 27 à 37 p. c. de matières volatiles, 52 à 60 p. c. de carbone, 1.50 à 5 p. c. de soufre et 1.8 à 10 p. c. de cendre.

Jusqu'à présent, la production annuelle n'a pas dépassé 6,000 tonnes et le prix de la tonne de 2,240 livres, sur le carreau de la mine, est de 70 cents. Le chargement coûte environ 15 cents par tonne.

De petits schooners de 30 à 60 tonnes de capacité transportent la houille à Saint-John et à Frederictown (environ 80 milles), à raison de 75 cents par tonne.

Le chemin de fer « New-Brunswick Central » touche l'extrême pointe est de la houillère à Chipman et utilise le charbon pour le chauffage de ses locomotives.

Or. — Sans importance jusqu'à présent.

Fer. — De forts dépôts d'hématite se rencontrent près de Woodstock. La limonite et les minerais limoneux se trouvent également sur une grande étendue.

En vue de stimuler l'industrie du fer, le parlement fédéral décréta, en 1883, le payement d'une prime de 1.50 dollar par tonne de fonte en gueuse produite au Canada. En 1889, cette prime fut réduite à un dollar. Par décision du 1er juillet 1892, elle a été portée à 2 dollars par tonne jusqu'au 1er juillet 1897.

En 1894, le gouvernement en conseil a été autorisé à payer une prime de 2 dollars par tonne de fonte en gueuse fabriquée au Canada avec du minerai canadien; une prime de 2 dollars par tonne de fer en barres puddlé, fabriqué au Canada au moyen de fonte en gueuse tirée de minerais du pays; enfin une prime de 2 dollars par tonne de billettes d'acier fabriquées au Canada de fonte en gueuse du Canada combinée avec les autres substances

nécessaires et généralement employées dans la fabrication de ces billettes. Ces primes peuvent être réclamées jusqu'au 26 mars 1899 par les hauts fourneaux déjà en activité le 27 mars 1894. Pour les hauts fourneaux qui ont été mis en activité après cette date, ou qui le seront d'ici au 27 mars 1899, leurs propriétaires peuvent réclamer la prime pendant cinq années à partir du jour de la mise en activité.

Gypse. — Le gypse s'exploite surtout le long de la rivière Petitcodiac, à Hillsborough et à Plaster Rock, à l'est du Tobique River, comté de Victoria. Il s'exporte principalement vers les États-Unis.

Manganèse. — Se rencontre sur la rive nord-ouest de la rivière Shepody, dans le comté d'Albert, à Old Shepody Road, à Studholm, dans le Jordan Mountain Settlement, à Markhamville dans le comté de King.

Cuivre. — Les recherches ont signalé du cuivre dans le comté de Charlotte, à Le Tete, à Simpson Island et à Adams Island.

Le *nickel* a été découvert dans le comté de Charlotte, à Basswood Ridge Road.

Les exportations de produits des mines du « Nouveau Brunswick » ont été en 1895 :

Houille	1,014 tonnes.	3,047 dollars.
Gypse naturel	39,697 —	44,275 —
— plâtre	»	21,159 —
Minerai de manganèse	45 tonnes.	2,400 —
Granit, marbre	511 —	3,127 —
Calcaire	188 —	940 —

Lois minières. — La province ne se départit pas de la propriété de ses terrains miniers ; elle ne fait que les céder à bail pour un terme variable.

a) *Or et argent.* Des autorisations de faire des recherches sont accordées pour une année et pour une surface de 150 pieds sur 250 pieds (mesurés de l'est à l'ouest et du nord au sud), moyennant le payement de 50 cents par surface. Au delà de 10 surfaces semblables, le prix pour chaque surface supplémentaire est de 25 cents, mais le maximum pour un même concessionnaire est de 100 surfaces.

Des baux de 20 années sont accordés pour l'exploitation des gisements découverts, moyennant le payement de 2 dollars par surface de 150 sur 250 pieds; ils sont renouvelables chaque année, moyennant le payement anticipé de 50 cents par surface.

Le droit régalien est de 2 1/2 p. c.

b) *Mines autres que celles d'or et d'argent.* Des autorisations de recherches sont accordées pour un an et 6 mois moyennant le payement de 20 dollars pour 5 milles carrés. Le maximum de longueur des terrains soumis à ces recherches est de 2 1/2 milles et les limites sont déterminées par des lignes nord-sud, est-ouest.

Ces autorisations peuvent être prorogées, pour de nouvelles périodes de 18 mois, moyennant le payement de 20 dollars chaque fois.

Des concessions pour l'exploitation des mines découvertes peuvent être accordées pour deux années, moyennant le payement de 50 dollars par mille carré. La durée de ces concessions peut être étendue à trois ans par le payement d'une nouvelle somme de 25 dollars.

Toutefois, des baux peuvent être accordés pour 20 années et renouvelables jusqu'à 80 années, moyennant le payement anticipé et annuel de 50 dollars par mille carré pour tous les minerais, excepté celui de manganèse.

Pour le manganèse, des baux d'une durée de dix années sont concédés aux propriétaires du sol ou à leurs ayants droit, moyennant le payement annuel de 25 dollars par mille carré et de 5 dollars par lot de 100 acres.

Les droits régaliens sont :

Houille, 10 cents par tonne de 2,240 livres;
Cuivre, 4 cents pour chaque 1 p. c. contenu dans une tonne de 2,352 livres;
Plomb, 2 — — — — de 2,240 livres;
Fer, 5 cents par tonne de 2,240 livres;
Étain et pierres précieuses, 5 p. c. de la valeur (même proportion pour les autres minerais).

VI. — Industries utilisant principalement les produits du règne minéral.

Briqueteries et tuileries. — Il en existe une vingtaine dans la province, employant irrégulièrement environ 250 personnes. La

demande locale étant peu importante, cette industrie n'est guère développée, bien que l'on rencontre de bonnes terres en beaucoup d'endroits. Le Nouveau-Brunswick a exporté quelques briques aux États-Unis (valeur, environ 800 dollars).

Les briqueteries les plus importantes sont établies aux environs de Saint-John où, depuis l'incendie terrible qui a détruit presque toute la ville il y a une vingtaine d'années, les constructions en bois sont défendues dans certains quartiers de la ville.

Il existe également 27 *fours à chaux*, dont 15 aux environs de Saint-John; ceux-ci emploient environ 300 ouvriers; les autres n'ont guère d'importance.

On rencontre quelques chantiers d'extraction et de taille de *pierres*; les seuls importants sont dans les environs de Saint-John. Il y a un *moulin à plâtre* à Hillsborough dans le comté d'Albert. Deux établissements font de la *poterie* dans le district de Saint-John, où l'on rencontre aussi une fabrique de *superphosphate*. A Coldbrook (même district), un *laminoir* occupant environ 150 hommes, est en activité; on estime à 180,000 dollars la production annuelle de cet établissement, unique dans la province. A Saint-John se trouvent des fabriques de *clous* et de *pointes de Paris*.

VII. — Importations.

Les articles importés sont nombreux, beaucoup présentent peu d'intérêt pour la Belgique:

L'importation se fait par de nombreux ports, mais les maisons de commerce de Saint-John sont les plus importantes et c'est à elles que, souvent, les firmes des autres villes de la province s'adressent quand elles ne trouvent pas un avantage plus grand à faire leurs achats à Montréal ou à Québec.

Dans plusieurs localités, notamment à Saint-John, j'ai constaté que les importateurs allemands livrent leurs marchandises sur le sol canadien, droits de douane payés. Cette grande facilité a beaucoup contribué à étendre le commerce allemand. Du reste, les maisons allemandes, quand elles n'ont pas d'agents sur place pour travailler la clientèle, font circuler, de temps à autre, des voyageurs de commerce très au courant des besoins du pays. Tout cela, ajouté aux bas prix des produits allemands, explique le

rapide développement du commerce de l'Allemagne dans les différentes provinces canadiennes.

Pour le Canada entier, voici la situation des commerces d'importation allemand et belge :

Importations allemandes.	Dollars.	*Importations belges.*	Dollars.
1875	839,442	1875	337,674
1885	2,385,344	1885	551,645
1894	7,887,594	1894	1,258,692
1895	5,421,135	1895	693,019

Le commerce total d'importation du Nouveau-Brunswick, en 1895, s'est élevé à 4,528,564 dollars, dont 1,715,245 dollars avec l'empire britannique et 16,292 dollars avec la Belgique. Le commerce avec les États-Unis est un peu plus considérable que celui avec l'empire britannique, et cela s'explique, les matières premières de beaucoup d'industries provenant des États-Unis.

Les articles belges importés sont : livres et imprimés, brosses, ciment, chicorée, objets de toilette, zinc, glaces, cordages, cotons divers, etc.

Les principaux ports d'importation sont : Saint-John, qui a importé pour 3,148,104 dollars; Saint-Stephen, pour 497,498; Fredericton, pour 288,209; Moncton, pour 273,862; Chatham, pour 84,286, etc.

L'importation par le port de Saint-John a diminué; en 1894, elle s'élevait à 3,501,265 et en 1893 à 3,594,550 dollars; par contre, les entrées par les ports secondaires (Saint-Stephen et Chatham) ont augmenté. Il existe un grand nombre de ports le long de la côte du Nouveau-Brunswick, mais l'importation n'est autorisée que par les douze ports suivants : Bathurst, Chatham, Dalhousie, Dorchester, Fredericton, Moncton, New-Castle, Sackville, Saint-Andrews, Saint-John, Saint-Stephen et Woodstock.

Importation des effets imposables (1).

		Quantité.	Valeur. Dollars.
Ale, bière et porter, en bouteilles	Gallons.	20,324	15,120
— en fûts	—	25,243	9,323

(1) Ce tableau ne renseigne que les articles dont l'importation atteint au moins 5,000 dollars. Le tableau complet peut être consulté au *Musée commercial*.

		Quantité.	Valeur, Dollars.
Poudres à pâte	Livres.	23,401	6,406
Livres et imprimés	—	120,789	38,162
Cuivre jaune et articles en cuivre		»	15,619
Ciment de Portland ou romain	Barils.	7,737	9,132
Pâte de cacao et de chocolat, beurre de coco et de cacao	Livres.	64,226	14,913
Cordages	—	82,794	5,436
Coton et coton ouvré :			
Tissus teints ou imprimés	Verges.	878,009	68,542
Vêtements et corsets		»	11,408
Chaussettes et bas	Paires.	73,056	6,218
Gaze, rideaux, mousseline, piqués	Verges.	122,587	9,390
Velours, velvantines, peluches	—	33,618	7,782
Autres articles en coton		»	15,364
Rideaux confectionnés, garnis ou non		»	11,133
Produits chimiques et pharmaceutiques :			
Bicarbonate de soude	Livres.	531,760	7,342
Levain comprimé en vrac	—	34,194	8,547
Autres drogues, teintures, etc.		»	18,177
Poterie et porcelaine :			
Décorée, imprimée ou épongée		»	18,830
Faïences de toutes espèces		»	8,885
Porcelaine de Chine et autre		»	9,044
Parties d'appareils électriques		»	6,689
Paquets de messageries		»	21,301
Articles de fantaisie :			
Millerets, bracelets, franges, etc.		»	15,784
Fleurs artificielles		»	10,454
Plumes de toute sorte		»	5,618
Dentelles et tulles		»	22,243
Jouets et poupées de toute sorte		»	6,044
Autres articles de fantaisie		»	6,663
Engrais composé ou fabriqué		»	11,449
Lin, chanvre, jute et articles en :			
Tapis, nattes		»	6,964
Toile damassée, serviettes, etc.		»	10,587
Essuie-mains		»	6,404
Toile, canevas et autres		»	26,842
Autres articles en lin, chanvre, jute		»	18,186
Meubles en bois, en fer; articles de bureau, etc.		»	12,843

		Quantité.	Valeur. Dollars.
Verre et verrerie :			
Dames-jeannes, bouteilles, carafes. . .		»	5,045
Jarres et boules, verrerie de table. . .		»	7,735
Isoloirs, lampes, cheminées, abats-jour .		»	12,500
Verre à vitre incolore et de couleur. . .	Pds carrés.	1,027,365	18,215
Autres articles en verre, verrerie, etc. .		»	7,160
Gants et mitaines de toute sorte		»	26,874
Or et argent :			
Électro-plaqués et dorures.		»	7,758
Matières explosives, poudres.		»	5,610
Gutta-percha et caoutchouc ouvré . . .		»	19,190
Chapeaux d'hommes et de femmes :			
Castor, soie ou feutre		»	36,172
Paille, herbe, copeaux, etc.		»	24,225
Autres chapeaux non dénommés . . .		»	14,845
Fer et acier :			
Faulx	Douzaines.	1,064	5,003
Machines et chaudières.		»	6,209
Ferronnerie pour constructeurs, ébénistes, tapissiers, selliers		»	9,121
Machineries non dénommées en fer ou acier.		»	40,821
Barres, rails de toute forme pour chemin de fer		»	33,972
Tubes filetés et accouplés de plus de deux pouces de diamètre.	Pieds.	14,081	6,749
Autres tuyaux et tubes.	Livres.	252,301	5,680
Rebuts de fer et d'acier	—	50,431	25,908
Fer ou acier en barres et toutes formes . .	Quintaux.	3,174	10,127
Outils : scies		»	12,654
— de charpentiers, tonneliers, ébénistes.		»	7,531
Autres articles en fer et en acier. . . .		»	107,883
Plomb	Livres.	4,206	9,482
Bottes et souliers		»	7,141
Cuirs et articles en cuir		»	12,811
Marbres		»	5,168
Métaux et métaux ouvrés non dénommés. .		»	7,460
Instruments de musique		»	6,996
Huile de charbon et kérosène, naphte et pétrole	Gallons.	1,370,584	65,355
— de graine de lin crue ou bouillie . .	—	101,767	34,189
Huiles lubrifiantes en tout ou partie de pétrole.	—	74,938	7,774
Autres huiles à lubrifier	—	18,709	6,768

		Quantité.	Valeur Dollars.
Huile essentielle	Gallons.	1,678	5,648
Prélarts et toiles cirées, émaillées pour parquets, etc.	Verges carrées	37,554	8,233
Emballages		»	34,098
Peintures, enluminures, gravures, plans, etc., non dénommés		»	5,053
Peintures et couleurs	Livres.	282,093	11,199
Enveloppes, papeterie, livres blancs		»	13,913
Papier de toute sorte		»	24,195
Produits marinés en bouteilles, jarres, etc.	Gallons.	9,595	8,668
Soie :			
Étoffes pour robes et en pièces		»	24,597
Vêtements, y compris corsets		»	11,810
Rubans		»	34,079
Velours	Verges.	20,084	8,097
Autres articles en soie		»	13,789
Savons divers	Livres.	75,119	6,695
Épices	—	102,493	9,315
Spiritueux et vins :			
Eau-de-vie, y compris eau-de-vie artificielle	Gallons.	13,390	25,003
Toutes sortes de genièvre non dénommées	—	29,151	8,121
Whiskey	—	41,100	47,437
Autres		»	5,916
Amidon, empois, fécules, etc.	Livres.	143,327	7,043
Térébenthine (esprit de)	Gallons.	23,583	7,423
Parapluies, parasols		»	7,022
Lainages :			
Draps	Livres.	63,515	46,338
Étoffes à habits	—	16,125	15,073
— à pardessus	—	13,300	7,388
Effets tricotés de toutes espèces	—	9,279	8,066
Chaussettes et bas en laine filée et peignée	Paires.	77,412	12,841
Tissus en tout ou en partie de laine filée	Livres.	588,869	125,639
Articles d'habillement, en tout ou en partie de laine filée, non autrement énumérés	—	28,523	33,060
Tapis de Bruxelles	Verges.	38,404	25,376
— et tapisserie non dénommés	—	52,014	12,594
Tous autres articles en laine		»	20,300

Articles exempts de droits.

		Quantité.	Valeur. Dollars.
Soies de porc	Livres.	13,035	11,452
Graisse brute pour savons	—	2,118,000	108,295
Tabac non ouvré pour fins d'accise	—	35,476	8,790
Bibles, livres de prière, etc.		»	7,302
Déchets de coton	—	451,157	25,065
Laine de coton	—	7,867,186	489,233
Fil de coton n° 40 et plus fin	—	126,863	21,986
Soufre	—	205,989	10,617
Crème de tartre en cristaux	—	137,968	19,002
Extrait de bois de campêche, de fustet et d'écorce de chêne		»	6,850
Soudes non dénommées	Livres.	1,051,651	18,552
Rets, seines, lignes, ficelles		»	59,220
Baguettes en cuivre rouge, fer ou acier	Quintaux.	40,805	52,199
Acier pour scies et coupe-paille	—	617	5,496
Étain en blocs, gueuses et barres	—	829	12,297
— en feuilles et fer-blanc	—	23,999	61,931
Métal jaune en barres, boulons et à doublage	—	1,945	16,869
Zinc en blocs, en gueuses et feuilles	—	2,258	8,626
Résines en colis de plus de 100 livres	Barils.	7,649	14,728

VIII. — Exportations.

J'ai fait connaître déjà, dans le cours de ce rapport, plusieurs des exportations du Nouveau-Brunswick. Je me bornerai ici à signaler quelques-uns des principaux articles manufacturés dans la province qui ont fait l'objet d'exportations en 1895 :

	Dollars.		Dollars.
Voitures (14)	1,366	Articles en laine	4,576
Semelles et empeignes de soulier	1,347	Livres, cartes, etc.	537
		Déchets de coton	4,859
Harnais	50	Drogues, médicaments	1,964
Bateaux en bois (2; 1,290 ton.)	10,440	Meules	2,530
Allumettes	660	Quincaillerie	913

L'exportation totale de la province s'est élevée à 6,368,657 dollars, dont 6,216,111 dollars de produits canadiens et 152,546 dollars de produits étrangers. L'Angleterre a pris pour 3,075,245 dollars et les autres pays pour 3,293,412 dollars (États-Unis, 3,088,367 dollars). L'exportation vers la Belgique est nulle.

IX. — Commerce général.

Le commerce général de la province du Nouveau-Brunswick peut se résumer comme suit pendant les deux dernières années :

	1895. Dollars.	1894. Dollars.
Importations	4,528,564	5,086,360
Exportations	6,368,657	6,635,487
Totaux.	10,897,221	11,722,847

Il y a donc eu, en 1895, une diminution de 825,626 dollars.

De même que les importations, les exportations se font principalement par les ports suivants : Saint-John, 3,310,215 dollars; Chatham, 840,855; New-Castle, 757,587; Dalhousie, 426,487; Moncton, 382,688; Saint-Stephen, 268,394 dollars.

Les exportations par Saint-John diminuent comme les importations : en 1893, leur valeur atteignait 3,943,867 dollars et en 1894, 3,480,849 dollars, tandis que celles des ports secondaires, tels que Dalhousie, Moncton, Saint-Stephen, Sackville et Woodstock, a légèrement augmenté.

Navigation. — Le mouvement des principaux ports du Nouveau-Brunswick s'établit comme suit pour 1895 :

PORT.	ENTRÉE.			SORTIE.		
	Navires.	Tonnes.	Équipages.	Navires.	Tonnes.	Équipages.
Bathurst	10	10,339	184	17	11,894	204
Chatham	68	50,235	903	92	64,234	1,170
Dalhousie	37	20,968	408	34	17,083	342
Moncton	32	5,372	177	35	5,477	19[illegible]
New-Castle.	55	41,924	779	59	37,315	716
Sackville	33	11,537	274	39	14,032	330
Saint-John.	1,553	509,806	17,037	1,561	482,668	17,192

Le service côtier a été fait par des navires anglais et étrangers dont le tonnage total s'élevait à 1,259,613 tonnes en 1895, et à 1,118,787 tonnes en 1894, soit une augmentation, en 1895, de 140,826 tonnes.

Le pavillon belge s'est montré à Saint-John seulement. Il est entré dans ce port 9 navires belges, montés par 120 hommes et ayant un tonnage de 7,307 tonnes.

X. — Lignes de navigation.

Le port de Saint-John est le seul qui soit en relations régulières avec des ports étrangers.

Les lignes de navigation les plus importantes touchant à Saint-John sont les suivantes :

International Steamship C°, service régulier entre Saint-John et Boston ;

Beaver Line, service bi-mensuel de Saint-John à Liverpool ;

Furness Line, service de Saint-John à Londres ;

Donaldson Line, service bi-mensuel de Saint-John à Glascow.

Il existe, en outre, plusieurs services de navigation qui mettent Saint-John en communication avec New-York, Digby et Annapolis, Fredericton, Kennebecasis, Washademoak Lake, Grand Lake, Parsborough et Kingsport.

La ligne franco-belge, subsidiée par le gouvernement canadien, touchera au port de Saint-John pendant les mois d'hiver.

Depuis longtemps, il est question de créer un service de navigation rapide entre le Canada et Liverpool. La ville de Saint-John ne cesse de faire d'actives démarches pour que son port soit le point de départ de cette ligne, pendant l'hiver tout au moins, et elle fait construire de nouveaux quais qui permettront à dix grands steamers d'y trouver place en tout temps. Les quais sont munis d'abris pour le bétail et la profondeur d'eau le long de ceux-ci, à marée basse, est de 28 pieds.

XI. — Chemins de fer.

	Milles.	Milles.
a) *Chemins de fer de l'État.* Le Dominion exploite plusieurs lignes dont la principale est l'*Intercolonial*, d'Halifax à Québec, qui traverse le territoire du Nouveau-Brunswick sur environ 245 milles ; les embranchements de Saint-John à Moncton, 89 milles ; de Pointe du Chêne à Painsec, 11 milles ; de Newcastle à Indiantown, 14 milles ; total des chemins de fer de l'État.	»	409.00
b) *Chemins de fer de compagnies.* Les principaux sont :		
Albert-Sud : de la jonction Harvey à Alma	»	16.00
Bouctouche-Moncton : de Moncton sur l'Intercolonial à Bouctouche	»	32.00
Canada-Est : de Gibson, en face de Frédéricton, à :		
Chatham-Junction sur l'Intercolonial	107.00	
De Chatham-Junction à Chatham et Logieville.	20.00	
De Blackville, à Indiantown	9.00	
		136.00

	Milles.	Milles.
Chemin de fer du Nouveau-Brunswick :		
Gibson à Woodstock	62.90	
Newbury-Junction à Edmundston	105.50	
Woostock-Junction à la frontière	5.00	
Fairville à la rivière Saint-John	0.55	
		173.95
Chemin de fer Nouveau-Brunswick et Canada :		
De Mc Adam-Junction à Saint-Stephen	33.90	
De Watt-Junction à Saint-André	27.50	
De Mc Adam à Woodstock	50.80	
De Debec-Junction à la frontière du Maine	5.00	
		117.20
Chemin de fer de Frédéricton : Frédéricton-Junction à Frédéricton	»	22.10
Vallée de la Tobique : de Perth à Plaster-Rock	»	28.00
Caraquette : de Gloucester-Junction à Shippigan-Harbour	»	68.00
Chemin de fer central du Nouveau-Brunswick :		
De Norton-Station (Intercolonial) à Chipman	45.00	
De Hampton à Quaco	30.00	
		75.00
Elgin et Havelock : Elgin à Petitcodiac et Havelock	»	27.00
Kent-Northern :		
De Richibouctou au chemin de fer l'Intercolonial	27.00	
— à Saint-Louis	7.00	
		34.00
Ligne de la Rive (ci-devant Grand-Sud) : de Saint-John à Saint-Stephen	»	82.50
Vallée des rivières Saint-John et du Loup : Frédéricton à Woodstock	»	6.00
Salisbury et Harvey : Salisbury à Albert et embranchement	»	49.25
Temiscouata : Rivière du Loup à Edmundston : 113 milles dont 43 sur le Nouveau-Brunswick	»	43.00
Différents embranchements	»	88 83
Total des lignes des compagnies		998.83

En somme, le réseau des chemins de fer du Nouveau Brunswick comprend une étendue de 1,407.83 milles.

Tous ces chemins de fer sont, en général, établis très économiquement Les gares en bois sont dépourvues du confort des lignes européennes; les ouvrages d'art sont construits sans le moindre luxe ; on en rencontre beaucoup en bois. La voie est, généralement, en assez bon état, malgré un ballastage ordinairement incomplet et des terrassements mal réglés et d'une largeur

insuffisante. Toutefois, si l'on tient compte de l'immense étendue de la province par rapport à sa faible population, on est obligé d'admirer l'effort fait pour arriver à la construction d'un réseau représentant environ un mille de voie construite par 20 milles carrés de superficie et 1/2 mille par 100 habitants.

La moyenne du coût de construction de chaque mille de chemin de fer est d'environ 50,000 dollars.

Les recettes de l'Intercolonial couvrent à peu près les dépenses. Celles-ci se sont élevées à 2,951,543 dollars en 1895 et les recettes à 2,979,796 dollars, pour le réseau complet d'Halifax à Québec, comprenant une longueur totale de 1,154 milles. Le quartier général se trouve à Moncton, où sont établis les principaux ateliers du réseau.

Je crois intéressant de donner quelques détails sur une compagnie dénommée « Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignecton ».

On avait proposé de creuser un canal à travers l'isthme qui réunit le Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse. Le seuil de l'isthme étant peu élevé, les travaux de ce canal ne semblaient pas devoir être considérables, mais le régime des marées qui produisent quelquefois des différences de hauteur d'eau de plus de 50 pieds, a présenté des difficultés qui ont paru insurmontables et on a proposé alors un chemin de fer pour le transport des bateaux d'une baie à l'autre.

Une compagnie fut organisée en 1882 pour la construction de ce chemin de fer, qui devait partir de Tignish, dans la baie Verte (golfe du Saint-Laurent), pour aboutir près de l'embouchure de la rivière La Planche, dans la baie de Fundy. Le gouvernement fédéral accorda un subside de 150,000 dollars par an, pendant vingt-cinq ans, pour aider au travail. Ce chemin de fer devait éviter aux navires un détour de 1,400 lieues et une navigation à travers des mers très dangereuses à cause des bancs de sable, des récifs nombreux, des courants et des brouillards.

En 1886, ce subside fut remplacé par un autre de 170,602 dollars par année pendant vingt ans. Le capital nécessaire pour mener l'œuvre à bonne fin étant estimé à 5,500,000 dollars, la Compagnie fut autorisée à émettre des actions et des obligations pour cette somme, en prenant l'engagement de payer au gouvernement fédéral la moitié du surplus des recettes excédant 7 p. c.

par an jusqu'au remboursement complet des subsides annuels payés aux entrepreneurs.

La Compagnie s'engageait à monter, transporter et descendre des navires de 1,000 tonneaux chargés en plein. Le travail complet devait, enfin, être terminé en 1890, la Compagnie ayant obtenu successivement des prorogations pour l'achèvement des travaux qui auraient dû être terminés en 1888, en vertu de l'accord primitif.

Des embarras financiers étant venus arrêter de nouveau les travaux, la Compagnie reçut, en 1892, l'autorisation d'émettre des obligations hypothécaires nouvelles jusqu'à concurrence de 350,000 livres sterling, et un nouveau délai fut accordé jusqu'au 7 juillet 1894.

Malgré tous ces avantages, la Compagnie n'a pas réussi, jusqu'à présent, à achever l'entreprise et elle s'adresse derechef au Parlement pour obtenir des concessions nouvelles; les travaux sont pour le moment complètement abandonnés. Si ce chemin de fer se termine, ce sera le premier de ce genre qui aura été construit.

Les ascenseurs, dont les fondations sont achevées, doivent avoir une force de soulèvement de 2,000 tonnes.

XII. — Principales villes du Nouveau-Brunswick.

Moncton, sur la rivière Petitcodiac. La marée y atteint parfois 30 pieds de hauteur, ce qui est une grande gêne pour la navigation, car il n'y existe que quelques quais en bois. Il est question d'établir dans une vallée transversale, située à l'extrémité de la ville, un grand bassin dans lequel les eaux seraient retenues à marée basse par une levée de terre et une écluse.

La population actuelle de la ville est de 8,765 habitants, contre 5,032 en 1881.

Les principales industries sont :

Une *raffinerie de sucre*, qui vient d'être détruite par un incendie;

Une *filature de coton*, « The Dominion Cotton mills »;

Une *fonderie* de poêles, qui fabrique aussi des *machines*, « The Record Foundry and Machine C° »;

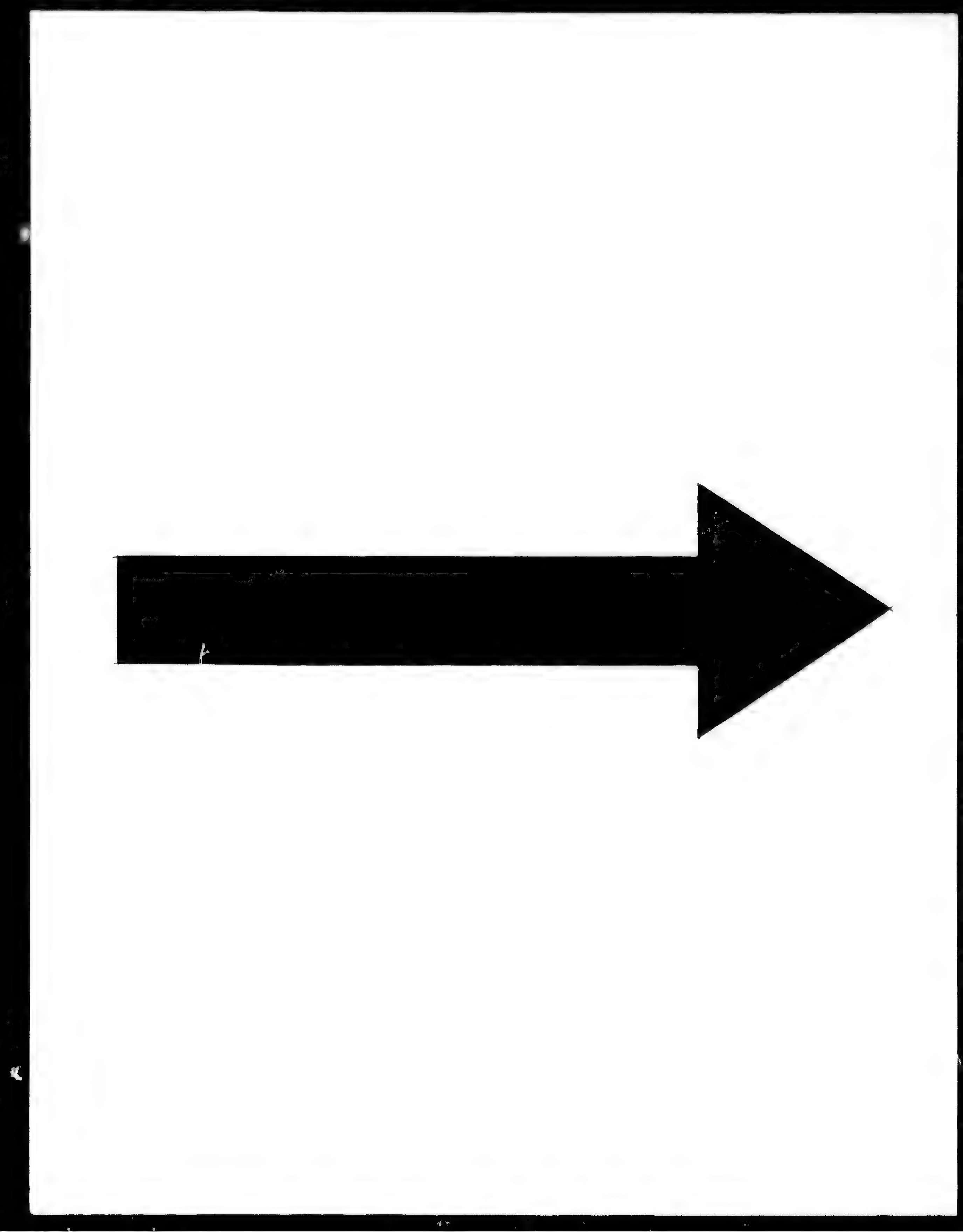
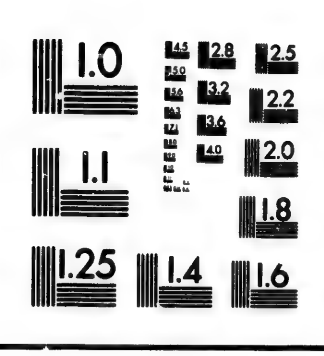


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





Les ateliers de *réparation* de l'Intercolonial occupent un grand nombre d'ouvriers.

Les *maisons* les plus recommandables de la place sont :

Marchandises sèches, bonneterie, tapis : W.-F. Fergusson; P. Sweeney; J. Flanagan; W. Cowling; The Moncton Carpet & Furnishing C°.

Quincaillerie, fusils, ciment, verrerie : Sumner & C°; Robertson et Givan.

Chapeaux et *fourrures :* E.-A. Harris.

Fournitures pour hommes : E.-C. Cole & C°; W.-H. Faulkner.

Épiceries en gros : J. Harris; P. Reid & C°.

Bijouterie et instruments de musique : K. Bezanson.

Instruments de musique : Miller brothers & C°.

A la « Dominion Cotton mills », les ouvriers ordinaires sont payés de 11 à 14 cents par heure; les gens du métier, de 15 à 18 cents.

Trois *banques* ont des succursales à Moncton : la banque de la Nouvelle-Écosse, la banque de Montréal et la Merchants bank of Halifax.

Moncton possède l'une des quatre chambres de commerce de la province; les autres sont à Saint-John, Saint-Stephen et Frederictor. Ces chambres de commerce n'ont aucun pouvoir.

Newcastle et Chatham sont, après Saint-John, les ports les plus importants du Nouveau-Brunswick. Ils sont situés à quelques milles l'un de l'autre sur la rivière Miramichi, Chatham sur la rive droite, Newcastle sur la rive gauche. A la hauteur de Newcastle, la Miramichi, qui reçoit les eaux d'un bassin de 6,000 milles carrés, se divise en deux branches.

Le minimum de profondeur d'eau est de 22 pieds devant Newcastle et de 25 devant Chatham; la hauteur moyenne de la marée devant Newcastle est d'envion 6 pieds.

La population réunie des deux cités est de 8,000 habitants.

Il n'existe pas de droits de feux et fanaux, de bouées et d'ancrage. Le seul droit à payer est celui de 2 cents par tonne au profit des marins malades, droit qui existe dans tous les ports canadiens.

Le pilotage se paye 2.25 dollars par pied de tirant d'eau à l'entrée et 2 dollars à la sortie, pour les voiliers; les steamers payent en plus 2 cents par tonne, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Les quais sont en bois et appartiennent à des compagnies. Les droits de quai sont, par jour :

Navires en dessous de 50 tonnes.	0.30 cent.
— de 50 à 100 tonnes.	0.50 —
— de 100 à 200 —	0.80 —
— de 200 à 300 —	1.20 —
— de 300 à 400 —	1.50 —
— de 400 à 500 —	2.00 —

et ainsi de suite en augmentant de 50 cents par 100 tonnes.

Le chargement et le déchargement des bateaux se payent de 2 à 10 cents par tonne, suivant la nature de la marchandise.

Les principales industries de Chatham sont les *moulins à pulpe* :

a) « The Maritime Sulphite Pulp C° », dont les propriétaires, MM. Bruce et Major Stewart, désireraient faire des affaires avec la Belgique. En cas d'urgence, leur production peut s'élever à 20 tonnes par jour. La grande exportation se fait pour l'Angleterre et les États Unis.

b) « The Masterman Pulp Company. »

Outre ces deux industries, en amont de New-Castle se trouve, à Millerton, « The Miller Tanning Extract C° », dont les produits sont très employés dans les *tanneries* canadiennes et américaines. Cette usine exporte en Belgique, mais voudrait étendre ses relations.

Les *maisons* de New-Castle et Chatham se fournissent partie en Europe, partie à Saint John et à Montréal.

Les plus recommandables sont : à Chatham :

Importation : J.-D. Greaghan (marchandises sèches) ; W.-J. Harris (marchandises en général) ; H.-R. Gouloc (horloger, bijoutier).

Exportation : A.-K. Loggie (poissons et homards) ; Wm.-S. Loggie & C° (poissons et homards) ; B. Snowball (bois) ; W. Richards (bois).

A New-Castle :

Importation : D.-J. Ritchie & C° (fer, briques réfractaires, chaînes, habillements) ; Williams Park (quincaillerie, armes) ; Clark & Skillings C° (quincaillerie, ciment) ; John Brandner (marchandises sèches) ; J.-H. Phinney (poêles, articles en étain).

Exportation : W. Hickson & Richards (bois).

Les *salaires* à New-Castle et Chatham sont : ouvrier ordinaire, un à 1.25 dollar par journée de 10 heures ; dans les moulins, 1.80 dollar par jour ; chargement des bateaux, 1.50 à 2.50 dollars par jour. En hiver, les ouvriers vont travailler dans les forêts et gagnent 20 dollars par mois ; pour descendre les trains de bois le long des cours d'eau, les ouvriers sont payés 1.50 dollar par jour, plus la nourriture.

Saint-John ou *Saint-Jean*, capitale du Nouveau-Brunswick ; sa population, au dernier recensement, s'élevait à 39,179 habitants, en diminution de 2,174 habitants sur le recensement décennal précédent. L'entrée du Nouveau-Brunswick dans la Confédération canadienne n'a pas été favorable à Saint-John ; le commerce s'est déplacé et transporté à Québec et surtout à Montréal.

Son port est admirablement abrité, vaste et profond ; il présente, en outre, le grand avantage de n'être jamais fermé par les glaces pendant l'hiver. Il existe un grand nombre de quais, propriété de compagnies diverses. Ainsi que je l'ai déjà dit, la ville fait construire de nouveaux quais pour attirer la grande navigation. Le dragage le long de ces quais sera fait de façon à avoir au minimum 28 pieds d'eau.

La municipalité de Saint-John n'a cessé de s'imposer des sacrifices pour relever le commerce de la ville.

Lorsque le chemin de fer Intercolonial fut terminé, une ligne directe de Montréal à Saint-John à travers le Maine, fut concédée au « Canadian Pacific » ; on espérait diriger ainsi sur Saint-John, au détriment de Portland et de Boston, le transit du Canada. Saint John dépensa alors de fortes sommes pour créer un port en eau profonde, elle donna au Canadian Pacific un embranchement de 4 milles de longueur pour raccorder ce chemin de fer à Carleton, tous les terrains nécessaires pour créer une tête de ligne et, enfin, une somme de 40,000 dollars pour construire un élévateur à grains. Malgré cela, il n'a pas été possible de détourner le transit de la direction primitive, par Boston et Portland, à cause de l'influence des puissantes compagnies de navigation « Allan » et « Dominion » dont les intérêts principaux sont à Portland.

Saint-John demanda alors au gouvernement fédéral de subsidier la ligne « Beaver » qui proposait, moyennant 25,000 dollars, de faire, pendant l'hiver, un service d'essai entre Liverpool et Saint-

John, marchant à la vitesse de 11 nœuds à l'heure au minimum. Un contrat fut passé avec le gouvernement fédéral pour dix voyages, soit 2,500 dollars par voyage, à faire entre le 11 décembre 1895 et le 1er avril 1896. Le tarif du fret de Liverpool aux ports de l'Ouest via Saint-John devait être aussi bas que via Portland et Boston. A chaque voyage, les steamers devaient pouvoir enlever au moins 400 têtes de bétail, chevaux ou autres animaux sur pied.

Les résultats ont dû être satisfaisants, car le gouvernement fédéral vient de passer un nouveau contrat avec la « Beaver Line », et la ville de Saint-John s'est engagée à n'exiger aucun droit de port ou de quai.

Les droits dus à la ville sont :

Droit d'ancrage	1/2 cent par tonne.
— du maître de port	1/2 — —

Les droits de quai varient avec le tonnage du bateau, comme ceux de dépôt des marchandises sur les quais varient avec la nature de celles-ci.

Les droits dus au gouvernement sont :

Droit de pilotage, variant suivant la station, de 2 à 3 dollars par pied de tirant d'eau.

Droit d'hôpitaux et d'éclairage, 2 cents par tonne, tout compris.

Pour les marchandises en transit, les droits dus à la ville ne sont généralement pas exigés.

Les *industries* les plus importantes de Saint-John sont les ateliers de la « Portland Rolling Mills C° », qui fabrique des *fers* divers, *rivets*, *essieux*, *crampons*, *clous*, etc. Cette compagnie achète à Glascow les feuilles d'acier nécessaires à la fabrication de ses clous, mais serait disposée à faire ses achats en Belgique. Elle fabrique également des *clous en zinc* pour souliers ; les lamelles de zinc proviennent de Belgique.

Une compagnie moins importante, « The Maritime Nail C° », fabrique des *pointes de Paris* au moyen de fils métalliques achetés aux États-Unis ; elle serait disposée à se mettre en relation avec des usines belges.

« The Wire Fence C° » fabrique des *clôtures en fil de fer* et fait ses achats aux États-Unis et en Angleterre.

Les deux premiers établissements travaillent pour l'intérieur. Une convention réciproque entre le Canada et les États-Unis

empêche, du reste, le commerce de clous et pointes de Paris entre les deux pays.

Les *maisons* recommandables faisant l'*importation*, sont :

Manchester, Robertson & Allison (marchandises sèches, bonneterie, tapis, fourrures, effets d'habillements, fait déjà quelques affaires avec la Belgique) ; Mc Aulay bros. & Cᵉ (marchandises sèches) ; Emerson & Fisher (fers manufacturés, articles divers, poêles) ; W.-H. Thorne & Cᵉ (clous, quincaillerie, fournitures pour la pêche, couleurs, huiles, glaces, instruments agricoles) ; Mc Avity & sons (quincaillerie, tuyaux en fer, pompes, couleurs, huiles, verrerie, ciment, zinc, etc.) ; M.-A. Finn (vins, liqueurs ; M. Finn est disposé à faire le commerce de genièvre avec la Belgique) ; E.-G. Scovil (vins et liqueurs) ; Thimothy J. Cronin (vins et liqueurs) ; Merrit bros. (épiceries en gros) ; Hatheway (épiceries en gros) ; Hall & Fairweather (épiceries en gros ; cette maison fait aussi l'exportation du homard) ; Ferguson & Page (bijoutiers, horlogers, articles argentés et dorés) ; Thomas Coughlan (bijoutier, horloger) ; Stanton bros. (marbriers) ; Kane & Cᵉ, 116 Waterloo, (marbriers) ; Scholfield bros. (papiers divers).

Les principaux *exportateurs de bois* sont : W. M. Mᶜ Kay ; Geo. Mᶜ Kean ; Alex. Gibson ; J. & L.-K. Knight.

Usages commerciaux. La chambre de commerce de Saint-John n'a pas de tarif général des commissions et des courtages, le règlement se fait généralement par accord particulier.

Les commissions de vente et d'achat varient beaucoup ; elles sont de 2 à 25 p. c., suivant les articles. Pour la vente des articles nouveaux, on demande une commission plus élevée que pour les marchandises déjà dans le commerce.

Le payement des marchandises importées et celui des marchandises exportées se fait par traite à 30, 60 ou 90 jours, suivant les arrangements particuliers.

Pour les marchandises sèches, les maisons anglaises offrent souvent un crédit qui s'étend jusqu'à 6 mois.

Les traites pour l'exportation sont généralement tirées sur les banques canadiennes qui ont des agences ou des succursales à Londres, comme la Bank of British North America, la banque de Montréal, la banque du Nouveau-Brunswick et la banque de la Nouvelle-Écosse.

Quant aux importateurs, ils tirent ordinairement en faveur de leurs banques particulières, qui transmettent ces traites à leurs correspondants de Londres; ceux-ci les font passer aux banques canadiennes.

Banques. — Les banques suivantes sont représentées à Saint-John : Bank of British North America ; Bank of Montreal ; Bank of New Brunswick ; Bank of Nova Scotia; Halifax Banking C°.

XIII. — Immigration.

Le nombre des immigrants qui se sont présentés à l'agence de Saint-John, en 1895, s'est élevé à 138 seulement, dont 111 Anglais, 26 Écossais et un Scandinave. Les immigrants se subdivisaient, d'autre part, en 8 fermiers, 33 ouvriers de ferme, 5 ouvriers ordinaires, 4 mécaniciens, 42 domestiques femmes, 48 divers.

126 se fixèrent dans le Nouveau-Brunswick. Les fermiers achetèrent des fermes et s'y établirent; les ouvriers de ferme ainsi que les domestiques furent distribués un peu partout où il y avait demande, par les soins de l'agence d'immigration. La demande pour les ouvriers agricoles de tout genre excède, en général, l'offre.

Les fermiers qui avaient été attirés par les soins du haut commissaire du Canada à Londres, se sont montrés très satisfaits jusqu'à présent. Des fermiers brunswickois qui avaient émigré aux États-Unis sont revenus se fixer dans leur pays. Un mouvement de va-et-vient s'est établi entre les deux contrées, mais les statistiques, qui ne sont pas toujours faites avec soin, ne permettent pas de fixer pour chaque année le gain ou la perte d'hommes qui en résulte pour le Nouveau-Brunswick. Les éléments ethniques ajoutés à la population proviennent surtout de l'Angleterre; l'Irlande commence à s'épuiser. Parmi les arrivants, ce sont toujours les Anglais qui dominent; des Scandinaves se présentent aussi, ainsi que des Allemands, rarement des français. Les émigrants sont surtout d'anciens canadiens.

Pendant les dix premiers mois de 1895, 1,668 immigrants se fixèrent dans les différents comtés de la province sans passer par l'agence de Saint-John; les plus nombreux s'établirent dans les comtés de Westmorland, York, Charlotte, Northumberland, Gloucester et Carleton.

Ces immigrants se fixèrent soit sur des concessions de terres de la couronne, soit dans des fermes qu'ils achetèrent à des prix moyens de 800 à 1,000 dollars.

Il reste environ 7 millions d'acres de terre non concédées dans le Nouveau-Brunswick. Le régime des concessions de terrains a été introduit il y a dix ans. Voici la manière dont on peut se procurer ces terres de la couronne :

1° Les colons d'au-dessus de 18 ans peuvent avoir une concession de 100 acres, pourvu qu'ils améliorent la terre dans une proportion de 20 dollars en l'espace de trois mois; ils doivent, en outre, bâtir une maison de 16 sur 20 pieds et cultiver 2 acres durant la première année, y résider ensuite et cultiver 10 acres avant trois années révolues;

2° Tout colon âgé de plus de 18 ans peut avoir 100 acres de terre s'il paye 20 dollars comptant, ou travaille sur les chemins publics, etc., pour une somme de 10 dollars par année, pendant trois ans. Il doit bâtir endéans deux ans une maison de 16 sur 20 pieds et défricher deux acres de terre. Il doit y résider trois ans à partir de la date de son entrée et cultiver 10 acres de terrain pendant la même période;

3° Les célibataires peuvent demander des concessions de terrains de plus de 200 acres, sans conditions. Ces terres sont mises à l'enchère au prix d'un dollar par acre. L'argent doit être payé comptant et les frais de l'arpentage remboursés par l'acheteur.

Ces conditions paraissent très avantageuses; le seul inconvénient est que les terres de la couronne sont, en général, des terrains boisés dont le défrichement est pénible. Les Canadiens, habitués à ce genre de travail, sont de très habiles défricheurs et il est souvent possible de leur faire faire à la tâche le défrichement d'une concession à des conditions pas trop onéreuses. Ordinairement les Canadiens n'enlèvent pas les souches, mais les laissent pourrir, ce qui exige de huit à dix années, suivant l'espèce d'arbres.

Les colons étrangers s'obstinent souvent à nettoyer complètement le sol pour le cultiver, ils finissent par s'épuiser et la concession finit par leur revenir à un prix considérable.

Le colon immigrant, disposant de quelques capitaux, trouverait un grand avantage à acheter une propriété toute créée, au lieu de défricher une concession de la couronne.

Le climat du Nouveau-Brunswick, comme celui de toute la

région désignée sous le nom de Provinces Maritimes, est loin d'être aussi rigoureux que celui du centre du Canada.

Les chaleurs de l'été sont tempérées par les brouillards de Terre-Neuve, les froids de l'hiver sont adoucis jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur par les vents du sud. L'hiver dure plus de la moitié de l'année, il est vrai, mais il passe à l'été presque sans transition. En quarante-huit heures, quelquefois, un arbre sans verdure se recouvre complètement d'un feuillage épanoui.

Il tombe en moyenne un mètre de pluie sur le littoral, et les écarts de température sont compris entre +36 et —38 degrés centigrades. Les chaleurs extrêmes comme les grands froids sont, du reste, de très courte durée.

La rapidité de la végétation, grâce à l'absence de printemps, est très grande. Les foins se font en général en juillet ; la moisson en juillet, août et septembre. Le rendement par hectare est ordinairement élevé.

Des constatations faites avec le plus grand soin donnent comme rendement moyen à l'acre (40 ares 46 centiares) :

Froment	26 minots [1] et 22 livres.		Pommes de terre	230 minots.
Orge	40 —	18 —	Betteraves	289 —
Avoine	63 —	25 —	Navets	360 —
Pois et fèves	47 —	52 —		

Si l'on convertit les récoltes en minots par acre, en hectolitres par hectare, on trouve que :

10 minots par acre représentent	9 hectolitres à l'hectare.
15 — —	13 1/2 — —
20 — —	18 — —
30 — —	27 — —
40 — —	36 — —

La vente des produits agricoles se fait généralement à la mesure, c'est-à-dire au minot de 8 gallons, mais le poids que chaque denrée doit peser au minot est déterminé par la loi de la manière suivante :

Avoine	34 livres ou	15 kilogrammes	422 grammes.
Blé	60 —	27 —	216 —
Blé d'Inde (maïs)	56 —	25 —	401 —

(1) Le minot vaut 8 gallons ou 36 litres 3/4.

Fèves	60 livres ou	27 kilogrammes		216 grammes.			
Oignons	57	—	25	—	855	—	
Orge	48	—	21	—	772	—	
Pois	60	—	27	—	216	—	
Pommes de terre	60	—	27	—	216	—	
Sarrasin	48	—	21	—	772	—	
Seigle	56	—	25	—	401	—	

Cette loi est générale pour le Canada.

Voici quelques prix intéressants :

Œufs frais	0.14 à 0.16	dollars	par douzaine.
— en caisse	0.08 à 0.10	—	—
Foin	11.00 à 13.00	—	par tonne.
Pommes de terre	0.70 à 1.30	—	par baril.
Betteraves	0.35 à 0.40	—	par douzaine de bottes.
Blé	0.70 à 0.85	—	par minot.
Orge	0.26 à 0.36	—	—
Pois	0.44 à 0.44 1/2	—	—
Sarrasin	0.30 à 0.31	—	—

DEUXIÈME PARTIE.

La province de Québec.

12 décembre 1896.

La province de Québec, appelée autrefois le bas Canada, fut découverte en 1534 par Jacques Cartier, mais ce n'est guère qu'en 1664 qu'un gouvernement régulier y fut établi.

Après la prise de Québec en 1759 et celle de Montréal en 1760, la province de Québec fut cédée avec le reste du Canada, en vertu du traité de Paris de 1763, à l'Angleterre, qui depuis lors en est la maîtresse suzeraine.

La province de Québec forma, en 1867, l'« Union fédérale » qui, dans le principe, ne comprenait que quatre provinces : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement de la province se compose d'un lieutenant-gouverneur nommé pour cinq ans par le gouverneur général en conseil, et d'un conseil exécutif comprenant : le président du conseil; un commissaire des terres de la couronne; un commis-

saire de l'agriculture et de la colonisation ; un procureur général ; un commissaire des travaux publics ; un trésorier ; un secrétaire et archiviste ; un membre du conseil, sans emploi spécial.

La législature se compose d'une Chambre élective de 73 membres, nommés pour cinq ans, et d'une Chambre haute nommée par la couronne.

La province de Québec a une superficie de 589,202 kilomètres carrés ou 227,500 milles carrés, soit 145,600,000 acres approximativement, car les limites sont mal définies au nord, notamment du côté du Labrador. Cette dernière province, comprenant une surface de près de 1,200,000 kilomètres carrés, reste le domaine indivis de la Confédération canadienne, à l'exception du littoral atlantique, revendiqué jusqu'à la baie d'Ungara par la colonie de Terre-Neuve, comme prolongement de son territoire de pêche. La Nouvelle-Écosse, en vertu de sa charte originaire, a juridiction sur une partie du Labrador, jusqu'au détroit de Hudson.

La valeur industrielle et commerciale du Labrador n'est pas encore assez considérable pour inviter les provinces limitrophes à procéder au partage.

D'après le dernier recensement, la population de la province de Québec s'élève à 1,488,535 habitants (dont 1,186,346 Français-Canadiens), soit 6.5 par mille carré ; au recensement décennal précédent, elle était de 1,359,020 habitants ; il y a donc une augmentation de 9.53 p. c. La population urbaine comprend 29.3 p. c. de la population totale.

Les principaux fleuves et rivières de la province de Québec sont : le Saint-Laurent, l'Ottawa, le Richelieu, le Saguenay et le Saint-Maurice.

Le Saint-Laurent est navigable jusqu'à Montréal, où s'arrête la grande navigation ; en amont de cette ville commence une succession de rapides, dont des canaux latéraux ne permettent le passage qu'aux bateaux de petit tonnage.

Comme dans les provinces que nous venons d'étudier, c'est le système des monts Appalaches qui se continue dans la province de Québec, où les points culminants, les Shikshock Mountains, bordent l'estuaire inférieur du Saint-Laurent jusqu'au promontoire de Gaspé. Au nord du Saint-Laurent, les Laurentides présentent des hauteurs ne dépassant pas 1,600 pieds.

Depuis 1854, l'ancienne division du sol par seigneuries a cessé d'exister dans la province, les différentes taxes ont été rachetées pour une indemnité supérieure à 3 millions de dollars payée aux seigneurs, et la faible rente foncière qui existait encore, a été déclarée rachetable par les censitaires; presque tous ayant fait usage de ce droit, la taxe est libre maintenant. Le capital requis pour racheter les rentes seigneuriales est le principal de cette rente capitalisé à 6 p. c. Ces rentes n'existent plus que sur certaines seigneuries comprises dans les biens des jésuites et la seigneurie de Lauzon.

I. — Règne végétal.

La province de Québec renferme un grand nombre d'acres de terres excellentes. Toutefois, dans les parties anciennes, le sol qui n'a jamais reçu d'engrais commence à s'épuiser. L'administration fédérale s'est même inquiétée de cette situation et a fait analyser les terres en de nombreux points. De ces analyses, il résulte que beaucoup de terres déjà ne renferment plus qu'une quantité insuffisante d'acide phosphorique.

La direction des fermes expérimentales recommande aux agriculteurs, dans leur intérêt comme dans celui du pays, de ne pas tarder à amender leurs terres avec quelques engrais : os, guanos, phosphates minéraux, y compris l'apatite canadienne ou étrangère, superphosphates, phosphates Thomas ou laitiers basiques.

On rencontre d'ailleurs beaucoup d'acide phosphorique dans les grands dépôts d'apatite de la province de Québec, et des expériences sont faites pour déterminer la solubilité de ces phosphates naturels.

En 1894, le département de l'agriculture a fait dresser des statistiques très soignées pour déterminer la quantité d'acide phosphorique contenue dans les produits agricoles exportés (non compris les bois et les potasses) et la quantité totale d'engrais produite et importée. Il en est résulté un écart considérable au détriment de l'agriculture et, en présence de cette situation, le gouvernement fédéral cherche à favoriser l'exploitation des mines de phosphate et la fabrication des superphosphates.

Cet affaiblissement du sol se remarque surtout dans la province de Québec, et le manque de terres fertiles et d'un accès commode,

à proximité des centres, a commencé à rendre nécessaire l'émigration qui, dans certains districts, a pris de très grandes proportions. Bien des colons sont partis pour les États-Unis. Il en résulte une grande diminution dans la production des *céréales*. En 1880, 224,678 acres étaient consacrées à la culture du blé; en 1890, il n'y en avait plus que 191,599. On constate également une diminution notable dans la production de l'orge, de l'avoine, du seigle, des fèves et des pois. La culture des pommes de terre et la production du foin sont seules en augmentation, les pommes de terre pour 15,910 acres et le foin pour 961,529 acres. Les meilleurs districts agricoles se trouvent dans l'est et le sud de la province.

La vie agricole se modifie, du reste, sensiblement au fur et à mesure du développement de la production des beurres et fromages.

On compte dans la province de Québec : 14,452 ouvriers de ferme; 120,055 cultivateurs; 71,059 fils de cultivateurs; 526 journaliers (jardiniers et pépiniéristes); 483 jardiniers-pépiniéristes, fleuristes, vignerons.

La surface totale des terres actuellement occupées dans la province s'élève à 15,961,763 acres, dont 8,670,946 acres seulement ont été l'objet d'une amélioration et elles se décomposent en : 5,542,780 acres sous culture; 3,054,539 en pâturages; 73,727 en vergers.

L'exportation de la province de Québec, de produits agricoles de provenance canadienne, comprend des articles nombreux dont les principaux sont :

		Quantité.	Dollars.
Froment	Boisseaux.	1,851,947	1,377,162
Sarrasin	—	109,138	61,339
Seigle	—	49,548	27,510
Orge	—	12,745	5,422
Avoine	—	93,356	35,452
Fèves	—	2,374	3,269
Pois ronds	—	1,494,551	1,045,516
— fendus	—	1,161	770
Graines de trèfle	—	2,691	14,235
— d'herbes	—	127	350
Pommes de terres	—	9,245	3,509
Foin	Tonnes.	169,739	1,316,299
Paille	—	5,043	16,077

D'un autre côté, la province a importé pour sa consommation :

		Quantité.	Dollars.
Blé d'Inde	Boisseaux.	84,197	47,522
Graines de jardin, de champ, etc. . . .		»	747
Autres graines		»	135
Racines bulbeuses		»	62
Graines de betterave	Livres.	56,733	7,260
— de carotte	—	5,140	1,154
— de navet.	—	14,886	1,362
— de moutarde	—	2,369	95

Tabac. — La culture du tabac se développe rapidement dans la province : En 1881, la production était de 2,356,581 livres ; elle s'est élevée, en 1891, à 3,958,737 livres, et elle n'a cessé d'augmenter depuis.

Ce tabac étant presque entièrement consommé au Canada, l'exportation totale, en 1895, ne s'est élevée qu'à 182,507 livres, valant 80,554 dollars, alors que, outre la production de la province, on a importé 9,288,244 livres de tabac en feuilles, valant 888,345 dollars.

Fruits. — On rencontre un peu partout des vergers de pommiers, provenant notamment de semis. En général, la valeur des pommes dans la province de Québec est plus élevée que dans l'Ontario, et la production y est encore inférieure à la consommation. Québec constitue même un excellent marché pour l'Ontario, qui y vend une quantité respectable de ses fruits de qualité supérieure.

L'importation des arbres fruitiers et autres arbres a été comme suit, en 1895 :

	Quantité.	Dollars.		Quantité.	Dollars.
Pommiers	6,288	351	Poiriers	975	94
Cerisiers. . . .	866	113	Pruniers	4,949	487
Gadelliers . . .	210	10	Rosiers	1,827	238
Groseilliers . . .	3,042	106	Arbres non désignés. . .		5,391
Plants de vigne . .	45	2			

Vignes. — A l'école d'agriculture d'Oka, on s'occupe de la formation d'un vignoble. Plusieurs variétés de vignes sont essayées et le vignoble a une étendue d'environ cinq arpents. La vigne à l'état sauvage se rencontre un peu partout du reste.

Lin. — On commence à semer le lin à Saint-Benoît.

Forêts. — La superficie des bois et forêts, d'après les dernières évaluations, serait approximativement de 116,521 milles carrés ou 51.22 p. c. de celle de toute la province. 11,391 milles carrés ont été concédés, 47,603 milles sont sous licences et 57,527 milles sont inoccupés.

Comme dans la Nouvelle-Écosse, le pin blanc est l'arbre le plus important au point de vue commercial. C'est la vallée de l'Ottawa qui est le centre des riches pinières de la province. Sur le Saint-Maurice et sur ses tributaires, il existe aussi de belles forêts de pins, mais, quoiqu'il en reste beaucoup encore dans les deux vallées, presque tous les bois de dimension marchande ont été abattus.

Dans le haut Saguenay et autour du lac Saint-Jean, il y avait autrefois une certaine quantité de pin blanc; aujourd'hui cette essence a presque entièrement disparu. Vers l'Est et le Nord, il n'y a plus que le pin gris.

Sur le côté sud du Saint-Laurent, bien que la colonisation soit très développée, on rencontre encore quelques pinières, mais de faible étendue. Dans les autres parties de la province, l'essence principale est le pin rouge.

L'exportation de la province consiste surtout en épinette blanche qui se rencontre principalement vers l'Est, au delà du Saint-Maurice, où se trouvent les bois de plus grande valeur.

L'épinette rouge, la pruche, le cèdre, se rencontrent en abondance, mais la destruction de la pruche pour utiliser l'écorce, est rapide. Les essences dures sont principalement le mérisier et l'érable.

Les essences principales des forêts de la province de Québec sont : le sapin baumier; les érables blanc, jaspé, rouge, à sucre et bâtard; l'aune; l'alisier; les mérisiers rouge et blanc; le bouleau; le charme; le noyer; le hêtre; le frêne; les diverses épinettes; les pins; le peuplier; le tremble, etc.

Les exportations principales de la province en bois bruts, manufacturés ou produits de bois sont :

		Quantité.	Dollars.
Alcalis, potasse, perlasse	Barils.	2,236	63,113
— lavés		»	1,246
— tous autres.		»	6,064
Écorces pour tanneurs.	Cordes.	13,131	68,189
Tilleul		»	276
Noyer tendre		»	59

		Quantité.	Dollars.
Noyer dur		»	5,217
Bois de chauffage	Cordes.	1,406	1,973
Courbes et allonges (marine)	Pièces.	2,486	1,959
Billots : pruche		»	7,740
— pin		»	1,350
— épinette		»	850
— tous autres		»	16,041
Bois de service : chevrons		»	725
— madriers, pins	Cordes.	59,480	2,280,437
— épinette et autres	—	47,704	1,254,995
— bouts	—	8,851	348,107
— lattes		»	23,453
— perches		»	980
— piquets		»	2,347
— madriers et planches		»	1,543,016
— solives		»	7,534
— voliges		»	18,254
— douves étalons		»	880
— autres fonds		»	7,533
Tous autres bois		»	442,390
Mâts et espars		»	352
Pilotis		»	667
Perches à houblon		»	1,773
Potèaux pour télégraphes		»	11,416
Autres poteaux		»	135
Bardeaux		»	40,702
Traverses de chemin de fer	Pièces.	618,522	81,942
Billes à douves	Cordes.	178	570
Douves pour boîtes à sucre	—	1,014,950	80,951
Bois de construction, carré : frêne	Tonnes.	4,192	47,576
— — bouleau	—	6,685	59,972
— — orme	—	12,239	159,036
— — érable	—	140	3,241
— — chêne	—	17,991	396,275
— — pin rouge	—	3,368	31,834
— — — blanc	—	69,758	1,031,841
— — tous autres	—	2,852	36,813
Bois en blocs pour la pulpe		»	257,076
Pulpe		»	223,549
Bois divers		»	52,777
Baume		»	16,225
Bois à bobines et bobines		»	35,967

L'exportation des bois de la province de Québec se fait surtout vers les États-Unis, la Grande-Bretagne et la République Argentine. Anciennement, Québec était le grand port d'exportation des produits des forêts. En 1845, cette ville a exporté en bois de charpente, 15,828,000 pieds cubes de pin blanc; cette quantité a diminué d'année en année pour descendre, en 1895, jusqu'à 3,468,000 pieds cubes. La diminution en pin rouge a été plus considérable encore; durant la même période de cinquante années, l'exportation de bois de charpente en pin rouge a passé de 5,182,000 à 146,000 pieds cubes, ce qui prouve que le commerce du pin rouge a presque disparu à Québec.

Quant aux bois durs, l'exportation du chêne diminue de plus en plus; ces chênes viennent de districts éloignés, même du Missisipi et de l'Ohio, en trains de bois; celle de l'orme a diminué de moitié; l'exportation des potasses est presque réduite à rien, alors que le tamarac et les douves ne sont même plus exportés.

En ce qui concerne les planches de pin, l'exportation a passé de 3,200,000 cordes étalons de Québec, en 1845, à 479,000 cordes étalons, en 1895.

Cette diminution du commerce des bois à Québec est la conséquence du développement du port de Montréal, ainsi que de la concurrence du pitch-pine et de la dénudation des forêts aux environs de Québec, le long du Saint-Laurent et de ses tributaires. La pruche est la seule espèce de bois dont l'exportation n'a pas diminué.

Montréal est actuellement le principal centre d'exportation des bois du Canada; c'est là que sont embarqués tous les bois de la vallée de l'Ottawa et de l'Ontario.

Trois-Rivières, sur le Saint-Laurent, est encore un port d'exportation des bois, mais, sauf pour la pulpe, son importance diminue d'année en année.

Les autres ports d'exportation sont Chicoutimi, sur la rivière Saguenay, et Bersimis.

Les concessions de bois rapportent annuellement près de 900,000 dollars à la province de Québec, tant pour les terres provinciales que pour les terres des sauvages.

La dévastation des forêts par le feu a été fort considérable. Le feu a détruit vingt fois autant de bois marchand qu'il n'en a été abattu par l'exploitant. La législature de Québec, par des actes

adoptés en 1883 et 1884, a divisé la province en 21 districts de surveillance contre le feu; à la tête de chacun d'eux se trouve un commissaire ayant le droit d'employer le nombre d'hommes nécessaires pour protéger les forêts contre le feu. Une somme de 10,000 dollars, payée moitié par le gouvernement, moitié par les porteurs de licences, est affectée annuellement à ce service.

Comme mesure de protection contre le dépeuplement des forêts, les règlements de 1888 défendent aux porteurs de licences d'abattre des pins mesurant moins de 12 pouces et les arbres de toute autre espèce, mesurant moins de 9 pouces à leur souche. Enfin, pour encourager la sylviculture, une loi fut votée en 1882 donnant à quiconque plante une acre de terre en arbres forestiers, un permis qui l'autorise à acquérir, jusqu'à concurrence du montant de 12 dollars, toute terre publique qui pourra être mise en vente. Jusqu'à présent, la plantation des arbres n'a pas répoudu à l'attente.

La permission de couper le bois sur les terres de la couronne se vend aux enchères. Celui qui désire obtenir cette permission doit s'adresser au commissaire des terres qui fait publier, suivant la loi, « avis public de vente de limites à bois ». Au jour fixé, la licence est accordée au plus haut enchérisseur, pour un an, du 1er mai au 30 avril suivant; mais, le licencié a droit au renouvellement annuel de sa licence s'il paye la rente foncière et se conforme aux règlements. Si, dans le territoire sous licence, des lots sont concédés pour être livrés à l'agriculture, le licencié conserve le droit d'y couper le bois jusqu'au 30 avril qui suit la concession. Après cette date, les lots vendus sont retirés de sa licence et le licencié n'a plus droit au bois.

II. — Industries qui utilisent les produits du règne végétal.

Les principales industries sont celles qui utilisent les bois comme matière première, et ces industries sont nombreuses. Les *scieries* seules s'élèvent au nombre de 1,815, dont quelques-unes sont fort importantes, ainsi qu'on peut en juger par l'étendue des concessions accordées à certains exploitants de bois :

Price brothers & Cº, de Québec, ont des concessions s'étendant sur 5,256 milles carrés ou 3,363,840 acres.

Gilmour John et C°.	3,217	milles carrés ou	2,058,880	acres.
Booth J.-R.	1,304	—	834,560	—
John Ross Estate	2,109	—	1,349,760	—
Edwards W.-C.	1,001	—	640,540	—
Laurentide Pulp C°.	317	—	202,880	—
Etc., etc.				

La plus petite concession est d'environ 66 milles carrés ou 42,240 acres.

Les plus importantes de ces scieries sont situées dans les cantons d'Ottawa, notamment à Hull, à Rockland, Chicoutimi Eschemire, aux environs de Québec, Chaudière, Sherbrooke, le long du lac Saint-Jean, etc.

Le montant du capital fixe et actif de ces scieries, construites naturellement en bois, est estimé à environ 12 millions de dollars. Leur force motrice totale en vapeur s'élève à 22,054 chevaux-vapeur et 45,591 chevaux-hydrauliques. Le nombre des hommes, femmes et enfants employés dans les différentes scieries se monte à environ 13,300.

A côté de ces scieries, il existe un certain nombre d'établissements faisant le *rabotage* et les *moulures*; on en rencontre une quarantaine occupant une dizaine d'hommes chacun, sauf ceux d'Hochelaga et de Lévis, de Montréal et des environs d'Ottawa, les plus importantes.

Ensuite viennent les fabriques de *bardeaux*, fort nombreuses, mais peu importantes isolément. Ces bardeaux sont employés presque entièrement dans la province même, une petite partie seulement étant exportée aux États-Unis.

La valeur de la production totale des scieries, des usines à raboter et à fabriquer les bardeaux s'élève annuellement au chiffre approximatif de 11,500,000 dollars, dont une partie est exportée et le reste utilisé dans le pays pour les diverses constructions. Ainsi que dans les provinces examinées précédemment, les constructions en bois sont nombreuses et forment environ les trois quarts du nombre total.

Ce n'est que dans les grands centres, comme Montréal et Québec, qu'on rencontre des constructions en pierres et en briques.

Sur un total de 244,323 maisons, il y en a 188,605 en bois, 43,566 en briques et 12,152 en moellons. D'autre part, on compte

170,636 maisons à un étage, 63,233 à deux étages, 8,221 à trois étages et 2,233 à quatre étages et plus.

La fabrication de la *pulpe de bois* prend une très grande extension dans la province de Québec. La production annuelle dépasse 900,000 dollars, dont une grande partie est travaillée dans les papeteries du pays et le reste est exporté vers les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Ces usines à pulpe, au nombre d'une vingtaine, sont situées principalement dans les districts de Compton, Portneuf, Témiscouata.

Les établissements les plus importants sont : E.-B. Eddie & C°, à Hull; The Royal Pulp C°, à East Angus; The Montague Paper C°, au Lake Megantic; The Canada paper Mill C°, à Windsor Mills; M° Laren, à Buckingham; Portneuf Pulp C°, à Portneuf; The Laurentian Pulp C° Limited, à Montréal; Louis Dupont et Ste-Jeanne de Neuville C°, à Portneuf, etc.

L'usine de Hull fabrique, par un procédé breveté, de grandes quantités de *seaux en pulpe* de toute grandeur. Ces seaux sont trempés, après le moulage, dans une composition formée de résine et d'huile et placés ensuite dans des chauffoirs à 270° Fahrenheit. Ces seaux sont jolis, propres, légers et très résistants.

Des fabriques de *potasse*, peu importantes en général, au nombre d'une cinquantaine, sont répandues un peu partout. Leur production annuelle totale ne dépasse pas 150,000 dollars.

Une industrie qui consomme beaucoup de bois est celle de la *carrosserie*, mais elle ne travaille guère pour l'exportation. Elle fabrique surtout des voitures légères, valant de 70 à 80 dollars, utilisées dans les campagnes; la carrosserie de luxe pour les villes est moins importante.

La *vannerie* se fait en de nombreux endroits, mais principalement dans les districts de Huntingdon et de Yamaska. La valeur totale de ces produits, consommés sur place d'ailleurs, ne dépasse pas 20,000 dollars.

La construction des *bateaux en bois* constituait, il y a quelques années, l'une des grandes industries du Canada, mais spécialement de la province de Québec, et en particulier de Québec, de Lévis et de Trois-Rivières; aujourd'hui elle n'occupe plus guère que 400 hommes.

En 1874, le Canada a construit 490 navires, jaugeant 183,010

tonnes ; en 1887, ce chiffre était descendu à 224 navires, jaugeant 22,516 tonnes. Ce chiffre a remonté un peu les années suivantes, pour redescendre de nouveau, en 1895, à 250 navires et 16,270 tonnes, dont 31 ont été vendus à l'étranger. Québec en a vendu 4, jaugeant 2,377 tonnes et valant 47,540 dollars.

Les autres industries dépendant du bois présentent peu d'intérêt, sauf celle des *allumettes*. Il existe sept établissements principaux occupant un millier d'ouvriers et produisant pour 450,000 dollars environ; les plus importants sont à Hull (E.-B. Eddie & Cᵒ), à Lévis, dans le district de Maskinongé, près de Québec, etc. Ce sont les bois de pin qui sont surtout employés dans la fabrication des allumettes de toutes sortes de grandeurs et de formes.

Les *céréales* ont donné naissance à différentes industries, notamment la *mouture*, occupant environ 1,600 ouvriers et produisant annuellement pour près de 9 millions de dollars, sur lesquels il a été exporté comme produits canadiens :

		Quantité.	Dollars.
Farine de blé.	Boisseaux.	162,869	648,134
— blé d'Inde.	—	357	1,192
— d'avoine	Barils.	46,200	160,865
— toute autre	—	331	1,127

Quelques établissements font les *conserves de fruits et de légumes*, notamment à Hochelaga (Montréal), à Saint-Jean et à Saint-Eustache ou M. Windsor a établi une usine qui a produit l'année dernière 30,000 caisses de fruits et légumes en boîtes.

Dans la fabrique d'Hochelaga, on pépare surtout les conserves de tomates. Le prix payé ordinairement aux cultivateurs pour leurs tomates est de 25 cents par minot. A Saint-Eustache, on commence à faire des conserves de blé d'Inde sucré (maïs) qui font l'objet d'une immense industrie dans l'Ontario. On y fait aussi l'extrait de tomates (catsup), dont la production, l'année dernière, s'est élevée à 5,000 caisses ; des conserves de prunes, pêches, poires, des soupes de tomates et des sauces.

La production de *pommes* en gallon a été d'environ 1,500 caisses venant de l'Ontario, les pommes de Québec manquant, ou étant impropres à la fabrication des conserves. On trouve dans cette province beaucoup de pommes petites, pleines de tâches, qu'on commence à utiliser pour faire du *cidre*. Plusieurs vergers, dans le comté de Québec notamment, sont attaqués par un fungus,

connu sous le nom de speek, qui a détruit la valeur de plusieurs variétés de pommes pour l'exportation, sans en affecter la valeur pour la fabrication du cidre. Il n'existe, jusqu'à présent, que neuf fabricants de cidre, et cette industrie n'est guère importante, la consommation n'étant pas encore entrée dans les goûts du peuple; aussi cherche-t-on des débouchés en Angleterre.

On fabrique du *vin* dans quelques districts, notamment ceux de Terrebonne, Laval, Montréal, Joliette, etc., mais il est de qualité inférieure; le *raisin* vient en grande partie de l'Ontario.

La préparation du *tabac* et la fabrication des *cigares* occupe un grand nombre de bras. La fabrication de cigares se fait surtout dans les districts de Montréal, de Shefford et de Lévis. Une trentaine d'établissements, situés dans huit districts différents, employant 2,000 ouvriers, produisent pour environ 2,200,000 dollars de cigares par an.

La préparation du tabac a lieu surtout dans les environs de Montréal, de Québec et de Sherbrooke. Cette industrie occupe près de 1,500 personnes et livre tous les ans pour 1,500,000 dollars de tabac préparé.

Dans le district de Rouville se trouve un petit *moulin à broyer le lin*, sans aucune importance; dans les districts de l'Assomption, Napierville et Rouville, on rencontre trois petits *moulins à broyer le chanvre*, également sans importance.

Près de Montréal, une fabrique d'*amidon*, occupant une vingtaine d'hommes, produit annuellement pour près de 20,000 dollars.

Il existe dans la province de Québec un grand nombre de *brasseries*, dont les plus importantes sont à Lachine, Québec, Montréal et Sherbrooke. La bière fait l'objet d'une assez grande consommation dans les villes. La production annuelle de ces brasseries s'élève à près de 1,500,000 dollars.

Des *vinaigreries* au nombre de cinq, dont trois importantes — deux à Montréal et une à Québec — produisent pour une valeur de 155,000 dollars de vinaigre consommé dans ce pays.

Le Canada cherche à se passer de plus en plus de l'Angleterre pour l'industrie du vêtement. Au lieu d'expédier la matière première, les Canadiens cherchent à la garder pour la mettre eux-mêmes en œuvre. Les manufactures travaillant pour la consommation locale ont pris un grand développement. Depuis 1879,

époque à laquelle le pays, laissé libre de fixer le tarif sur tous les articles d'importation, taxa même ceux que lui expédie l'Angleterre, la nation suzeraine est ainsi traitée comme les États-Unis et paye les mêmes droits.

Le nombre des ouvriers a doublé et le capital employé dans les usines a triplé. Des industries nouvelles, telles que les raffineries de sucre et les filatures de coton, se sont fondées ; il n'est pas un genre de fabrication qui ne soit représenté dans les villes du Saint-Laurent.

Je vais passer rapidement en revue les principales de ces industries :

Raffineries de sucre: On rencontre quatre de ces établissements, dont trois très importants, à Hochelaga et Montréal, occupent près de 1,600 ouvriers. L'importation des *sucres*, *sirops* et *mélasses*, en 1895, a été de :

		Quantité.	Dollars.
Sucre au-dessus du nº 16 (type de Hollande) .	Livres.	2,731,118	78,318
— au-dessous — — .	—	59,047,668	1,077,806
Sucres et mélasses de toute sorte	—	383,121	3,060
Mélasse de canne à sucre de 40° au moins. .	Gallons.	2,052,233	387,839
Glucose	Livres.	664,571	12,740
Etc., etc.			

Ces sucres viennent des Antilles, des États-Unis, etc.

La fabrication du *sucre d'érable* constitue dans la province de Québec une industrie dont l'importance augmente chaque année. On peut estimer la production moyenne du sucre d'érable entre 16 et 18 millions de livres par an. Dans le comté de Beauce, exceptionnellement riche en « érablières », le rendement moyen est rarement inférieur à 2 millions de livres de sucre par an ; en 1893, il a même atteint 3 millions de livres. D'autres comtés sont aussi favorisés que celui de Beauce, mais les statistiques font défaut. L'érable fournit un sucre excellent, plus doux que le sucre de canne ou de betterave. Les Canadiens sont très friands de ce sucre et la récolte de la sève de l'érable est généralement l'occasion de fêtes, surtout parmi les Canadiens français. Cette récolte se fait fin avril et au commencement de mai, époque de la morte-saison pour le cultivateur. Le sucre d'érable est presque entièrement consommé dans le pays ; en 1895, l'exportation n'a été que de 140,606 livres, valant 8,934 dollars.

Les terres à érables ou les « sucreries », comme on les appelle dans le pays, appartenant à la couronne, se vendent à des prix dépendant du nombre d'érables, de la qualité et de la quantité d'autres bois qui croissent sur la terre en question.

Si la « sucrerie » se trouve sur une terre où domine le bois franc, et que le nombre d'érables ne dépasse pas 500, le prix est de 1 1/2 dollar par acre. Si le bois se compose d'égale quantité de bois franc et de bois mou, le prix n'est plus que d'un dollar l'acre, pourvu qu'il n'y ait pas plus de 500 érables.

S'il y a plus de 500 érables sur le lot, on paye un droit additionnel de 5 cents par acre pour chaque centaine d'érables supplémentaires.

La loi ne permet pas de vendre, à une même personne, plus de 100 acres comme terre à sucrerie.

Filatures de coton : Les principales sont à Hochelaga, Québec, Stanstead et Valleyfield. Ces différents établissements produisent pour plus de 3 1/2 millions de dollars par an et occupent près de 4,000 ouvriers. La plus importante est la « Canadian Colored Cotton C° ».

Fabriques de *corsets* : à Sherbrooke (the Royal C°) et à Saint-Hyacinthe.

Fabriques de *tricots* : à Montréal et à Napierville.

Fabriques de *chemises, cols, cravates* : dans les districts de Laval, Montréal et Québec; près de 1,400 ouvriers.

Fabriques de *lacets* : à Montréal et à Hochelaga, occupant 500 hommes et produisant pour près de 525,000 dollars de lacets divers.

Fabriques de *cordes* et *ficelles* : à Hochelaga, Québec, Montréal, etc.; la fabrique de Montréal et celle d'Halifax, qui sont coalisées, sont maîtresses du marché au Canada.

Fabriques de *chaussures, galoches, vêtements imperméables* : il y en a 7, dont les plus importantes sont à Montréal. Production annuelle, environ 1,700,000 dollars.

Bonneterie : à Napierville.

Fabrique d'*ouate de coton* : à Hochelaga, occupant une trentaine d'ouvriers.

Fabrique de *sacs en coton* : à Montréal.

Fabrique de *toile* : à Saint-Hyacinthe.

Fabriques de *brosses* : à Québec, Montréal, Hochelaga, Saint-Hyacinthe, etc.

Je citerai encore de nombreuses fabriques de *papier* de toute espèce, produisant pour plus de 1,500,000 dollars. Les principales sont à Hochelaga, Portneuf, Richmond, Valleyfield, Hull, Saint-Jérôme, etc.

L'usine de Hull fabrique elle-même la *pulpe de bois* nécessaire à sa production; pour certains papiers, la pulpe est mélangée avec des *chiffons*, venant de Belgique. Cinq trains à papier y fonctionnent jour et nuit; l'un produit du papier à journaux, l'autre du papier de toilette, le troisième du papier manille pour la fabrication des sacs; le quatrième du carton, surtout utilisé dans l'usine même pour faire des boîtes à allumettes, enfin le cinquième ne fait que du papier à écrire.

Deux fabriques de papier de tenture existent près de Montréal, occupant une centaine d'ouvriers.

Il existe, en outre, aux environs de Montréal, deux établissements s'occupant du découpage du *liège* et de la fabrication des *bouchons*.

III. — Règne animal.

Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, etc. — D'après le dernier recensement, le nombre des animaux divers dans la province de Québec s'élève aux chiffres suivants :

Chevaux au-dessus de trois ans.	259,997	Bêtes à cornes (total) . .	969,312
— au-dessous — .	84,293		
Bœufs de travail	45,676	Moutons.	730,286
Vaches laitières	549,544	Porcs	369,608

Le nombre des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs augmente, tandis que celui des moutons diminue. La valeur moyenne des chevaux est de 68 dollars, celle des bêtes à cornes de 22 dollars, celle des moutons de 4.27 dollars et celle des porcs de 6 dollars, valeur qui est en diminution constante.

En 1895, l'exportation des animaux divers de provenance canadienne, ainsi que de leurs produits, a atteint les chiffres suivants :

		Quantité.	Dollars.
Chevaux de moins d'un an	Têtes.	81	4,649
— de plus —	—	8,788	812,672
Bestiaux	—	86,583	6,866,625
Porcs	—	128	1,280
Moutons de moins d'un an	—	91,702	44,387
— de plus —	—	127,451	1,216,672
Peaux		»	86,480
Lard séché	Livres.	6,567,132	629,328
Bœuf	—	5,351,053	420,333
Jambon	—	739,814	73,165
Mouton	—	14,445	1,485
Lard	—	91,504	5,477
Langues	—	94,910	9,419
— en boîtes	—	3,078,640	287,456
Toutes autres viandes	—	471,698	32,654
Laine	—	567,611	106,340

C'est l'Angleterre qui est le grand marché du Canada; la valeur totale de l'exportation dans l'empire britannique s'est élevée à 22,772,337 dollars pour les animaux et leurs produits de provenance canadienne et à 914,722 dollars des mêmes produits de provenance étrangère.

Les autres pays n'ont reçu ensemble que pour une valeur de 839,693 dollars de produits canadiens et 79,158 dollars de produits étrangers (Belgique, 166,480 dollars). L'exportation se fait soit directement de Montréal, pendant la bonne saison, soit de Montréal via Portland ou Halifax, pendant l'hiver.

Les exportations totales de bétail canadien de Montréal ont été comme suit, en 1895 : Bêtes à cornes, 99,606; moutons, 107,338; dont, directement de Montréal : Bêtes à cornes, 93,321; moutons, 107,338.

Tous ces animaux ont été soigneusement visités avant l'embarquement par des vétérinaires du gouvernement canadien.

Dans le courant de l'annnée, plusieurs chevaux ont été envoyés de Montréal à Bristol, à bord des bateaux de la Dominion Line. Malgré une traversée très rude, ils sont arrivés en bon état et ont été vendus à des prix raisonnables (20 livres sterling en moyenne). Il y a quelques jours, un envoi de 150 chevaux environ a été fait pour la Hollande, où l'on va les essayer pour l'artillerie.

La province de Québec a, en outre, exporté pour 3,468 dollars de *volaille* et 2,516,844 douzaines d'*œufs*, valant 315,034 dollars, vers l'Angleterre et les États-Unis.

Poisson. — La pêche est pour la province de Québec une ressource sinon inépuisable, du moins très importante. Les innombrables lacs, les fleuves, les rivières et les côtes maritimes, qui se développent sur une longeur considérable, fournissent à la consommation une quantité extraordinaire de poissons divers. Dans quelques rivières cependant, notamment l'Ottawa, l'énorme quantité de sciure de bois, provenant des scieries, a fait un tort considérable à la pêche, sans compter que la pêche à la dynamite est souvent pratiquée. La destruction par la sciure de bois est telle que le Parlement a voté, il y a quelques mois, une loi interdisant le déchargement dans les rivières des débris de sciure. Toutefois, devant la résistance de beaucoup de propriétaires de scieries, cette loi est restée jusqu'à présent lettre morte.

Voici la répartition et la valeur des principales espèces de poissons pris en 1894 :

	Dollars.		Dollars.
Saumon	165,303	Flétan	13,664
Maquereau	125,762	Éperlan	10,108
Hareng	206,493	Sardines	7,050
Morue	1,156,077	Tous autres	450,989
Églefin	4,207		
Homard	163,734	Total	2,303,387

Le long des côtes maritimes, grâce aux signaux côtiers et aux câbles sous-marins qui réunissent les stations de pêche, les pêcheurs n'ont plus à se mettre à la recherche du poisson, ils sont immédiatement avertis de la position des bancs.

D'après un relevé fourni par le département des pêcheries, la valeur totale du capital engagé dans cette industrie, en 1894, est de 904,811 dollars, se décomposant en 248,069 dollars pour 7,149 bateaux, montés par 12,081 hommes; 281,651 dollars pour 253,747 brasses de filets, et 375,091 dollars pour autres engins de pêche.

En vertu de l'acte de 1882, adopté dans le but d'encourager la pêche, 28,040 dollars de primes ont été payés aux bateaux et aux pêcheurs en 1895.

L'exportation, en 1895, de poissons divers a été :

		Quantité.	Dollars.
Morue fraîche	Livres.	3,200	69
— salée	Quintaux.	120,903	574,778
— saumurée	—	426	687
Hareng frais ou gelé	—	2,362	79
— saumuré	—	6,043	6,248
Poisson en conserves	—	45	189
Homard en boîtes	Livres.	167,545	16,720
Saumon frais	Barils.	117,919	11,404
— en boîtes	—	128,614	14,920
— saumuré	—	33	451
Truite des lacs	Livres.	38,493	940
Autres poissons frais		»	26,468
— saumurés	Barils.	252	3,379
Huile de poisson	Gallons.	1,118	861

Comme on le voit, presque tous les poissons, sauf la morue, sont consommés dans le pays.

Le repeuplement des pêcheries est assuré par cinq établissements de pisciculture établis à Restigouche, Gaspé, Tadousac et deux à Magog. Ces établissements ont produit respectivement le nombre d'alevins suivant : 883,000, 910,000 et 2,060,000 saumons atlantiques; 1,200,000 truites saumonées, et 2,400,000 lavarets ou poissons blancs.

Animaux à fourrures. — Le castor, la martre, la loutre, etc., diminuent rapidement. Le castor a même presque complètement disparu.

L'exportation des fourrures diverses préparées, a été de 53,294 dollars, et celle des fourrures non préparées de 347,389 dollars.

C'est l'Angleterre et les États-Unis qui sont les grands pays importateurs de fourrures du Canada.

IV. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne animal.

Dans le but de relever l'agriculture, les autorités provinciales ont fortement encouragé la création de *beurreries* et de *fromageries*. L'industrie laitière, les écoles d'agriculture et les associations agricoles sont l'objet tout spécial de l'attention du département de l'agriculture et de la colonisation.

Pendant l'année 1894-95, 70 sociétés d'agriculture et 494 cer-

cles agricoles ont fonctionné sous le contrôle du département.

Des écoles d'agriculture ont été organisées, en outre, sur différents points de la province, notamment à Sainte-Anne de la Pocatière, à l'Assomption, à Oka (à l'abbaye de la Trappe), à Roberval (au monastère des Ursulines), à Compton, etc.

Une école de *laiterie* a été organisée à Saint-Hyacinthe et une station beurrerie à Lennoxville.

Un système de primes, pour encourager dans les fabriques la production du *beurre* en hiver, a été en outre inauguré il y a trois ans. Le résultat en a été que la fabrication du beurre en hiver, qui avait été entièrement négligée, a fait des progrès remarquables, comme le démontrent les chiffres des trois dernières années : 1893, 31,537.18 dollars; 1894, 60,094.31 dollars; 1895, 118,013.54 dollars.

Le montant de la prime payée pour l'hiver dernier a été de 9,205.44 dollars. Cette industrie semble assez bien établie pour n'avoir plus besoin de ces primes qui seront employées à l'avenir pour encourager l'exportation des produits des laiteries. La production du *fromage* a suivi également une marche rapide.

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'augmentation rapide de la production des beurreries et fromageries, de 1890 à 1894 :

Beurreries.

ANNÉES.	Nombre.	Quantité de beurre. Livres.	Valeur. Dollars.
1894	256	7,704,172	1,540,834
1890	111	2,779,668	555,932
Augmentation	145	4,924,504	984,932

Fromageries.

ANNÉES.	Nombre.	Quantité de fromage. Livres.	Valeur. Dollars.	Total, beurre et fromage. Dollars.
1894	1,198	55,180,696	5,518,069	7,058,903
1890	617	23,625,950	2,362,594	2,918,527
Augmentation	581	31,554,746	3,155,474	4,140,376

Ce surcroît de production, qui représente une valeur annuelle de plus de 4 millions de dollars, démontre le progrès accompli.

C'est dans le comté de Verchères que se trouvent presque toutes les beurreries et fromageries.

L'exportation totale faite par la province pendant l'année 1895 a été de 3,124,175 livres de beurre, valant 600,086 dollars, et 129,561,047 livres de fromage, valant 12,524,225 dollars.

Dans ces chiffres se trouvent compris des beurres et des fromages provenant des provinces de l'Ouest et embarqués à Montréal. Ces marchandises sont surtout envoyées en Angleterre.

Comme on le sait déjà, le gouvernement fédéral a fait aménager des chambres froides sur les steamers voyageant entre le Canada et la Grande-Bretagne, et le gouvernement provincial a décidé d'accorder une prime pour encourager l'exportation du beurre à l'état frais. Ces mesures ont permis de doubler l'exportation en 1895.

La *salaison des viandes* se fait dans un grand nombre d'établissements situés principalement dans les districts d'Ottawa, (notamment à Hull), de Québec et de Montréal, ces derniers étant les plus importants. La production de tous ces établissements réunis est évaluée à environ 2 millions de dollars; l'exportation se fait vers l'Angleterre, les États-Unis, Terre-Neuve, etc.

Des *tanneries*, au nombre de plus de 350, situées dans 42 districts et occupant près de 2,000 ouvriers, produisent annuellement pour près de 6 millions de dollars de cuirs de toute qualité. Les établissements les plus importants sont aux environs de Québec et de Montréal.

Une partie des produits de ces tanneries, travaillés ou non, a été exportée principalement en Grande-Bretagne. Voici les chiffres de l'exportation en 1895 : cuirs à semelles et à empeignes, 786,877 dollars; bottes et bottines, 11,962; harnais et sellerie, 2,698; autres articles, 5,875 dollars.

Un établissement sans grande importance, situé près de Richmond, fait l'*extrait d'écorces* pour tannerie.

La *filature de laine* constitue une industrie très importante. Il y a près de 40 établissements, occupant environ 1,400 ouvriers et travaillant pour les besoins locaux. Les plus importants sont à Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, notamment la manufacture de laine et serges Paton et Cie; la fabrique d'étoffes à robes et à flanelles H. Lomas; the Magog woollen mills de A.-L. Grindrod et Cie; l'usine à laine filée « the Sherbrooke Jam mills Ce, etc. Les couvertures de laine se fabriquent près de Montréal. Les tapis se produisent dans plusieurs petits établisse-

ments. Toutefois, une usine très importante, destinée à la fabrication des tapis de Bruxelles, est en construction à Sherbrooke, sous la firme Talbot et C[ie]; cette usine s'ouvrira probablement en janvier. La ville de Sherbrooke lui a accordé un subside de 30,000 dollars et l'exemption de taxes pendant vingt-cinq ans; par contre, l'usine s'est engagée à employer 200 ouvriers.

La province possède, en outre, deux fabriques travaillant la *soie*, l'une à Saint-Jean, l'autre près de Montréal, occupant de 200 à 250 ouvriers et produisant pour près de 600,000 dollars d'articles divers. Toute la soie travaillée provient des États-Unis.

Des manufactures de *courroies* et *boyaux élastiques* se trouvent près de Montréal et de Richmond, et produisent ensemble pour près de 400,000 dollars d'articles divers; environ 150 ouvriers y sont employés.

Dans certains districts on commence à élever l'*abeille;* dans celui de Chambly, on rencontre une petite raffinerie de *cire* d'abeilles sans importance jusqu'à présent.

Quelques fabriques de *chandelles* existent dans les districts de Laprairie, Laval, Saint-Jean et quelques établissements faisant des *ouvrages en cire* à Québec, Montréal, etc., mais sans grande importance.

Poissons. — La *salaison* et les *conserves de poissons* se font un peu partout dans la province. On estime que pendant la saison de la pêche, près de 7,300 personnes s'occupent de cette industrie, dont le produit dépasse 1,500,000 dollars, consommé en grande partie sur place et exporté pour le reste aux Antilles, aux États-Unis, aux Guyanes, etc.

Le *sel* utilisé dans cette industrie vient surtout de la Grande-Bretagne, des Antilles, de l'Italie et de l'Espagne. La province en a importé, en 1895, 87,830,832 livres, valant 149,663 dollars.

Une douzaine de raffineries d'*huile de poissons* fonctionnent dans les districts de Charlevoix, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska et Montréal. Leur production totale ne dépasse pas 30,000 dollars.

V. — Règne minéral.

Bien que les richesses minières de la province de Québec soient considérables, depuis quelques années l'industrie des mines y a été peu florissante. Cette situation est due à plusieurs causes, dont les

principales sont le prix élevé de la main-d'œuvre et des transports, le manque de capitaux et d'esprit d'entreprise, etc.

Pour certaines mines, comme celles des *phosphates*, l'exploitation a presque entièrement cessé, par suite de la faiblesse des prix et de la concurrence des phosphates de la Floride. La baisse de la valeur du *cuivre* et de l'*argent* a ralenti considérablement la production de certaines exploitations; l'*amiante* et le *graphite* seuls résistent assez bien.

Pour relever l'industrie minière, un comité s'est formé à Montréal avec l'appui du gouvernement fédéral; il a pour but d'organiser dans cette ville un institut permanent des mines du Canada. Voici les grandes lignes du projet :

Tous les minéraux seraient exposés et analysés; les mines seraient décrites avec plans et coupes à l'appui; leur extraction moyenne, les frais de transport de leurs produits aux chemins de fer ou aux voies de navigation seraient indiqués. L'institut organisé, le comité créerait une bourse des mines.

Les frais seraient supportés moitié par le gouvernement fédéral, moitié par les gouvernements provinciaux et les propriétaires des mines.

La Colombie britannique, la Nouvelle-Écosse et Québec seraient, paraît-il, déjà d'accord avec le comité.

Fer. — Dans la province de Québec, les minerais de fer sont très abondants, mais peu exploités à cause du manque de combustible et des faibles droits imposés sur les fontes brutes étrangères, droits qui sont de 4 dollars par tonne de 2,000 livres; de plus, le gouvernement fédéral accorde un subside de 2 dollars par tonne fabriquée avec du minerai canadien. Il y a donc une protection de 6 dollars par tonne de 2,000 livres ou 6.72 dollars par grosse tonne.

Le prix du meilleur minerai de fer est au maximum de 8 dollars la tonne, transport au haut-fourneau compris.

Conclusion : Il y aurait possibilité d'exporter, en été seulement, des minerais en Europe par le Saint-Laurent, en frêtant des voiliers de tonnage moyen ou des steamers qui manqueraient de lest.

Situation des gisements :

1° Au nord de Bristol (Pontiac), exploité par « The Bristol Iron C° ». On y trouve un mélange de fer magnétique et d'héma-

tite avec une proportion variable de pyrite de fer contenant environ 2 1/2 p. c. de soufre. La Compagnie exporte le minerai grillé dans lequel le soufre est réduit à 7/10 p. c.

La production qui, avec un débouché plus grand, pourrait être plus considérable, est de 125 tonnes par jour.

ANALYSES.	MINERAIS BRUTS.			MINERAIS GRILLÉS.		
	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.
Fer	62.15	61.978	62.5	62.525	62.87	63.24
Soufre	0.97	2.406	0.521	1.1673	2.221	1.08
Phosphore	0.0075	0.006	0.004	»	0.014	»
Silice	8.52	1.32	»	»	»	»

2° Minerai magnétique avec hématite rouge et graphite. — La « Canada Iron Mining & Manufacturing C° » construisit, en 1867, un haut fourneau qu'elle exploita d'abord avec le chauffage au charbon de bois, puis au coke et à la tourbe; les résultats financiers furent peu satisfaisants; en 1873, elle se borna à l'exportation du minerai (15,000 tonnes).

ANALYSES.	MINERAI NOIR.		MINERAI ROUGE.	
	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.
Peroxyde et protoxyde de fer	73.90	93.82	66.20	17.78
Phosphore	0.027	0.08	0.015	»
Soufre	0.085	0.11	0.28	»

Le reste se compose d'oxyde de manganèse (traces), d'alumine, chaux, magnésie, acide carbonique, silice, acide titanique, graphite, eau.

3° Minerais de Wakefield (Ottawa): peroxyde de fer, 64.593 p. c.; protoxyde de fer, 30.819; acide phosphorique, 0.027 ; soufre, 0; le reste se compose de matières insolubles.

4° Mines de Saint-Jérôme à Terrebonne : longueur de veine, 1,500 pieds ; épaisseur, 14 pieds.

Analyse faite à l'École des mines de Paris : peroxyde de fer, 77.30 p. c.; magnésie, 3.30; pas de phosphore; roches insolubles, 21 p. c.

5° Saint-Boniface (Saint-Maurice) : veine importante de fer magnétique. Construction d'un haut fourneau sans succès.

6° Sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, il y a de puissants dépôts de fer magnétique *en sable*, exploités par la « Moisic

Iron C° ». Richesse en protoxyde et peroxyde de 87 à 92.7 p. c. La Compagnie fut forcée d'arrêter l'exploitation en 1876 et ne l'a pas reprise depuis.

7° Mine de Leeds, à 20 milles de Sainte-Julie et à 5 milles de Leeds : non exploitée ; surface : 700 pieds de largeur, 2 milles de longueur. Analyse : peroxyde de fer, 80.8 p. c.; protoxyde, 13.6; phosphore, 0.038 p. c. Autres matières : silice, alumine, chaux, magnésie, potasse.

8° Mines de Brome et de Sutton : minerai contenant jusqu'à 78 p. c. de peroxyde de fer; teneur moyenne, 45 p. c., ce qui correspond à 31 p. c. de fer métallique.

ANALYSES.	P. c.	P. c.	P. c.
Peroxyde de fer.	38.07	47.4	45.4
Alumine, magnésie.	4.02	2.00	»
Matières insolubles.	55.70	46.6	5.25
— volatiles	0.20	»	»

9° Mines de Sherbrooke : mélange de fer magnétique et d'hématite ; l'exploitation n'est pas considérable.

Analyse : protoxyde de fer, 20.43 p. c.; sesquioxyde de fer, 59.10; soufre, 0.06; silice, magnésie, 1.10 p. c.

10° Mine S. E. Smith, à Ascot, à 2 milles de Sherbrooke. Le minerai magnétique est noyé dans les schistes et a une épaisseur de 10 à 15 pieds; la qualité est bonne, mais un peu calcaire.

Analyse : peroxyde de fer, 49.8 p. c.; protoxyde de fer, 24.7 ; acide phosphorique, 1.52; soufre, 0.024; matières insolubles, 11.24 p. c.; eau, etc.

Dans les environs de Sherbrooke, on trouve à la surface de très beaux échantillons de fer spéculaire et d'hématite compacte, mais les recherches n'ont pas abouti à un résultat sérieux au point de vue de la quantité.

11° Minerais des marais (bog ore) : ces minerais sont des protoxydes de fer hydratés et se trouvent dans les alluvions; on en rencontre beaucoup dans la vallée du Saint-Laurent.

Ils sont facilement réductibles, leurs matières organiques constituant un excellent fondant. Les forges de Saint-Maurice traitent ces minerais au charbon de bois et font des fontes de moulage. Le minerai exploité au pic, enlevé à la pelle et lavé, revient de 1 à 2 dollars la tonne rendue au haut fourneau.

Richesse : 50 p. c. de fer métallique; rendement au sortir du haut fourneau, 30 à 40 p. c.

Tous les terrains qui se trouvent entre Trois-Rivières et Grandes-Piles renferment ce minerai; l'épaisseur des couches varie depuis quelques pouces à 8 pieds. Il y en a dans le lac de la Tortue, avant d'arriver à Sainte-Tite Junction.

Exemple d'analyse : Mines de Saint-Maurice : peroxyde de fer, 64.80 p. c.; phosphore, traces; sexquioxyde de manganèse, 5.50; alumine, silice et matières volatiles.

Richesse en fer métallique, de 54 à 45 p. c.

Pyrite de fer. — Se trouve à l'état de pyrite cuprifère dans les cantons de l'Est. On rencontre généralement des schistes contenant des proportions variables de pyrite cubique, mais en très faible quantité.

On a signalé des pyrites magnétiques dans les seigneuries d'Aillebout, à Joliette, dans les seigneuries de Terrebonne, etc.

Ocre. — Les prix sont variables : ocre sèche purifiée par lavage, non broyée, 25 à 30 dollars la tonne; ocre sèche purifiée par lavage, broyée, 40 dollars. La couleur va du jaune clair au brun foncé. On obtient, par calcination modérée en fours ouverts, de belles teintes rouges.

Dépôts à Saint-Malo, près Trois-Rivières, 600 acres; à Pointe-du-Lac, 400 acres; à Manycounyan, 300 acres, sur une épaisseur de 5 à 6 pieds.

Analyse d'une ocre de Sainte-Anne (comté de Montmagny) : peroxyde de fer, 59.10 p. c.; acides organiques, 15.01; silice insoluble, 1.15; sable, 3 60; eau (pour différence), 21.14 p. c.

A Saint-Malo (seigneurie du cap de la Madeleine) se trouve un gisement expoité depuis huit ans par la « William Johnson Company », de Montréal; l'usine est près de Trois-Rivières. Sa production en 1889 s'est élevée à 800 tonnes d'ocre calcinée pour un travail de quatre mois.

Prix : ocre calcinée brute, 30 dollars par tonne; ocre calcinée broyée, 40 dollars.

Analyse : peroxyde de fer, 92 p. c.; alumine, 3.23; silice, 0.61; acide sulfurique, 0.10; eau de combinaison, 2.54; humidité, 1.52 p. c.

On a trouvé de l'ocre dans les districts de Champlain, Chicou-

timi, Drummond, Montcalm, Montmorency, Ottawa, Pontiac, Saguenay, Saint-Maurice, Vaudreuil et Charlebourg. Dans le district de Trois-Rivières, les deux principales compagnies sont « The Saint-Maurice Metallic Paint Company » et « The Canada Paint Company ».

Manganèse. — Se rencontre dans quelques dépôts superficiels à l'état terreux, quelquefois mélangé au fer des marais, quelquefois à l'état de carbonate dans les dolomies de Sutton; il est inexploitable comme minerai de manganèse.

On a rencontré du peroxyde de manganèse mélangé à de l'hématite aux îles de la Madeleine.

Le manganèse a été reconnu dans les districts de Beauce, Brome, Gaspé, Québec, Richmond, Stanstead, Shefford et Temiscouata.

Cuivre. — Se rencontre principalement dans les cantons de l'Est, sur la côte nord du golfe du Saint-Laurent, à Watsheshoo, dans la région des lacs Mistassini. Le cuivre se présente surtout à l'état de sulfure de cuivre; le cuivre natif a été trouvé en petites quantités sur la rivière Eschemin, près de Saint-Anselme, à Lauzon, à la mine Saint-François, dans le comté de Cleveland. Les minerais de cuivre se vendent suivant la teneur obtenue par la voie sèche (méthode de Swansea), ou bien en déduisant deux unités sur la teneur obtenue par l'essai électrolytique, en faisant une déduction allant de 38 à 34 dollars par tonne de cuivre pour frais de traitement des minerais riches. Le prix est généralement basé sur le cours du Chili Bar.

Les principales mines sont :

Celles de la Eustis mining Company (de Boston), situées à Ascot (Sherbrooke), dont les pyrites contiennent 5 p. c. de cuivre et 3 onces d'argent;

Celles de la « Nichols chemical Company », à Capelton;

Albert, également à Ascot;

« Memphremagog mining Company », travaillant des minerais contenant 5 p. c. de cuivre;

« Harvey mill mine », appartenant à la « Excelsior Copper Company », et qui donne du minerai contenant de 6 à 25 p. c. de cuivre.

On trouve le cuivre dans les districts d'Arthabaska, de Bagot,

Beauce, Brome, Dorchester, Drummond, Lotbinière, Megantic, Missisqua, Richmond, Sherbrooke, Shefford, Wolfe.

Plomb. — La galène pure est rare. Dans l'île Calumet (Pontiac), on a découvert un gisement de blende et de galène contenant 12 onces d'argent à la tonne. A Saint-Fabien (Rimouski), la galène se rencontre mélangée à du sulfate de baryte. Ce minerai contiendrait, paraît-il, 60 p. c. de plomb.

Les mines du lac Temiscamingue contiennent de 52 à 65 p. c. de plomb et 21 à 50 onces d'argent. Le plomb a été découvert dans les districts d'Arthabaska, Bagot, Bellechasse, Brome, Charlevoix, Drummond, Gaspé, Missisquoi, Ottowa, Pontiac, Rimouski, Shefford, Sherbrooke.

Antimoine. — On en a trouvé à Hamseed (Wolfe), à 10 milles de la station de Garthby.

Nickel. — On en a rencontré à l'état de sulfure à Oxford (Sherbrooke) dans une roche composée de calcite, de pyroxène blanc, etc. ; les gisements sont inexploitables jusqu'à présent.

Or. — L'or a été découvert dans les sables d'alluvion des rivières du Loup et Chaudière, dans des quartz, etc. Il a été signalé dans les districts d'Arthabaska, Beauce, Compton, Dorchester, Lotbinière, Megantic, Sherbrooke.

Argent. — L'argent a été trouvé dans les galènes et les minerais de cuivre des cantons de l'Est, en petite quantité généralement. Une seule mine peut être considérée comme mine d'argent : c'est celle située dans Marlow et Risborough, comté de Beauce.

Gaz combustible naturel. — Une société, la « Compagnie de gaz combustibles », a fait faire différents sondages à Maison Neuve, près de Montréal, et à Louisville (Maskinongé) ; elle a obtenu du gaz combustible en assez grande quantité.

Pétrole. — On a découvert du pétrole à Sandy-Beach, près de Québec ; au cap au Goudron, etc. Des compagnies se sont organisées pour l'exploiter, mais sans grands résultats jusqu'à présent.

Deux compagnies, « The Petroleum oil Trust » et la « Compagnie de gaz naturels de Québec » continuent les recherches et creusent des puits en différents endroits.

Houille. — On ne la rencontre qu'en quantité absolument insignifiante. Les autorités géologiques sont d'avis que tout espoir de trouver du charbon dans la province doit être abandonné.

Tourbe. — La tourbe se rencontre en grande quantité dans la vallée du Saint-Laurent. On trouve des tourbières de 15 à 20 milles carrés de superficie et de 12 à 30 pieds d'épaisseur. Les tourbières les plus considérables sont situées dans les seigneuries de Lavaltrie et de Lanoraie, dans la vallée de la rivière Lacolle. Il s'en rencontre encore dans les districts d'Argenteuil, Assomption, Champlain, Hungtingdon, Joliette, Kamouraska, Napierville, Portneuf, Rimouski, Saguenay, Saint-Jean, Terrebonne, Temiscouata.

Graphite. — Se trouve à l'état compact dans des veines ou filons avec des épaisseurs de quelques pouces à 2 pieds, ou à l'état disséminé dans des gneiss ou des calcites, dans une proportion de 10 à 15 p. c., et formant des dépôts de 20 à 25 pieds d'épaisseur. Le graphite compact se rencontre à Buckingham, à Grenville, etc. Il renferme de 97.626 à 99.757 p. c. de carbone.

Le graphite disséminé existe dans le canton de Hull ; la teneur varie de 22.385 à 30.516 p. c. de graphite.

Les principales compagnies exploitant le graphite sont : « Walker Mining C° », à Buckingham ; « The North American Graphite and Mining C° », à Ottawa (a repris d'anciennes mines près du lac Donalson, dans le district de Buckingham).

Zinc. — On a trouvé dans l'île Calumet (comté de Pontiac), une blende contenant environ 40 p. c. de zinc mélangé de galène (12 p. c. de plomb) et d'argent (15 onces à la tonne de minerai). Cette mine appartient à MM. Russell frères, de Renfrew.

Amiante et asbeste. — Se trouve en fibres longues et claires ou en fibres moins longues et moins claires ou en débris de fibres. L'asbeste est exploitée par de nombreuses compagnies ; on le rencontre dans les comtés d'Arthabaska, Beauce, Brome, Megantic, Ottawa, Richmond, Wolfe.

Les principales compagnies sont : *à Thetford :* Bell Asbestos C° ; King bros. ; Johnson Asbestos C° ; Beaver Asbestos C°.

Au lac noir : Anglo Canadian Asbestos C° ; United Asbestos C° ; American Asbestos C° ; J. Reed.

A Danville : W. H. Jefferey mines.

Dans l'Ottawa : Asbestos Mining & Manufacturing C°.

Pierre à savon. — Se rencontre dans les comtés de Beauce, Brome, Megantic, Stanstead, Wolfe.

Kaolin. — A été decouvert, l'année dernière, à Amherst (comté d'Ottawa); il est blanc à grains très fins.

Phosphate de chaux. — La variété de phosphate la plus répandue est l'apatite. De nombreuses compagnies l'exploitent dans le comté d'Ottawa. Les districts où se rencontre l'apatite sont les suivants : Berthier, Ottawa, Saint-Maurice, Pontiac. Le marché étant très mauvais, les mines sont presque abandonnées.

Mica. — Se trouve en grande quantité dans les districts de Berthier, Chicoutimi, Ottawa, Pontiac, Saguenay, Saint-Maurice. Il contient en moyenne de 62.96 à 46.70 p. c. de silice et de 19.16 à 18.40 p. c. d'alumine.

Le mica blanc se rencontre au Lac du Pied des Monts, près de la Malbaie, dans une mine appartenant à la « Canadian Mica C° ».

Ottawa (Ontario) est le principal centre de l'industrie du mica ambré et plusieurs des exploitants y préparent et coupent eux-mêmes le mica de leurs mines. Les plus importants sont : Lake Girard Mica system ; C. Watters ; Cascades Mica C° ; Jamieson & C° ; The Vavassour Mining Association ; T. C. Nellis ; Powell et Clemow ; Wakefield Mica C° ; Ch. Chubuck.

Molybdénite. — Se rencontre dans les districts de Berthier, Megantic, Pontiac, Saguenay.

Feldspath. — La seule mine de feldspath est celle de Buckingham. On a trouvé également du feldspath dans les mines de mica blanc du district de Saguenay.

Eaux minérales. — Se trouvent principalement dans les roches sédimentaires, dont les plus notables sont les roches laurentiennes.

Ces eaux, de composition et de goût très divers, sont en partie exploitées.

On les signale dans les districts de : Assomption, Berthier, Brome, Chambly, Champlain, Charlevoix, Chateauguay, Deux-Montagnes, Gaspé, Hochelaga, Joliette, Kamouraska, Levis, Maskinongé, Montcalm, Richelieu, Saint-Maurice, Verchères, Yamaska.

Près de la rivière du Lard, on a trouvé une source jaillissante d'une eau minérale qui a été reconnue semblable à l'eau d'Appoli-

naris. Cette source peut fournir 32,000 gallons par jour. L'eau est mise en bouteille et livrée au commerce sous le nom de « Radnor ». Elle possède des qualités médicinales remarquables.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION. — *Ardoises.* — L'ardoise est exploitée dans plusieurs localités des cantons de l'Est. Celle des environs de Richmond est de la meilleure qualité; elle est d'un grain fin et on l'utilise comme ardoise d'école, pour caisses à eau, dalles et pour tous les usages de l'ardoise sciée et polie. Elle peut être employée aussi pour les toitures.

On rencontre l'ardoise dans les districts suivants : Bagot, Beauce, Brome, Dorchester, Drummond, Megantic, Richmond, Sherbrooke.

Calcaire. — Se rencontre en grande quantité; il est employé dans les constructions et pour la fabrication de la chaux.

Pierre lithographique. — Se trouve également en plusieurs endroits.

Grès. — Un grès, utilisable dans les constructions, existe à la Chute, à Beauharnais, sur le Saint-Maurice, à Trois Pistoles (comté de Levis), à la Malbaie (comté de Charlevoix), dans le bassin de Gaspé, etc.

Granit. — A été exploité à Argenteuil, dans le comté de Portneuf, dans le comté de la Joliette. La carrière la plus importante est celle de Stanstead.

Argiles. — Les argiles forment une bande épaisse dans la vallée du Saint-Laurent. Ce sont en général des argiles communes, propres à la fabrication des briques ordinaires et de la faïence.

On a également trouvé des métaux rares ou précieux, mais les *pierres précieuses* ne constituent pas une industrie dans la province de Québec, bien que l'on ait signalé, sur plusieurs points des Laurentides, des grenats bruns ou rouges, des émeraudes et des spinelles parfaitement utilisables pour la joaillerie.

L'exportation des produits miniers de la province de Québec, en 1895, a été comme suit :

		Quantité.	Dollars.
Asbeste 1re qualité.	Tonnes.	5,553	302,585
— 2e —	—	1,670	123,898
— 3e —	—	1,141	52,882

		Quantité.	Dollars.
Quartz aurifère		»	20
Cuivre	Livres.	417,674	16,510
Mica naturel	—	1,200	120
— taillé	—	4,185	3,898
Ocres, oxydes	—	538,000	3,968
Minerais de fer	Tonnes.	2,414	37,345
Phosphates	—	3,469	29,600
Pyrites	—	8,454	35,452
Ardoises	—	56	710

La valeur totale de l'exportation de Québec en produits miniers canadiens s'est élevée à 629,291 dollars, dont 453,587 dollars (asbeste pour la presque totalité) vers les États-Unis et 144,208 dollars vers l'Angleterre; la Belgique a importé du Canada pour 1,110 dollars d'asbestes de deuxième classe.

Législation minière de la province de Québec. — L'exploitation minière constitue une propriété distincte de celle du sol qui recouvre les mines et minéraux, à moins que le propriétaire de la surface n'ait acquis de la couronne, comme concession minière ou autrement, la propriété du sous-sol.

Les concessions de mines sont de trois espèces :

Dans les territoires *non arpentés*, la première classe comprend les concessions de 400 acres, la deuxième classe celles de 200 acres et la troisième celles de 100 acres.

Dans les townships *arpentés*, les trois classes comprennent respectivement un, deux ou quatre lots.

Toutes terres de la couronne qu'on croit contenir des mines ou minerais peuvent être acquises du commissaire des terres de la couronne par voie d'achat ou comme concession de mines, en vertu d'un permis d'occupation ou d'exploitation.

Aucune concession de mine ne peut être accordée par le commissaire à une même personne pour une étendue de plus de 400 acres. Toutefois, le gouverneur en conseil peut, dans certaines circonstances spéciales, faire des concessions de plus grande étendue et couvrant jusqu'à 1,000 acres.

Les droits qu'il faut payer au moment de l'achat sont de 5 et de 10 dollars par acre pour les terrains renfermant les minéraux supérieurs (or, argent, plomb, cuivre, nickel, plombagine, amiante, mica, phosphate de chaux); le droit de 5 dollars s'appliquant pour

les terrains situés à plus de 12 milles et celui de 10 dollars pour les terrains situés à moins de 12 milles d'un chemin de fer.

Pour les terrains contenant les métaux dits inférieurs, les prix demandés sont de 2 et de 4 dollars, suivant leur distance du chemin de fer.

A moins de disposition contraire dans les lettres patentes, quand il s'agit de l'extraction des métaux ou minéraux supérieurs, le titulaire a le droit de faire l'extraction de tous les métaux qu'il découvrira dans l'étendue de sa concession; quand il s'agit de l'extraction des métaux inférieurs, ces derniers seulement peuvent être extraits.

Les terrains miniers ne sont vendus qu'à la condition expresse que l'acquéreur commencera sérieusement l'exploitation de la mine dans l'intervalle de deux années à partir de la date de la vente, et y consacrera au moins 500 dollars s'il s'agit de métaux supérieurs et 200 dollars s'il s'agit de métaux inférieurs. A défaut de ce faire, la vente du terrain se trouverait résiliée.

On peut obtenir des permis ou des patentes aux conditions suivantes : demandes de permis d'exploration et de recherches si la mine est située sur une propriété particulière, 2 dollars par 100 acres ou fraction de 100 acres; si la mine fait partie des terres de la couronne : *a*) en territoire arpenté, 5 dollars par 100 acres; *b*) en territoire non arpenté, 5 dollars par mille carré, le permis étant valable pendant trois mois et renouvelable. Le porteur de ce permis peut ensuite acheter la mine en payant les prix mentionnés.

Les patentes minières sont de deux sortes : celles relatives aux propriétés particulières, où les droits de mine appartiennent à la couronne et celles relatives aux terres qui font partie du domaine public. Ces patentes sont accordées sur payement d'un droit de 5 dollars et d'un loyer annuel d'un dollar par an. Chaque patente concerne 200 acres ou moins, mais pas davantage. Elle est valable pendant une année et peut être renouvelée aux conditions premières. Le gouverneur en conseil peut, en tout temps, demander le payement de droits régaliens, au lieu de l'honoraire généralement exigé pour l'octroi d'une patente minière et du loyer annuel. Ces droits régaliens, à moins de disposition contraire contenue dans les lettres patentes émanant de la couronne, ne doivent pas excéder 3 p. c. de la valeur sur place du minéral extrait, déduction faite des frais d'extraction.

VI. — Industries qui utilisent principalement les produits du règne minéral [1].

Les principales industries sont celles qui travaillent les minerais de fer.

Dans la province de Québec, il n'existe que trois *hauts fourneaux*, deux à Drummondville et un à Radnor.

Les fourneaux de Drummondville, sur la rivière Saint-François, canton de Grantham, traitent le minerai des marais avec du charbon de bois pour combustible. Ils ont respectivement 32 et 35 pieds de hauteur et peuvent donner chacun 5 tonnes de fonte par jour, mais ils travaillent irrégulièrement. La fonte est utilisée, à Montréal, pour la fabrication de *roues de wagon*.

Le haut fourneau de Radnor, sur la rivière du Lard, a 40 pieds de hauteur, 9 pieds de diamètre au ventre et peut donner environ 25 tonnes de fonte par jour. On y traite le *bog ore* avec le charbon de bois comme combustible. Toute la fonte qu'il produit est utilisée au Canada.

La compagnie s'est adjointe, à Trois-Rivières, une fonderie pour les *roues de wagons* de chemin de fer.

Outre ces trois hauts fourneaux qui sont les seuls encore en exploitation irrégulière, une série d'autres furent construits dans la rivière des Vaches, à Yamaska, dans la seigneurie de Saint-Maurice, à Hull, près Ottawa, à Hochelaga, etc. Tous sont abandonnés; leur insuccès, en dehors de la question financière, paraît dû à l'éloignement du combustible et à la question des tarifs douaniers.

Des *laminoirs* existent à Hochelaga et près de Montréal (The Montreal Rolling Mills C°), occupant ensemble environ 1,100 ouvriers et produisant toutes sortes de fers.

Trois ateliers de construction de ponts en fer et en acier sont établis à Hochelaga, à Lachine (The Dominion Bridge C°) et à Lévis.

Ceux de Lachine sont les plus importants. Les établissements d'Hochelaga et de Montréal construisent également des *essieux* et des *ressorts de roues* (The Montreal Car wheel C°).

[1] Dans la partie de ce rapport relative au Nouveau-Brunswick, j'ai mentionné les primes accordées par le gouvernement canadien aux producteurs de fonte et de fer.

On rencontre dans la province des fabriques d'*outils* divers, d'*appareils électriques*, de *machines à vapeur*, de *limes et scies*, de *boulons et écrous*, toutes sans importance.

Deux fabriques de *machines à coudre* très importantes se trouvent à Hochelaga.

On rencontre de nombreuses *fonderies*, fabriques de *clôtures* et autres articles en *fil de fer*, dont la plus importante est à Lachine ; des ateliers de construction de *matériel pour chemins de fer et tramways*, surtout à Hochelaga, Lachine, Montréal; de nombreuses maisons s'occupant de la construction d'*instruments aratoires*, dont la plus forte est à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne.

Une fabrique d'*acide sulfurique* se trouve à Capelton (The G.-H. Nichols Chemical C°) ; on y emploie les minerais de cuivre de la mine Albert (Ascot); la même fabrique produit des *engrais chimiques* au moyen des phosphates d'Ottawa. Il existe, du reste, plusieurs fabriques de *produits chimiques* à Montréal, Québec, etc.

A citer encore une fabrique de *vaseline*, près de Montéral. La « Eustis Mining C° » traite une partie de son minerai de *cuivre* dans une usine renfermant 50 fours de grillage, pouvant passer 1,000 tonnes de minerai par mois, ainsi que deux fours de fusion pour mattes.

Aux environs de Montréal, se trouvent plusieurs établissements importants fabriquant l'article *verreries*.

Un établissement de Montréal fabrique des *tuyaux en plomb* de différents diamètres.

A Hochelaga, on rencontre une usine, peu importante toutefois, fabriquant des *cloches*.

A Hochelaga, à Lachine et près d'Ottawa, on fabrique du *ciment*, de qualité inférieure cependant.

Une *cartoucherie* a été établie à Québec par l'État canadien. En 1895, on a fabriqué : 96,600 cartouches à balle « Martini Henri », et 530,000 cartouches à blanc « Lee Metford ». De nouvelles machines pour la fabrication de cartouches « Lee Metford » y ont été montées. Elles proviennent d'une maison anglaise et sont actionnées par un moteur électrique de 20 chevaux. On fabrique également des obus ordinaires du calibre 9, des obus à balles, etc. La poudre est fournie par une maison anglaise.

Il existe cependant dans la province trois fabriques de *poudre à*

canon, produisant pour une valeur de 260,000 dollars environ par an.

Deux autres cartoucheries sont établies à Montréal et dans le district d'Argenteuil.

Pour terminer, je mentionnerai les *briqueteries*, *tuileries* et *poteries*.

Les plus importants établissements sont près de Montréal et à Saint-Jean. A Laprairie, on rencontre un établissement de briques pressées, « The Prairie Pressed Brick and Terra Cotta C° ». A Ormestown (Beauharnois), la « Crown Pressed Brick » produit aussi des briques pressées, mais en se servant d'argile, tandis que la fabrique de Laprairie fait usage d'un schiste argileux noirâtre. Cette roche est dure et nécessite l'emploi de la mine pour être abattue; après quelques jours d'exposition libre à l'air, elle se délite et tombe en morceaux; elle est alors écrasée par des rouleaux, criblée, moulue et comprimée à 50 atmosphères. Chaque machine produit 15,000 briques par jour, avec un homme seulement.

Cette compagnie fabrique également des briques d'ornement, des briques vitrifiées pour égouts et pour le pavage des rues.

Prix des briques à Laprairie : briques pressées, 15 à 22 dollars le mille; briques d'ornement, d'après modèle, 3.50 dollars le cent; briques ordinaires dures, 6.50 dollars le mille; briques pour égouts, 6.50 à 7.50 dollars le mille.

Les briques de cette fabrique ont été employées pour paver 4 milles de rues à Toronto; Montréal va les essayer également.

Les poteries se font près de Montréal, Québec, Chicoutimi, etc.

Il existe plus de 250 *fours à chaux*, un peu partout dans la province, les seuls importants sont près de Montréal, Hochelaga, Richmond, etc.

VII. — Importations.

Commerce spécial. — La valeur totale des articles importés dans la province de Québec, en 1895, s'établit comme suit : passibles de droits, 22,245,509 dollars; exempts de droits, 21 millions 383,524 dollars; total, 43,629,033 dollars, dont 14 millions 728,326 dollars d'articles provenant de l'empire britannique et 19,430,150 dollars d'articles provenant des États-Unis.

De Belgique, la province de Québec a importé pour 283,976 dollars, dont 231,217 dollars d'articles imposables, et 52,759 dol-

lars d'articles exempts de droits. Ce sont principalement des articles en laiton, des briques, du coton, des verres, des glaces, du zinc, des fers, des imprimés divers, des chromos, du ciment, etc., etc.

L'importation dans la province de Québec s'élève à 48 millions 462,282 dollars (y compris le transit) et elle se fait par dix-huit ports dont les plus importants sont énumérés ci-après :

	Commerce général. Dollars.	Commerce spécial. Dollars.
Montréal	41,072,635	36,292,425
Québec	3,514,337	3,462,005
Trois Rivières	116,914	?
Sherbrooke	723,097	718,299
Saint-Johns	1,497,094	1,498,341
Stanstead	321,341	321,341
Sutton	157,657	157,457
Saint-Hyacinthe	646,682	649,567

Sherbrooke, Saint-Johns, Stanstead, Sutton et Saint-Hyacinthe sont des ports intérieurs qui reçoivent les importations des États-Unis.

Articles imposables (1).

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Ale, bière et porter	Gallons.	40,749	24,847
Articles pour pansements antiseptiques		»	5,039
Poudre de boulangerie	Livres.	27,768	7,550
Cloches autres que pour églises et gongs		»	10,551
Cirage, encre pour cordonniers		»	12,949
Bleu pour buanderie, de toute sorte	Livres.	100,705	9,853
Livres, imprimés, revues, etc, non dénommés		»	134,262
Étiquettes de toute sorte	Livres.	37,046	23,154
Brochures, réclames, pancartes, etc.	—	193,105	49,515
Chromos, chromotypes, oléographies, etc.	—	57,928	21,881
Lacets de chaussures, de corsets, de toute matière		»	28,602
Bretelles et parties de bretelles		»	22,356

(1) Ce tableau ne renseigne que les articles dont l'importation atteint au moins une valeur de 5,000 dollars ; le tableau complet peut être consulté au *Musée commercial.*

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Cuivre jaune et articles en cuivre :			
Fil métallique.	Livres.	45,264	9,163
Tissu métallique		»	7,809
Articles non dénommés		»	109,036
Briques de toute espèce.		»	21,869
Tuyaux d'égouts, cheminées, etc. . .		»	6,629
Argile réfractaire ouvrée non dénommée .		»	5,202
Gomme britannique, dextrine, apprêt, etc.	Livres.	294,932	9,950
Brosses		»	41,653
Boutons de nacre, d'ivoire, de corne . .	Grosses.	56,113	17,201
— non dénommés.		»	33,408
Bicycles et tricycles.	Pièces.	1,528	55,722
Tapis non dénommés	Verges.	30,874	12,499
Ciment Portland ou romain.	Barils.	149,621	181,139
Chicorée séchée, grillée ou moulue. . .	Livres.	151,803	5,226
Horloges.		»	32,506
Étoffes pour la fabrication de mackintoshs.	Verges.	39,137	8,664
Pâtes de cacao et de chocolat, beurre de cacao et de coco	Livres.	162,134	30,583
Cacao, chocolat et autres préparations de cacao	—	188,141	43,133
Faux cols en toile, xylonite, xyolite ou celluloïde.	Douzaines.	15,102	13,731
Peignes de toilette de toute sorte . . .		»	30,866
Fil de cuivre rouge	Livres.	215,738	19,470
Autres articles en cuivre rouge. . . .		»	10,031
Cordages de coton de toute sorte. . .	Livres.	68,450	9,763
— non dénommés	—	98,464	8,204
Bouchons et autres articles en liège . .		»	45,819
Coton :			
Tissus de coton écrus	Verges.	577,780	51,475
— blanchis	—	557,431	50,703
— imprimés ou teints. .	—	11,082,922	925,560
Jeans, satin de coton et coutils pour fabricants de corsets.	—	424,150	41,927
Fil à coudre sur bobines.		»	257,400
— en écheveaux	Verges.	267,051	145,461
Couvre-pieds ou courtes-pointes en coton tissés blancs	Pièces.	30,520	22,209
Couvre-pieds, etc., coloriés. . . .	—	11,293	7,314
Vêtements, y compris les corsets . .		»	117,618

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Chaussettes et bas	Paires.	120,048	9,604
Essuie-mains.		»	5,617
Gaze, rideaux, batistes, mousseline .	Verges.	842,365	70,739
Velours, velvetines et peluches . .	—	333,334	69,764
Articles en coton non dénommés . .		»	27,155
Crêpe noir		»	22,308
Rideaux confectionnés, garnis ou non. .		»	84,164
Vernis pour harnais, cuirs et chaussures.		»	22,009
Drogues, teintures, produits chimiques, médicaments :			
Acide phosphorique	Gallons.	71,461	5,217
Gélatine	Livres.	74,156	18,539
Colle-forte en feuilles ou en poudre. .	—	502,016	32,556
Colle liquide		»	8,598
Glycérine	Livres.	404,932	30,889
Camphre	—	28,613	9,226
Réglisse en pâte.	—	1,044,764	83,506
— en rouleaux ou en bâtons . .	—	70,748	6,751
Aliments lactés et préparations similaires.		»	17,119
Médicaments brevetés liquides . . .		»	27,158
Bicarbonate de soude.	Livres.	1,186,609	19,942
Vaseline et préparations similaires de pétrole.	—	40,174	5,849
Levure comprimée en vrac ou masse .	—	179,491	44,253
Autres drogues, teintures et produits chimiques		»	151,209
Poterie et porcelaine :			
Décorée, imprimée ou épongée . . .		»	12,535
Faïence et poterie coloriée		»	99,027
Porcelaine de Chine et autre. . . .		»	43,020
Corde élastique, jarretières.		»	19,494
Moteurs électriques, générateurs, dynamos.		»	18,796
Broderies non dénommées.		»	52,438
Paquets des messageries		»	20,823
Articles de fantaisie :			
Ornements en albâtre, spath-fluor, ambre, etc.		»	5,051
— en rassades		»	19,309
Boîtes de fantaisie, coffrets, etc. . .		»	12,934
Millerets, bracelets, franges, glands .		»	157,731
Fleurs artificielles		»	35,840

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Plumes non préparées		»	9,155
— de toute sorte non dénommées		»	13,262
Dentelles, tulle en dentelles		»	212,565
Jouets et poupées		»	49,860
Feutre		»	15,263
Engrais composé ou fabriqué		»	6,027
Lin, chanvre et jute :			
Tapis, nattes de chanvre et jute		»	27,417
Toile damassée, serviettes, etc.		»	72,206
Mouchoirs		»	50,109
Essuie-mains		»	55,800
Toiles écrues ou blanchies	Verges.	331,615	23,453
Toile de lin, canevas, toile ouvrée, etc.		»	165,901
Fil de toile	Livres.	172,207	106,934
Autres articles en lin, chanvre et jute		»	59,699
Fourrures :			
Pelleteries préparées		»	374,174
Bonnets, chapeaux, manchons, pèlerines, collets de manteaux, etc.		»	23,042
Verre et verrerie :			
Dames-jeannes, bouteilles, carafes		»	88,124
Jarres, boules en verre, etc.		»	34,986
Isolateurs de toute espèce et lampes		»	82,262
Verre peint et vitrifié, glaces ébauchées.	Pieds carrés.	114,466	5,519
— à vitres commun, incolore ou teint.	—	7,774,779	139,321
— à glaces, non coloré, ayant moins de 12 pieds carrés	—	36,926	8,413
Verre à glaces, non coloré, entre 12 et 30 pieds carrés	—	70,145	15,659
Verre à glaces, non coloré, entre 30 et 70 pieds carrés	—	127,527	29,004
Verre à glaces, non coloré, ayant plus de 70 pieds carrés	—	203,515	50,151
Tous autres articles en verre		»	44,496
Gants et mitaines de toute sorte		»	332,588
Or et argent en feuilles		»	29,858
Articles électro-plaqués ou dorés de toute sorte		»	24,235

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Articles en argent au titre de sterling ou autre		»	98,624
Graisse pour essieux	Livres.	129,127	5,355
Cartouches de fusil et pistolets		»	21,259
Bourres et capsules de fusils ; fusées		»	8,022
Gutta-percha et caoutchouc :			
Bottes et souliers		»	6,088
Vêtements ou hardes caoutchoutés		»	76,880
Tous autres articles en gutta-percha et caoutchouc		»	61,103
Tissu en crins de toute sorte		»	6,846
Chapeaux d'hommes et de femmes :			
Castor, soie ou feutre		»	317,706
De paille, herbe, copeaux, etc		»	85,968
Tous autres		»	54,518
Houblon	Livres.	324,025	50,624
Encre à écrire		»	11,987
— à imprimer		»	46,419
Fer et acier :			
Moissonneuses et tondeuses de pelouses	Pièces.	560	13,711
Faux	Douzaines.	2,187	9,961
Instruments et outils non autrement désignés		»	15,380
Essieux et ressorts pour chemins de fer et tramways	Quintaux.	3,381	7,010
Fer en barres martelé ou laminé non dénommé	—	28,272	62,948
Pentures et gonds non dénommés		»	7,298
Tuyaux de fonte	Quintaux.	11,261	12,372
Chaînes de fer ou d'acier	—	7,603	23,352
Ajustages de tuyaux	Livres.	650,415	19,688
Ferrures pour constructeurs, ébénistes, etc.		»	92,623
Feuillards, bandages, lames, etc.	Quintaux.	5,348	8,303
Plaques et tôles	—	197,143	400,695
Lingots à crans, loupes et lopins	—	66,820	58,140
Fer en gueuses	Tonnes.	7,828	87,740
Serrures de toute sorte		»	29,313

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantités.	Dollars.
Machines à coudre	Pièces.	2,420	62,991
Clavigraphes	—	250	11,433
Toutes autres machineries		»	409,281
Fontes maléables de fer ou acier	Quintaux.	1,651	5,501
Pompes non dénommées		»	15,342
— à vapeur	Pièces.	101	10,002
Barres et rails pour chemins de fer	Tonnes.	1,021	19,392
Éclisses	—	1,904	42,631
Cornières	Quintaux.	16,454	17,356
Poutres, soliveaux, longrines	—	39,242	41,606
Balances et romaines		»	7,741
Patins de toute sorte	Paires.	9,316	5,070
Tuyaux bouilleurs	Pieds.	686,992	34,831
Tubes de plus de 2 pouces de diamètre	—	474,244	32,657
Autres tuyaux et tubes en fer et acier	—	2,746,789	57,908
Ferblanterie pressée et vernissée		»	7,297
Articles en fer ou acier émaillés		»	82,860
Fil couvert de coton, toile, etc.	Livres.	350,840	22,534
Fil de fer galvanisé, calibre 6, 9, 12 et 14	—	5,359	7,938
— de toute sorte non dénommé	—	12,[illegible]62	30,395
Rebuts de fer ou d'acier	Quintaux.	354,756	178,603
Découpures et rognures de tôles	—	26,002	18,253
Coutellerie de table non dénommée		»	28,739
Toute autre coutellerie		»	46,470
Armes à feu		»	40,965
Aiguilles pour machines à coudre, etc.		»	12,073
Instruments de chirurgie		»	12,085
Lingots d'acier, dentés, maquettes et massets	Quintaux.	8,706	7,522
Tôle d'acier ébauchée ou laminée dite « Universal mill »	—	34,791	39,233
Barres laminées ou martelées au delà du calibre 16	—	29,380	64,410
Scies		»	47,764
Outils de charpentiers, tonneliers, ébénistes, non dénommés		»	95,242
Limes et râpes		»	22,879
Gelées, confitures et marmelades	Livres.	476,777	16,995
Bijouterie		»	77,331
Plomb vieux, de rebut et en saumons	Quintaux.	43,008	88,332
— en barres, blocs et feuilles	—	3,049	7,261
— ouvré		»	18,095

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Cuir :			
Cuir à semelles, tanné, non corroyé. .	Livres.	27,015	6,437
— tout autre	—	582,466	118,342
Cuir à courroies, tanné, corroyé, verni ou ciré.	—	114,444	30,820
Peaux de veau, chevreau, mouton, corroyé, verni ou ciré.	—	500,409	246,844
Cuirs à gants.	—	15,780	14,186
— à empeignes	—	193,762	122,919
— vernissé ou émaillé et maroquiné .	—	21,238	26,430
Bottes et souliers non dénommés . .		»	92,119
Harnais et sellerie		»	6,685
Courroies en cuir.		»	7,771
Tous autres articles en cuir non dénommés.		»	27,957
Jus de limon et autres sirops, jus de fruits, etc.	Barils.	7,819	7,055
Garnitures de cardes mécaniques . . .		»	7,389
Blocs et dalles de marbre, sciés sur plus de deux faces		»	9,524
Métal de Babbit.		»	5,165
— anglais ouvré non plaqué . . .		»	13,891
Appareils d'éclairage		»	17,557
Épingles.		»	16,483
Caractères d'imprimerie		»	6,006
Tissu métallique non dénommé . . .		»	14,253
Asbeste		»	17,657
Substances minérales et bitumineuses non dénommées		»	20,106
Articles en plombagine non dénommés .		»	5,100
Eau minérale et gazeuse non dénommée .		»	38,407
Pianos	Pièces.	108	26,451
Parties de pianos		»	5,575
Autres instruments de musique . . .		»	27,587
Moutarde moulue	Livres.	139,943	24,521
Huile de charbon, kérosène, naphte, pétrole.	Livres.	1,187,067	79,639
— de ricin	Gallons.	58,744	17,987
— de graine de coton raffinée . . .	—	364,070	119,566
— — de lin	—	480,152	188,468
— d'olive préparée pour la table . .	Gallons.	8,272	10,663
Huiles végétales non dénommées . . .	—	24,496	6,424
Huile de pétrole à lubrifier.	—	262,496	31,424
Autres huiles à lubrifier	—	61,000	18,111

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Huile essentielle	—	3,805	22,205
Autres huiles non dénommées.	—	20,219	8,143
Toiles cirées, soies huilées ou caoutchoutées	Verges carrées.	73,104	37,671
Prélarts et toiles cirées, émaillées pour parquets, etc.	—	281,066	63,561
Instruments de physique, d'optique, de photographie, de mathématiques . .		»	22,560
Parties de lunettes et de lorgnons. . .		»	18,771
Emballages		»	151,602
Peintures, enluminures, gravures, plans, etc.		»	20,843
Peintures et couleurs préparées à l'huile .	Livres.	357,687	39,901
Couleurs sèches non dénommées . . .	—	82,768	29,901
Blanc et rouge de plomb sec, minium orange et blanc de zinc.	—	6,163,439	129,275
Oxydes, encollages secs, réfractaires, terre d'ombre, terre de Sienne brûlée. . .	—	241,334	5,155
Vert de Paris	—	138,505	12,881
Papier :			
Papiers et pellicules pour photographie.		»	12,638
Carton de pâte en feuilles non dénommé.		»	7,689
Papiers à tenture non dénommés .	Roul. de 8 verges.	31,985	6,305
Carton cuir et leatheroid.	Livres.	308,391	12,882
Enveloppes, papeterie, livres blancs .		»	116,809
Papier à imprimer		»	13,025
Carton de paille uni ou goudronné. .	Livres.	777,721	8,805
Autres papiers, non dénommés. . .		»	109,123
Cire paraffine	Livres.	76,100	5,812
Crayons de mine de plomb, en bois ou autres		»	18,519
Parfums non alcooliques		»	20,153
Marinades en bouteilles et autres récipients	Gallons.	12,884	14,231
— en barils dans le vinaigre . .	—	7,338	5,418
Couvertures de voyage, châles, cache-poussière		»	9,666
Soie :			
Étoffes à robes et en pièces		»	343,810
Mouchoirs		»	52,261

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantités.	Dollars.
Vêtements et corsets.		»	187,358
Rubans		»	206,961
Soie grège ou filée, moulinée seulement.	Livres.	2,725	5,661
— à coudre et soie torse		»	11,209
Velours	Verges.	90,664	46,982
Savon commun non parfumé	Livres.	210,938	11,024
— dur (*castil soap*) marbré ou blanc .	—	151,477	7,574
— parfumé ou de toilette	—	116,455	27,285
Pearline et autres poudres de savon, savon-ponce, etc.	—	521,373	30,246
Gingembre et autres épices non moulues.	Livres.	647,787	38,563
Muscade et macis	—	25,206	8,351
Vins et spiritueux :			
Eau-de-vie, y compris les imitations .	Gallons.	98,113	165,506
Rhum	—	12,356	8,913
Whiskey.	—	45,847	70,704
Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients : teintures, lotions, extraits, essences, élixirs, etc. . . .	—	1,212	8,526
Parfums alcooliques.	—	3,313	28,223
Vermouth	—	7,988	7,257
Vins à l'exception des mousseux . .	—	178,745	103,338
— cont. de 26 à 27 p. c. d'esprit de vin.	—	43,245	18,353
— — 27 à 28 — — .	—	35,247	16,973
— — 28 à 29 — — .	—	9,866	7,121
— — 29 à 30 — — .	—	10,165	8,483
— — 30 à 31 — — .	—	9,004	8,062
— — 31 à 32 — — .	—	12,093	12,632
— — 32 à 33 — — .	—	8,101	10,078
— — 33 à 34 — — .	—	5,933	7,066
— — 34 à 35 — — .	—	4,744	6,325
Champagne et autres vins mousseux en bouteilles.		»	61,909
Éponges		»	17,371
Empois, fécule, amidon	Livres.	372,895	21,608
Dalles, granit, pierre de taille, etc. . .	Tonnes.	5,648	20,515
Autres articles en pierre		»	29,660
Suif.	Livres.	317,042	17,191
Thé vert et du Japon	—	83,952	10,914
Appareils pour télégraphes et téléphones, batteries galvaniques et électriques, etc.		»	11,476

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Ferblanterie		»	15,263
Esprit de térébenthine.	Livres.	247,599	74,566
Pipes à fumer, montures de pipes, porte-cigares		»	95,292
Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs.		»	8,356
Ficelles de toute espèce, non dénommées.	Livres.	105,025	10,523
Parapluies, parasols		»	70,172
Vernis, laques, siccatifs, huile . . .		»	28,550
Montres		»	18,900
Boîtiers de montres		»	12,657
Mouvements ou rouages de montres . .		»	139,803
Cire et articles en cire non dénommés . .		»	6,749
Sangles élastiques.		»	57,201
— non élastiques.		»	18,954

Lainages :

Casimirs.	Livres.	53,828	29,519
Draps	—	865,789	564,871
Étoffes à habits	—	551,295	340,515
— à pardessus	—	21,039	8,588
Tweeds	—	426,069	304,722
Feutre non dénommé	—	14,576	12,221
Flanelles	—	73,680	48,634
Tricots de toute espèce non dénommés.	—	67,929	81,034
Châles		»	26,231
Chaussettes et bas	Paires.	1,270,399	164,053
Autres tissus de laine en tout ou en partie	Verges.	6,271,700	1,240,293
Articles d'habillements de toute sorte .	—	227,262	265,768
Tapis de Bruxelles	—	204,933	120,256
Autre tapisserie.	—	547,743	162,375
Tapis à 2 et 3 brins, chaîne coton. .	—	20,158	5,774
Feutre pressé de toute espèce, non recouvert d'autres tissus	—	228,958	87,240

Articles exempts de droits.

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Soies de porc	Livres.	8,796	5,990
Graisse brute pour la fabrication du savon.	—	1,171,300	50,418
Tabac non manufacturé destiné à l'accise. .	—	9,288,424	888,345
Cloches pour églises		»	10,082
Bibles, livres de prières, livres en toute autre langue que le français ou l'anglais. . . .		»	36,948
Livres pour universités et écoles, non imprimés au Canada ou en train de l'être. . .		»	23,143
Toile pour relieurs.		»	8,080
Briques réfractaires pour usages industriels.		»	24,675
Goudron et poix de houille	Barils.	16,965	30,352
Déchets de coton	Livres.	5,674,767	311,517
Laine —	—	21,606,469	1,385,691
Fil — du n° 40 et plus fin. . . .	—	497,106	69,442
Teintures d'aniline, de coaltar, etc. . . .	—	288,588	108,011
Arsenic.	—	563,332	19,734
Borax en vrac en quantité d'au moins 25 livres.	—	340,433	15,791
Soufre	—	2,605,242	23,938
Bois de campêche, sumac et extrait de sumac	—	362,889	8,587
Chlorure de chaux.	—	3,225,931	55,008
Crème de tartre en cristaux	—	224,959	31,223
Articles pour teindre ou tanner, non dénommés		»	18,166
Extrait de bois de campêche, de fustet, écorce de chêne		»	72,349
Gommes d'ambre, arabique, copal, etc. .	Livres.	648,098	108,431
Indigo.	—	86,237	29,147
Mousse d'Islande et autres	—	112,620	5,571
Essence et huile de rose	—	1,214	7,869
Phosphore.	—	15,080	6,403
Mercure	—	24,057	9,251
Sel ammoniac.	—	174,859	6,540
Salpêtre	—	304,462	12,318
Nitrate de soude, soude caustique, cendre de soude, sel de soude, etc.	—	15,930,020	186,890
Nitrate de soude, non dénommé. . . .	—	392,551	7,599
Arséniate et sulfure de sodium	—	278,685	5,048
Sulfate de cuivre	—	1,045,376	33,697
Terre du Japon, gambier ou cachou . . .	—	280,191	11,813
Bleu d'outremer	—	113,725	8,744

ARTICLES IMPORTÉS.		Quantité.	Dollars.
Drogues à l'état naturel, telles que : écorces, fèves, baies, fleurs, racines		»	5,844
Rets et seines, lignes et ficelles		»	32,854
Vieux cordages et étoupes	Quintaux.	5,417	14,773
Cuivre jaune de rebut, feuilles ou plaques .	—	967	11,756
— passé à la filière, non ouvré. .	—	94,911	13,338
Baguettes en cuivre rouge pour la fabrication de fil; baguettes en fer ou acier . . .	—	265,566	432,776
Acier pour scies, etc., ébauché mais non ouvré			13,347
Étain en blocs, gueuses ou barres . . .	Quintaux.	4,917	67,323
— en feuilles et fer-blanc	—	64,17[illegible]	192,878
Zinc en blocs, gueuses et feuilles . . .	—	5,413	21,959
Tresses, osier, manille, coton, mohair, paille, etc.	—	189,564	37,224

VIII. — Exportation.

L'exportation de la province de Québec, comme celle de tout le Canada, consiste principalement en produits naturels et miniers.

Des bois sous différentes formes, des animaux (bêtes à cornes, chevaux, moutons, poissons), des fromages, des cuirs, de la laine, des fourrures, etc., sont les principaux articles envoyés à l'étranger.

Dans le cours de ce rapport, j'ai déjà indiqué les principaux articles envoyés à l'étranger : produits des mines, des pêcheries, des forêts, animaux et leurs produits, produits agricoles. Il me reste à signaler l'exportation des plus importants articles manufacturés de provenance canadienne :

		Quantité.	Dollars.
Instruments agricoles		»	47,887
Livres divers		»	23,862
Charrettes	Pièces.	217	11,744
Vêtements		»	12,591
Cordages divers		»	12,058
Cotons divers		»	273,203
Déchets de coton	Livres.	1,664,042	35,738
Drogues diverses		»	18,996
Explosifs et fulminates	Livres.	299,605	43,649
Feutre manufacturé		»	2,144

		Quantité.	Dollars.
Engrais		»	18,752
Glaces et verreries		»	2,819
Fournitures de maisons		»	214,118
Caoutchouc		»	28,869
Machines diverses		»	42,988
— à coudre	Pièces.	302	8,140
Articles de quincaillerie		»	77,030
Matières tinctoriales		»	13,649
Acier manufacturé		»	10,538
Cuir, sole et empeigne		»	785,426
Souliers et bottines		»	11,544
Harnais et selles		»	2,071
Chaux		»	27,295
Vins		»	1,485
Métaux autres que fer et acier		»	10,246
Orgues	Pièces.	896	63,820
Pianos	—	46	6,055
Autres instruments de musique		»	702
Savon	Livres.	28,865	1,320
Cigares et cigarettes	—	30,679	33,441
Déchets de tabac	—	78,882	5,325
Tabac	—	146,836	29,496
Papier de tenture	Rouleaux.	8,591	1,976
Allumettes		»	79,429
Bobines en bois		»	35,967
Pulpe		»	223,544
Lainages		»	49,987
Fruits secs	Livres.	21,620	1,940
Lingots d'or et d'argent		»	2,500
Numéraire		»	3,542,516

L'exportation totale de la province, en produits manufacturés, est de : 2,744,607 dollars de produits canadiens, et 394,260 dollars de produits étrangers, soit un total de 3,138,867 dollars, dont 1,761,314 pour l'Angleterre, 991,942 pour les Etats Unis et 5,830 pour la Belgique.

L'exportation vers la Belgique se décompose en 2,593 dollars de produits canadiens et 3,237 dollars de produits étrangers; elle consiste en livres, métaux autres que fer et acier, orgues, pianos, cigares et cigarettes, etc.

Les chiffres suivants représentent l'exportation *totale* des prin-

cipaux ports, les statistiques ne faisant pas de distinction entre les produits des provinces voisines exportés par ces ports :

	Dollars.		Dollars.
Montréal	40,911,819	Trois Rivières	589,494
Québec	4,289,010	Cookshire.	456,071
Coaticook.	849,881	Sherbrooke	447,742
Saint-Johns	808,453	Etc., etc.	

Le commerce d'exportation de la province peut se résumer comme suit :

	PRODUITS.	
	Canadiens. Dollars.	Étrangers. Dollars.
Mines.	629,291	7,837
Pêcheries.	656,571	732
Forêts.	8,490,445	177,830
Animaux et produits animaux	23,612,030	993,880
Produits agricoles	5,665,930	3,224,750
Articles manufacturés	2,744,607	394,260
— divers	15,185	91,774
Totaux. . .	41,814,059	4,891,063

Total.	46,705,122 dollars.
Rectification sur estimation.	353,866 —
Monnaie et lingots	3,542,516 —
Total général. . .	50,601,504 dollars.

IX. — Commerce général.

Le commerce général de la province se chiffre par 50,601,504 dollars à l'exportation et 48,462,282 dollars à l'importation (commerce spécial, 43,629,033 dollars); total 99,063,786 dollars.

J'ai déjà fait observer que ce commerce se fait par dix-huit ports différents, dont quelques-uns ne servent qu'à la navigation intérieure et au commerce avec les États-Unis. Je me bornerai donc à donner ci-après les chiffres du mouvement général des principaux ports maritimes de la province, savoir : Montréal, Québec, Trois-Rivières et Rimouski, tous quatre situés sur le Saint-Laurent.

PORTS.	ENTRÉE. Navires.	Tonnes.	Hommes d'équipage.	SORTIE. Navires.	Tonnes.	Hommes d'équipage.
Montréal. . .	357	721,115	15,662	386	745,495	16,711
Québec . . .	344	579,652	12,340	254	321,076	7,053
Trois-Rivières .	10	11,041	75	18	26,439	454
Rimouski . .	23	19,321	328	24	19,559	335

On a constaté à la sortie de Montréal, 5 navires belges, jaugeant 8,290 tonnes, et à la sortie de Trois-Rivières, 2 navires belges, jaugeant 3,364 tonnes, avec 61 hommes d'équipage.

La navigation totale de la province est en décroissance, comme en témoignent les chiffres suivants :

	1894. Tonnes.	1895. Tonnes.	
Navires anglais	2,029,777	1,898,541	Diminution 329,692 tonnes ou 1/8.
— canadiens	126,292	93,094	
— étrangers.	430,975	265,717	
Totaux. . .	2,587,044	2,257,352	

Il y a aussi diminution marquée dans le tonnage des vaisseaux anglais et étrangers desservant le commerce côtier; ce tonnage est, en effet, descendu de 5,681,964 tonnes en 1894 à 4,874,502 tonnes en 1895, soit une diminution de 807,462 tonnes ou 1/7.

La province de Québec a, à Lévis, une *cale sèche* dont les dimensions sont : longueur, 445 pieds; largeur au sommet, 100; largeur à l'entrée, 62; largeur au fond, 73; eau sur les heurtoirs, 25 1/2; marée haute, 26 1/2; marée basse, 20 1/2 pieds.

X. — Chemins de fer.

La province de Québec possède un réseau déjà considérable de chemins de fer en exploitation. En outre, de nouvelles lignes sont en construction et d'autres en projet, principalement dans le but de desservir des contrées boisées et d'ouvrir des territoires nouveaux à la colonisation.

Ligne de l'État.

L' « International », ligne d'Halifax à Québec, traverse la province sur une longueur de . . . . 290.00 milles.

Lignes de Compagnies.

1° « Baie des Chaleurs » : Métapédia à Caplin . . . . 80.00 milles.

2° « Canadian Pacific ». *a*) Lignes appartenant à la Compagnie :

De Montréal à Ottawa . . . . 120.30 —

De Québec à Jonction Sainte-Marie . . . . 159.80 —

Six différents petits embranchements . . . . 80.30 —

b) Lignes louées par la Compagnie :

« Atlantique et Nord-Ouest » : Lachine à la frontière du Maine. 182.50 —

« Ontario et Québec » : Mile End à Lachine. . . . . . . 9.10 —

« Ligne de Toronto » : Montréal à Saint-Telesphore . . . 44.00 —

« Montréal Ouest » : Saint-Jérôme à Labelle . . . . . . 70.00 —

« Montréal-Maskinongé » : Saint-Félix à St-Gabriel de Brandon . . . . 12.90 —

« Vaudreuil à Pointe-Fortune ». . . . . 23.60 —

3° Carillon à Grenville. . . . . 13.00 —

4° « Grand Tronc » :

Pointe-Lévis à Montréal . . . . 172.96 —

Montréal à River-Beaudette . . . . 43.14 —

— à Dorval . . . . 10.12 —

Arthabaska à Doucet-Landing . . . . 35.34 —

Richmond à Dixville. . . . . 51.15 —

Brosseau à Valleyfield . . . . 81.14 —

Jacques Cartier au Canadian Pacific. . . . . 6.54 —

Sainte-Martine à Massena-Spring. . . . . 62.00 —

Saint-Isidore Jonction à Moers . . . . 26.72 —

Brosseau à Ronse-Point . . . . 38.00 —

5° « Hereford » : Dudswell à Cookshire et embranchements. . 53.00 —

6° « Lotbinière et Mégantic » : Lyster à Sainte-Philomène . . 23.24 —

7° Chemin de fer du lac Témiscamingue . . . . 45.84 —

8° « Basses Laurentides ». . . . . 39.50 —

9° « Colonisation de Montfort » . . . . 21.00 —

10° « Vallée de la Massawipi » et embranchements. . . . . 34.00 —

11° « Montréal et Vermont Jonction » . . . . 23.60 —

12° « Montréal-Portland-Boston » . . . . 40.60 —

13° « Montréal-Atlantique » :

Farnham à Richford. . . . . 33.80 —

Sutton à Sorel . . . . 95.50 —

Newport à Richford . . . . 10.80 —

Stanbridge à Saint-Guillaume . . . . 61.40 —

14° « Pontiac et Renfrew ». . . . . 4.25 —

15° « Jonction du Pontiac au Pacifique » :

Aylmer à Waltham . . . . 70.60 —

16° « Québec et Lac Saint-Jean » :		
Québec à Roberval	191.00	milles.
Chambord à Chicoutimi	51.00	—
17° « Québec-Central » :		
Sherbrooke à Harlaka (Lévis)	137.50	—
Embranchements divers.	16.00	—
18° « Québec-Montmorency-Charlevoix »	30.00	—
19° « Hanstead-Shefford-Chambly »	43.00	—
20° « Rive Sud-Saint-Lambert-Armstromg (Sorel)	44.67	—
21° « Témiscouata-Rivière du Loup-Edmunston ».	70.00	—
Total des lignes des Compagnies. . . .	2,396.92	milles
— de l'État	290.00	—
Total général. . . .	2,686.92	milles.

Il existe encore d'autres petites lignes ferrées, mais elles n'offrent aucun intérêt.

XI. — Lignes de navigation.

La province de Québec est mise en communication directe avec l'Angleterre par plusieurs lignes dont les navires font le service entre elle et Liverpool, Glasgow et Londres, à l'époque où la navigation est ouverte sur le Saint-Laurent, ordinairement de fin mai au 20 novembre. Pendant la saison d'hiver, c'est à Halifax et à Portland que les bateaux s'arrêtent.

Montréal est la tête de toutes ces lignes. Les bateaux des différentes compagnies touchent à Lévis, en face de Québec, et à Rimouski pour prendre ou déposer la malle. Ce dernier port se trouve sur la ligne de l'État canadien « Intercolonial », qui met Québec en relation directe avec Halifax (Nouvelle-Écosse) et Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

La traversée de Montréal à Liverpool dure en général de huit à dix jours. Les prix du passage sont moins élevés que sur la plupart des lignes aboutissant à New-York, mais le confort y est aussi moins grand.

Il est question depuis longtemps de la création d'un service rapide (20 nœuds à l'heure) entre l'Angleterre et le Canada. Des propositions ont été faites par différentes compagnies au gouvernement canadien, qui n'a pas statué jusqu'à présent. Certaines per-

sonnes estiment qu'une telle vitesse serait fort dangereuse, à cause des glaces flottantes et des brouillards.

Les plus importantes compagnies de navigation sont les suivantes :

Allan Line, service régulier bimensuel pour Liverpool, Londres, Belfast, Glasgow; points de départ et d'arrivée : Montréal pendant la belle saison, Portland et Halifax pendant l'hiver.

Dominion Line, départs tous les quinze jours pour Liverpool, Londres, Belfast, Glasgow; mêmes ports d'arrivée et de départ que pour la ligne précédente.

Ces deux compagnies portent les malles du ou destinées au Canada.

Hansa Linie, service bimensuel, en été, entre Hambourg, Anvers et Montréal.

La ligne *franco-belge*, subsidiée par le gouvernement canadien, met Anvers et Boulogne en communication avec Montréal l'été et avec Saint-John et Halifax l'hiver.

Il y a d'autres lignes moins importantes mettant Montréal en communication avec New-York, et Portland, avec Londres et Glasgow; Québec avec les Bermudes, etc.

Il existe encore des lignes locales telles que la *Richelieu et l'Ontario*, dont les bateaux naviguent entre Chicoutimi, Québec, Montréal et Toronto.

La *Merchants Line* a un service de bateaux entre Montréal et les ports du lac Ontario : Toronto, Hamilton et Sainte-Catherine; ainsi que d'autres services sur les lacs Supérieur, Érié, Michigan, pour Chicago, Milwaukee, Duluth, Port Arthur, Détroit, Cleveland, Toledo.

L'Ottawa River Navigation C° a un service quotidien entre Ottawa et Montréal, par la rivière Ottawa.

XII. — Principales villes de la province de Québec.

Montréal. — Le port le plus important du Canada, bien que le Saint-Laurent ne soit navigable que pendant six mois de l'année au maximum; sa distance de Liverpool est de 2,750 milles, soit 300 milles de moins que New-York.

C'est à Montréal que descendent une grande partie des produits

de l'Ouest, par les grands lacs, les canaux et le Saint-Laurent. Des chemins de fer facilitent dans toutes les directions les communications avec l'intérieur. D'après le dernier recensement, la population de la ville est de 216,650 habitants; au recensement décennal précédent, elle était de 155,237, il y a donc eu, en dix ans, une augmentation de 61,413 habitants, soit 39.5 p. c.

C'est la ville la plus importante et le principal centre commercial du Dominion; un réseau de 22.03 milles de tramways électriques met en communication toutes les parties de la cité.

Bien que le Saint-Laurent soit éclairé, balisé et garni de bouées, les grands bateaux ne naviguent pas la nuit entre Québec et Montréal, le chenal étant en beaucoup d'endroits étroit, sinueux et, par conséquent, dangereux pour les navires d'un gros tonnage.

Du reste, la profondeur d'eau dans le chenal est variable, elle atteint parfois 29 pieds 9 pouces, pour tomber à d'autres moments à 25 pieds 4 pouces, ce qui constitue de sérieux obstacles à la régularité de la navigation. Cependant des draguages, ordonnés par le département des travaux publics, vont améliorer cette situation.

De grands *travaux* sont en cours d'exécution dans le port même de Montréal. Auparavant, les bateaux ancrés dans la rivière ou amarrés aux quais n'étaient absolument pas protégés contre la grande violence du courant du fleuve. Une digue de plusieurs centaines de mètres de longueur, placée parallèlement au cours du fleuve et se recourbant en amont vers la ville, formera un immense bassin où les bateaux seront à l'abri du courant. En outre, on construira une série de nouveaux quais. Les dépenses pour l'ensemble de ces travaux sont estimées à 4 millions de dollars.

Le port possède déjà une longueur assez considérable de quais en bois, le long desquels circulent des voies de chemin de fer, permettant l'arrivée et l'enlèvement rapide des marchandises.

Il me paraît superflu de donner ici la liste des droits de quai, frais de pilotage, etc. Les *droits de port* sont généralement de 7 cents par tonne, dont 2 cents par tonne pour le fonds des hôpitaux des marins malades, droits exigés dans tous les ports canadiens, comme je l'ai fait remarquer précédemment.

Outre la « Montréal Corn Exchange Association », il y a à Montréal deux *chambres de commerce*, une anglaise et une fran-

çaise. Dans la province de Québec, il y a encore des chambres de commerce à Québec, Lévis, Buckingham, Gaspé, Richmond, Sherbrooke, Saint-John's, Saint-Hyacinthe, Sorel, Trois-Rivières. Ces chambres de commerce sont souvent consultées par le gouvernement canadien pour toutes les questions économiques intéressant la prospérité de la province, mais elles ne possèdent aucun pouvoir spécial.

Usages commerciaux. **— Les termes de crédit usités sur le place de Montréal sont en général comme suit :**

Fers et aciers : contre connaissement; on déroge pourtant parfois à cet usage, suivant la solvabilité, les garanties offertes, etc.

Matériaux de construction autres : on accorde parfois trois à quatre mois, facture Montréal.

Laines, cotons, etc., préparés à l'usage des manufacturiers : contre connaissement, ou avec un crédit rapproché avec 2 p. c. d'escompte.

Lainages, tissus, toiles, fabricats de coton : de trois à quatre mois, avec 2 1/2 p. c. d'escompte à trente jours et, dans la plupart des cas, renouvellement pour un autre terme égal.

Conserves alimentaires : les crédits varient de quatre à six mois, 2 1/2 p. c. d'escompte à trente jours.

Marchandises de fabrication canadienne : quatre à six mois de crédit, datés du 1er octobre ou du 1er avril.

Principales maisons de commerce de Montréal
(*sous les réserves habituelles*) :

Droguistes : Evans & fils; Kerry Watson & Cº; Lyman fils & Cº.

Semences et bulbes : Wm. Ewing & Cº; Wm. Evans.

Cuir : Hector Lamontagne & Cº.

Bois de construction : Geo.-A. Grier; J. & B. Grier; Tourville & Cº.

Fruits : Hart & Tuckwell; Vipond & Mc Bride.

Articles de fantaisie : Hodgson Summer & Cº.

Marchandises sèches : Mark, Fisher fils & Cº (lainages); Gault bros. & Cº; J.-S. Gilmour & Cº; J.-G. Mackenzie & Cº; P.-P. Martin & Cº.

Fourrures et chapeaux : Jas. Coristine & Cº; Greene & sons Cº.

Peintures, huile, verre à vitre : P.-D. Dods & Cᵒ; Mc Arthur, Corneille & Cᵒ; A. Ramsay & fils.

Souliers, bottines (en gros) : Ames, Holden & Cᵒ; James Linton & Cᵒ.

Provisions (gros) : Bell, Simpson & Cᵒ; Laing Packing and Provision Cᵒ; David Robertson & Cᵒ.

Verrerie, porcelaine, poterie : J.-L. Cassidy & Cᵒ; E. Hagar & Cᵒ.

Épiceries (gros) : L. Chaput fils & Cᵒ; John Duncan & Cᵒ; Law, Young & Cᵒ; Lockerby frères; D. Masson & Cᵒ; J.-A. Mathewson; Hudon, Hebert & Cᵒ.

Articles de modes : Caverhill & Kissock; Kyle Cheesbrough & Cᵒ.

Métaux et quincaillerie : Chanteloup Manufacturing Cᵒ; Peck, Benny & Cᵒ; Montreal Rolling Mills; Garth & Cᵒ.

On peut mentionner également : MM. F.-B. Mathys, importateur de *marchandises sèches* belges; C.-I. de Sola, importateur de *matériaux pour chemins de fer, métaux, ponts, ciments, verre à vitre*, etc ; J.-N. Robertson, board of trade building, *marchandises sèches, laines peignées, ciment*, etc.

Les *Banques* représentées à Montréal sont les suivantes : Banque d'Hochelaga; Bank of British North America; Banque du Peuple; Banque Jacques Cartier; Banque de Montréal; Banque de la Nouvelle-Écosse; Banque de Toronto; Banque Ville Marie; Banque du Commerce; Merchants Bank of Halifax; Molsons Bank; Banque Nationale; Banque d'Ontario; Banque de Québec; Union Bank of Canada.

QUÉBEC. — Population, 63,090 habitants, en augmentation de 644 habitants ou un p. c. sur le précédent recensement décennal; son importance commerciale a beaucoup diminué depuis quelques années. Québec était autrefois un grand chantier de construction de navires en bois, dont l'emploi disparaît de plus en plus. En outre, comme on l'a vu plus haut, le commerce des bois qui y était concentré, s'est déplacé.

Il y a quelques années, les bois étaient exportés simplement équarris; les radeaux de bois arrivaient de partout, même du Michigan, par le fleuve Saint-Laurent ou par la rivière Ottawa. Actuellement, la principale exportation consiste en bois sciés, planches et madriers et le sciage se fait surtout le long des cours

d'eau, à l'est et au nord de Montréal, ou à Chicoutimi, sur le Saguenay.

Les exigences des ouvriers du port de Québec ont encore aggravé cette situation, déjà mauvaise. Ils ont commencé par exiger des capitaines de bateaux des salaires très élevés, et, après les avoir obtenus, ont émis la prétention d'empêcher les capitaines d'employer leurs matelots au déchargement comme au chargement de leurs navires. Les bateaux de commerce ont cessé depuis lors de s'arrêter à Québec et ils vont directement à Montréal prendre du fret ou décharger leurs marchandises. Les navires transportant des voyageurs touchent à Lévis, en face de Québec, le temps strictement nécesssaire pour permettre à ceux-ci de descendre à terre ou de monter à bord.

Il existe à Québec comme à Lévis une maison d'*immigration*, où les immigrants sont reçus et soignés, en attendant leur départ pour le lot de terrain où ils doivent s'établir.

Québec possède un grand bassin, « le bassin Louise », appartenant au Dominion et divisé en deux parties : l'une de 40 acres de superficie, munie d'une écluse, forme un bassin à flot, et l'autre, d'une superficie d'environ 20 acres, constitue un bassin à niveau variable suivant la marée. Le long de ces bassins se trouvent les gares des chemins de fer « Québec-Montréal » exploitées par le « Canadian Pacific », Québec-Lac Saint-Jean » et « Québec-Montmorency-Charlevoix. »

Le long du fleuve même, une série de quais en bois, mal outillés ou manquant de tout outillage, existe en dessous de la ville. Un élévateur à grains se trouve au bord du grand bassin.

Les quais appartiennent à des compagnies, sauf un, de peu d'importance, qui est la propriété de la ville. Les *droits de quais* sont variables, suivant la nature de la marchandise, et je crois peu utile d'en donner la liste. Les *droits de port* sont de 7 cents par tonne, dont 2 cents pour le fonds des hôpitaux des marins malades.

Il n'y a pas d'*usages commerciaux* bien fixes. On arrête les conditions des affaires lorsqu'on les traite ; du reste, les usages diffèrent avec les différentes branches du commerce.

Pour les marchandises importées et envoyées en consignation, la commission varie de 2 1/2 à 5 p. c. ; si le vendeur garantit le payement, une autre commission de 5 p. c. est exigée.

Pour les marchandises exportées, la commission est ordinairement de 2 1/2 p. c.

Les marchandises sèches et la quincaillerie sont vendues avec trois ou six mois de crédit. Le sucre au comptant.

L'escompte ordinairement accordé est :

Pour marchandises vendues à 60 jours de crédit : 1 1/2 p. c. à 15 jours et 1 p. c. à 30 jours;

Pour les marchandises vendues à 4 mois de crédit : 3 p. c. d'escompte à 30 jours;

Pour les marchandises vendues à 6 mois de crédit : 5 p. c. d'escompte à 30 jours.

Les *banques* représentées à Québec sont : Bank of British North America ; Bank of Montreal ; Banque du Peuple; Banque Jacques Cartier; Banque Nationale; Merchants Bank of Canada ; Québec Bank; Union Bank of Canada.

Liste des principales maisons de Québec.

Bicycles : Latimer & Legaré ; Sampson, Robert; V. & B. Sporting Goods C°.

Libraire et papetier : I.-P. Dery.

Tapis et prélarts : Behan frères; Glover, Fry & C°; Paquet, F.

Porcelaine, verrerie, poterie. — En gros : Renaud & C°; Thomas, Francis T. — *En détail :* Norris, Thomas.

Ornements d'église : C.-B. Lanctot; J.-M. Aubry, représentant (la maison mère est à Montréal).

Tabac et cigares : Houde, B. & C°.

Ciment : Webster, Geo. M. & C°.

Nouveautés, marchandises sèches. — En gros : Thibaudeau frères & C°; Garneaux, P. fils & C°; Hamel, Jos. & C°; Mac Call Shehyn & C°; MacLimont, Wm & sons; Amyot, Jos. & frère. — *En détail :* Behan frères (spécialité de flanelles); Davidson & Horan; Donohue, Thomas; Glover, Fry & C°; Paques, F.; Simard, F.; Simons & Foulds.

Matériaux pour ingénieurs : The chimic Hardware C°; Mechanics Supply C°;

Bimbeloterie : Amyot, Jos. et frère.

Épiciers en gros : Joseph, A. & sons (conserves); Langlois & Paradis; Ledroit, Théophile; Turcotte, Naz. & C°; Whitehead & Turner.

Quincaillerie : Doyle, William; Lemieux, N. & fils; Martineau, J.-E.; Mechanics Supply C°; Noël & Dagneau; Robitaille & Picher; Scots, H.-S. & C°; Shaw, S.-J. & C°; The Chimic Hardware C°.

Chapeaux et fourrures : Laliberté, Jean-Baptiste; Paquet, Z.; Renfrew, G.-R. & C°.

Conserves alimentaires : Giroux, Edmond & frère; Livernois, J.-E.; Norris, Thomas H.; Thomas, Francis T.; Robitaille & Picher.

Instruments de musique : Lavigne, Arthur.

Peintures, huiles et papier de tenture : Gauthier & frère; Léonard, Bernard.

Vins et spiritueux : Turcotte, Nazaire & C°; Whitehead & Turner.

Cuir (courroies) : Andrews, F.-H. & sons; The Chimic Hardware C°.

Marchands de bois et courtiers : Burstall, J. & C°; Dobell Beckett & C°; King brothers; Price brothers & C°; Sharples, W. & J.; L. Evans (bois dur).

Articles de modes : May Thomas & C°;

Musique imprimée : Lavigne, Arthur.

Opticien : Seifert, G.

Ferblanterie : Amyot, Jos. & frères.

Horlogers et bijoutiers : Poulin, P.-E. & C°; Seifert, Gustavus.

Les autres localités les plus importantes de la province de Québec sont :

Hull, population 11,265 habitants, presque tous ouvriers employés dans les scieries de la vallée de l'Ottawa.

Saint-Henri, 13,415 habitants, faubourg de Montréal.

Sherbrooke, 10,110 habitants, chef-lieu des cantons de l'Est.

Sainte Cunégonde, 9,293 habitants.

Trois-Rivières, 8,334 habitants, population en décroissance.

Saint-Hyacinthe, 7,016 habitants.

Valleyfield, 5,516 habitants.

Les commerçants de ces différentes localités font peu ou pas d'importation directe; ils trouvent préférable de s'adresser aux maisons de Montréal, Saint-John (Nouveau-Brunswick) ou Québec, qui leur font souvent obtenir des remises plus fortes que s'ils traitaient directement. Je ne vois donc aucune utilité à

m'étendre plus longuement sur ces localités, qui n'ont d'importance que par les industries qui s'y créent ou y sont déjà créées et que j'ai mentionnées plus haut.

SHERBROOKE. — Cette ville est appelée par les forces hydrauliques dont elle dispose, par sa proximité des grands centres et marchés américains et la bonne qualité de ses terres, à devenir une localité industrielle et agricole très importante. En dix ans, sa population a augmenté de 2,883 habitants, soit 39.9 p. c.

Quelques Belges sont installés à Sherbrooke et dans les environs.

Sherbrooke, capitale des cantons de l'est du Canada, est située à la jonction des rivières Magog et Saint-Francis ; le Magog a une chute de 120 pieds dans la ville même. Sherbrooke est desservie par quatre compagnies de chemin de fer : « Grand Tronc », « Canadian Pacific », « Boston et Maine », « Québec Central », ce qui la met en communication avec les grandes villes du Canada, Portland, New-York, Boston, etc.

A 17 milles à l'ouest de la ville se trouve le grand lac Memphremagog, de 38 milles carrés de superficie; il reçoit les eaux d'un territoire de 600 milles carrés, lesquelles se déversent dans le fleuve Magog, qui prend sa source dans le lac.

Avant d'arriver à Sherbrooke, le Magog traverse un petit lac de 3 3/4 milles carrés, dont l'écoulement des eaux a été régularisé par l'établissement d'un barrage, muni des portes et appareils nécessaires. Le barrage a relevé le niveau du lac de 4 pieds et assure au Magog un débit minimum, pendant les plus grandes chaleurs, de 408 pieds cubes par seconde.

Une compagnie appelée la « Land anglo-american Company », qui a fait les travaux requis pour développer la valeur pratique de cette puissance hydraulique, s'est assurée sur l'immeuble appartenant au propriétaire du barrage, une servitude qui lui donne le droit d'ouvrir elle-même et en tout temps la porte de l'ecluse, de façon à soutirer l'eau du lac jusqu'à concurrence de 24,000 pieds par minute. Cette force est utilisée par différentes usines et industries déjà énumérées pour la plupart, savoir :

Les usines de Patou et C°, de A. Lamot et fils, de A.-L. Grindrod et C°, les fabriques de portes et fenêtres de Lemaire et Low, de G.-G. Bruyant et de Georges Long, les générateurs électriques

pour l'éclairage de la ville, la Compagnie de corsets « the Royal », les moulins à farine de la Compagnie Macfarlane, l'usine dite « des travaux en fer de Sherbrooke », les établissements de la « Gardner Tool C°, fabriquant les scies et outils, les moulins à pulpe et scieries de Hodge et Walley et de W.-R. Ross & C°, la « Hovey bros. Packing C°, la fabrique de vêtements et hardes de Walter Blue & C°, la fabrique de machines et chaudières « Jencks Machine C° », etc.

Dans le but de développer l'industrie et le commerce, la commune accorde souvent à des industries nouvelles de fortes primes et des exemptions de droits. Nous avons vu déjà les avantages faits à une usine destinée à fabriquer les tapis de Bruxelles, la « Compagnie Talbot » ; une autre Compagnie, « the Sherbrooke Shoe and Leather Company », demande actuellement à la commune une prime de 15,000 dollars et vingt années d'exemption de droits, pour créer une industrie travaillant le cuir.

Les efforts de la commune sont souvent paralysés par la « Land anglo-american C° », qui possède des terrains nombreux, les principaux pouvoirs d'eau dans les comtés de l'Est et qui, n'ayant pas d'intérêt à voir se concentrer l'industrie à Sherbrooke, vend sa force motrice à des tarifs quelquefois prohibitifs.

Un tramway électrique est en construction dans la ville.

La main-d'œuvre ordinaire se paye dans les fermes des environs un dollar par jour avec nourriture; au mois, 20 dollars avec nourriture; mais le travail est irrégulier, arrêté en général pendant l'hiver, et si l'ouvrier ne peut s'occuper dans les fabriques, son sort est dur et l'on doit se garder de lui conseiller de venir ici.

Aux environs de la ville, un bon cheval vaut 50 dollars, une vache de 20 à 25 dollars, le beurre de 18 à 20 cents la livre, les œufs, 18 cents la douzaine.

Les *banques* représentées à Sherbrooke sont : East Township's Bank; Merchants Bank of Canada ; Banque nationale.

Principales *maisons de commerce :*

Marchandises sèches : L.-A. Bayley.

Quincaillerie : F. Coderre fils & C°.

Quincaillerie, porcelaine, verrerie : Lucke & Mitchell.

Produits des mines : The Beaver Asbestos C°.

Banques et caisses d'épargne.

Banques. — Je crois utile de donner ici, un aperçu général de l'institution et du fonctionnement des banques, aperçu qui s'applique, du reste, à tout le Canada.

Circulation. — Outre la monnaie en usage, le gouvernement canadien émet des billets. Ces billets, payables à vue, ont cours légal dans le pays; ils sont des imports suivants : 25 cents, 1, 2, 4, 50, 100, 500, 1,000 dollars. Il existe encore des billets de 5, 10 et 20 dollars appelés provinciaux, qui sont rachetés de temps à autre.

La loi de 1880 a autorisé l'émission de 20 millions de dollars de billets, mais un acte du gouvernement a accordé, en 1895, la faculté de dépasser cette somme.

Les billets émis doivent être couverts par au moins 15 p. c. en or, 10 p. c. en or ou obligations anglaises garanties, et la balance en obligations non garanties du Dominion. Cependant, un montant en or égal aux émissions au-dessus de 20 millions de dollars doit être réservé en dehors des garanties exigibles par la loi.

Voici comment s'établissaient les garanties en possession du Dominion, en 1894 et 1895 :

	1894. Dollars.	1895. Dollars.
Espèces (or)	9,470,919	10,650,702
Obligations anglaises garanties	1,946,667	1,946,667
— non garanties	17,250,000	17,250,000
Totaux	28,667,586	29,847,369

Pour l'année 1894, ce montant surpasse les sommes exigibles par la loi, de : 4,865,125 dollars en espèces et obligations garanties, et 1,318,618 dollars en obligations non garanties. Pour l'année 1895, de : 5,183,368 dollars en espèces et obligations garanties et 2,250,000 dollars en obligations non garanties.

Il est à remarquer que l'émission des billets de 500 et 1,000 dollars dépasse de beaucoup celles des autres billets; ainsi, en 1895, la proportion était la suivante :

Billets de 500 et 1,000 dollars, 64.4 p. c.; billets de 1 et 2 dollars, 31.5 p. c.; tous autres billets, 3.9 p. c.

Cette proportion augmente encore en faveur des billets de 500

et 1,000 dollars. Ces billets sont principalement retenus par les banques incorporées et utilisés pour régler leurs affaires entre elles.

La distribution des espèces et des billets aux différentes banques est surveillée par un contrôleur de la circulation résidant à Ottawa et par un assistant receveur général dans les villes suivantes : Toronto, Montréal, Halifax, Saint-John (Nouveau-Brunswick), Victoria (Colombie britannique), Charlottetown et Winnipeg.

Banques incorporées. — Il existe au Canada trente-huit banques incorporées. Elles peuvent émettre des billets d'un import minimum de 4 dollars, le gouvernement se réservant le droit d'émettre les billets de 1/4 à 4 dollars.

La loi de 1850 défend aux banques non incorporées d'émettre des billets.

Voici les principales dispositions des lois qui régissent les banques incorporées :

1. Le capital social de toute banque constituée à l'avenir ne pourra être inférieur à 500,000 dollars et devra être divisé en actions de 100 dollars chacune.

2. Une somme de 500,000 dollars doit être souscrite et 250,000 dollars versés entre les mains du ministre des finances. Avant de commencer ses opérations, chaque banque doit avoir un certificat du Conseil du trésor.

3. Chaque directeur devra posséder des actions du capital social, comme suit :

Pour un capital social jusqu'à un million de dollars, il devra posséder des actions pour une valeur de 300 dollars au moins.

Pour un capital de 1 à 3 millions, des actions pour au moins 4,000 dollars, et pour un capital de plus de 3 millions de dollars, des actions pour 5,000 dollars au moins. La majorité des directeurs devra être composée de sujets anglais.

4. Le capital social de la banque pourra être augmenté ou réduit par les actionnaires, avec l'approbation du conseil du trésor.

5. Nul partage de profits, excédant le taux de 8 p. c., sous forme de dividendes ou de primes, ne sera fait par la banque, à moins qu'après avoir déduit toutes dettes mauvaises ou douteuses, il ne lui reste un fonds de réserve égal au moins à 30 p. c. du capital versé.

6. Toute banque ayant moins de 40 p. c. de sa réserve de fonds en billets fédéraux sera passible d'une amende de 500 dollars.

7. Le montant en circulation des billets d'une banque ne pourra dépasser le montant de son capital, sous peine d'amende.

8. Les billets émis par une banque constitueront, si elle devient insolvable, une première charge sur son actif. Le payement des sommes dues au gouvernement fédéral, la seconde charge, et celui dû à un gouvernement provincial, la troisième charge.

9. Chaque banque versera entre les mains du ministre des finances une somme égale à 5 p. c. de ses billets en circulation; cette somme sera établie annuellement d'après le montant moyen des douze mois précédents. Ces sommes formeront un fonds nommé « fonds de rachat de la circulation des banques » et employé, dans le cas où une banque cesserait ses payements, au remboursement des billets en circulation et de l'intérêt sur ces billets. Les billets en circulation porteront intérêt au taux de 6 p. c. par an depuis le jour de cette suspension jusqu'au remboursement. Tous payements faits avec ledit fonds le seront sans égard aux montants contribués.

10. Tous les billets en circulation seront payables au pair dans tout le Canada.

11. Lorsque la banque fera un payement, elle devra, sur requête, effectuer ce payement ou une partie de ce payement n'excédant pas 100 dollars en billets fédéraux de 1, 2 ou 4 dollars chacun.

12. Toute personne qui apposerait des réclames ou qui aurait des cartes d'affaires ressemblant aux billets, sera passible d'amende.

13. La banque ne pourra pas prêter de l'argent sur son propre capital social ou sur celui d'une autre banque comme garantie, ni sur hypothèque de la propriété foncière, ni sur garantie d'effets, denrées ou marchandises, excepté comme garantie collatérale.

14. Aucune banque ne pourra conserver de propriété immobilière ou foncière (sauf celle dont elle aura besoin pour son propre usage, pendant plus de sept ans).

15. La banque peut exiger tous taux d'intérêt, mais 7 p. c. par an seulement peuvent être recouvrés par voie judiciaire.

16. Des états mensuels doivent être envoyés au ministre des finances, signés par le premier comptable, le président et le gérant. Une amende de 50 dollars sera appliquée pour chaque

jour de retard (l'état doit être transmis durant la première quinzaine de chaque mois). Des rapports spéciaux peuvent être demandés par le gouvernement en tout temps. Les chèques du gouvernement sont payables au pair.

17. Personne ne pourra se servir du titre de « banque », « compagnie de banque », « maison de banque », « association de banque », « institution de banque », sans y être autorisé par un acte du gouvernement.

Le tableau ci-annexé [1] renseigne la situation de toutes les banques incorporées, au 31 octobre 1896.

Caisses d'épargne. — L'Acte des postes, de 1867, institua des caisses d'épargne dans les bureaux de poste du Canada. Les bureaux sont actuellement établis comme suit : Ontario 448, Québec 123, Nouvelle-Écosse 48, Nouveau-Brunswick 34, Manitoba 25, Colombie britannique 23, île du Prince Édouard 8, les Territoires 22. Total, 731.

Les dépôts dans ces bureaux ne peuvent pas être inférieurs à un dollar, ni supérieurs à 1,000 dollars par année ou 3,000 dollars au total.

Des banques d'épargne du gouvernement, au nombre de 35, ont été établies dans différentes provinces, sous la direction du département des finances. Des arrangements sont pris pour transférer ces banques d'épargne dans chaque province au département du bureau des postes.

En 1895, il y avait 54,932 personnes ayant des dépôts dans les banques d'épargne du gouvernement, pour une somme totale de 17,644,956 dollars.

La même année, 120,628 personnes avaient des dépôts dans les bureaux de poste, pour une somme totale de 26,805,542 dollars (dans la province de Québec, 17,612 déposants, pour une somme de 4,478,695 dollars, soit 2.89 dollars par tête d'habitant).

Le taux de l'intérêt, payé dans les deux classes des banques d'épargne, est de 3 1/2 p. c. depuis 1889 ; avant cette année, il était de 4 p. c.

Il existe encore des banques d'épargne spéciales, par exemple la caisse d'économie de Québec et les banques d'épargne de la ville de Montréal et des environs. Les banques incorporées ont

[1] A consulter au *Musée commercial*.

aussi des caisses d'épargne, mais les sommes déposées font partie des transactions générales et des autres dépôts dont rapport est fait au gouvernement.

XIV. — Immigration. — Colonisation. — Émigration.

A. Colonisation. — L'étendue actuelle des terres et forêts disponibles dans les domaines de l'État est considérable. Sans tenir compte des 107,000 milles carrés que réclame la province de Québec dans la partie nord-est du pays, on estime l'ensemble des territoires disponibles à 107,520,000 acres.

Sur cette immense surface, bien des terres sont sans valeur, soit à cause de la mauvaise qualité du sol, soit à cause du climat qui ne permet pas une culture assurée, soit à cause du manque de communications.

Sur les 107,520,000 acres en question, 7 millions d'acres sont arpentées, divisées en lots de fermes, ordinairement de 100 acres, presque toutes accessibles par des routes relativement bonnes et près de la moitié propres à la culture.

Le service des terres de la couronne est assuré par une trentaine d'agences et trois sous-agences. Dix-huit de ces agences et deux sous-agences sont situées dans la partie est de la province, douze agences et une sous-agence dans la partie ouest. L'ensemble de ces agences comprend 388 cantons ouverts à la colonisation.

A la tête de chacune de ces agences ou sous-agences se trouve un agent ou sous-agent chargé de vendre les terres. Ces fonctionnaires ont pour instructions de s'efforcer d'obtenir des renseignements exacts sur tout ce qui se rattache aux terres situées dans leur agence ou sous-agence, de manière à éviter autant que possible la vente de lots impropres à la culture et sur lesquels il n'y a que du bois de commerce. Ils doivent, du reste, faciliter la tâche de ceux qui désirent de bonne foi occuper les terres publiques et leur procurer le moyen d'obtenir leur billet de location.

Sous réserve de ratification par le commissaire des terres de la couronne, les agents peuvent vendre, au maximum, 200 acres de terres à une même personne, agée d'au moins 16 ans, qui leur en fait la demande verbale ou écrite.

Le prix des terres de la couronne est purement nominal, il varie de 20 cents à 60 cents l'acre ; encore, lorsque le colon est de

bonne foi, le département tempère volontiers la rigueur de ses règlements et facilite autant que possible son établissement sur les terres publiques.

Les *conditions de vente* sont les suivantes :

a) L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue, dans les six mois qui suivent la date de la vente;

b) Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de la date de la vente;

c) Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins 10 acres sur 100 et de construire une maison habitable de 16 pieds sur 20;

d) Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et le restant en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de 6 p. c. l'an.

e) Si le lot acquis se trouve dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou dans une région qui tombe sous l'application de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

Toutes ces conditions sont énumérées dans le reçu que l'on remet à celui qui a acheté un lot de terre. L'acquéreur doit, en outre, signer une déclaration pour affirmer son âge, pour reconnaître que le lot qu'il a choisi est propre à la culture et que ce n'est pas pour le bénéfice ou l'usage d'autres personnes qu'il a l'intention de l'acquérir et de le défricher.

Dans certains cas, et après l'accomplissement de certaines formalités, la vente d'un lot peut être révoquée par le commissaire de la couronne.

En vertu du billet de location, le colon a le droit de couper le bois sur son lot seulement pour le défrichement, pour les bâtisses, le chauffage, les clôtures, jusqu'au plein accomplissement des conditions requises par les lettres patentes. Le bois que le colon coupe sur son lot et dont il dispose pour des fins de commerce, est sujet aux droits de coupe imposés par le règlement, mais les droits ainsi prélevés sont appliqués au payement de ce qui reste dû sur les prix d'achat du lot.

Lorsque le prix d'achat est entièrement payé et que les conditions d'établissement requises par les lettres patentes sont rem-

plies, le colon peut couper tout le bois qui se trouve sur son lot et en disposer à son gré, sans payer aucun droit. Cependant, même en payant tout le prix du lot, en prenant un billet de location, le colon n'acquiert pas la permission d'y couper le bois : il n'a le droit de coupage que pour les fins mentionnées en son titre de vente. Le colon a donc intérêt à se mettre le plus tôt possible en position d'obtenir ses lettres patentes.

La coupe en contravention entraîne pour le colon la perte du bois coupé, une amende de 3 dollars par arbre abattu, plus les frais encourus.

La loi de 1882 protège les colons, en décrétant que les terres qui leur ont été concédées ne pourront être hypothéquées ni saisies pour aucune dette antérieure à la concession.

La durée de ce privilège est de cinq années à partir de la date du billet de location.

Cette même loi de 1882 donne à tout concessionnaire de terre publique la faculté, dans les trois mois qui suivent l'émission de ses lettres patentes, de se créer un « homestead », ou patrimoine de famille, et de choisir à cet effet un certain nombre d'acres de terre ne dépassant pas 100 acres.

Le colon, pour s'assurer ce patrimoine de famille, n'a qu'à faire une déclaration suivant formule qu'on lui remet et qui, enregistrée, rend ce patrimoine insaisissable durant une période de quinze années, pour des dettes contractées avant ou durant cette période.

Ce droit d'exemption n'existe toutefois pas pour des dettes contractées dans le but de purger des charges ou hypothèques valides et consenties par des colons eux-mêmes sur la propriété, après l'émission des lettres patentes. Il n'existe pas davantage pour le prix des terres acquises lorsque celui-ci n'a pas été soldé.

Les meubles et effets du colon de bonne foi, que la loi de 1882 exempte de la saisie-exécution, sont :

1° Les lits, literie et bois de lit à l'usage de sa famille;

2° Les vêtements nécessaires et ordinaires pour lui et sa famille;

3° Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires, une paire de chenets, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, 6 chaises, 6 couteaux, 6 cuillers, 6 fourchettes, 6 assiettes, 6 tasses à thé, 6 soucoupes, un sucrier, un pot à lait, une théière, tout rouet à filer et métier

à tisser destiné à l'usage domestique, une hache, une scie, un fusil, 6 pièges, les rêts et seines de pêche ordinairement en usage et 10 volumes;

4° Du combustible, de la viande, du poisson, de la farine et des légumes suffisants pour lui et sa famille, pendant trois mois;

5° Deux chevaux ou deux bœufs de labour, 4 vaches, 6 moutons, 4 porcs, 800 bottes de foin, les autres fourrages nécessaires à l'hivernage de ces animaux et les grains nécessaires à l'engraissement d'un porc et à l'hivernage de trois autres;

6° Les voitures et autres instruments d'agriculture.

Le colon, sa veuve, ses enfants ou ses légataires bénéficient de cette exemption de saisie.

Une loi de 1890 (53 Victoria, chap. 26, et 54 Victoria, chap. 19) accordait aux chefs de famille ayant douze enfants vivants, le privilège d'obtenir gratuitement 100 acres de terres publiques.

Une loi de 1892 (55 et 56 Victoria, chap. 19) donne à ces chefs de famille la faculté de choisir leur lot de 100 acres dans le canton où ils ont leur domicile ou dans le canton le plus voisin, s'il n'y a pas de terres disponibles dans le premier.

Si le père est décédé, la mère peut faire la demande et le choix d'un lot, par simple requête adressée au commissaire des terres de la couronne et accompagnée de certaines pièces déterminées.

Ce patrimoine ne peut être aliéné par les père et mère aussi longtemps qu'ils en ont la jouissance, ni être hypothéqué ou saisi, sauf pour taxes municipales ou salaires et pour contribution aux réparations d'églises ou de presbytères. Ils peuvent le léguer à l'un ou à plusieurs de leurs enfants, soit par donation entre vifs, soit par testament, sinon la propriété tombe dans la succession.

Tous ces avantages accordés aux colons sont sérieux, et la province de Québec offre, en outre, à l'immigration belge ou française, la facilité de la langue.

Le côté pénible de la colonisation dans cette province est le défrichement, toutes les terres de la couronne étant en général des forêts.

Les *grands centres de colonisation* de la province sont les suivants :

Région de l'Outaouais et du lac Témiscamingue;

Cantons de l'Est;

Régions du lac Saint-Jean et du Saguenay;

Gaspésie ;
Région du Saint-Maurice ;
Le bas du fleuve Saint-Laurent (côté sud) ;
Région de la Chaudière.
Je vais passer rapidement en revue ces différentes contrées :

1. *Région de l'Outaouais et du lac Témiscamingue.*

Elle comprend les agences de Coulonge, de Lagatineau, de la Petite-Nation et de l'Assomption.

La surface arpentée, pour toute cette région, s'élève à 2,210,414 acres et le prix est de 30 cents l'acre.

Les agents résident à :

Baie des Pères, lac Témiscamingue, à Morehead, pour l'agence de Coulonge;

A Hull (comté d'Ottawa); à Gracefield (idem); à Maniwaki (idem), pour l'agence de Lagatineau ;

A Thurso et à Chéneville (comté d'Ottawa), à Grenville (comté d'Argenteuil, à Saint-Jovite (comté de Terrebonne), pour l'agence de la Petite Nation ;

A Sainte-Agathe-des-Monts et à Joliette, pour l'agence de l'Assomption.

Cette région de l'Outaouais et du lac Témiscamingue est assez bien desservie par des chemins de fer et des bateaux à vapeur. Ces lignes sont : Pontiac-Aylmer au Pacifique; Montréal-Occidental; le chemin de fer de Lagatineau ; celui de Montfort ; celui du Pacifique, etc.

La section ouest (baie des Pères, lac Témiscamingue), où le nombre d'acres de terres disponibles s'élève à 135,149, est considérée comme bonne au point de vue de la qualité des terres.

Les meilleurs cantons sont ceux de trois des agences de la Petite-Nation, savoir celles de :

Thurso	9 cantons,	121,495	acres à vendre.
Chéneville	6 —	124,375	—
Grenville	9 —	92,812	—

Ces deux dernières agences sont considérées comme les meilleures. Des Belges sont déjà installés en plusieurs endroits, notamment à Namur.

Les terres des agences de Lagatineau et de l'Assomption sont les moins bonnes.

2. *Cantons de l'Est.*

Ces cantons sont bornés au sud par la frontière américaine.

C'est une des meilleures régions pour la colonisation. Il y a deux agences : Celle de Saint-François (Sherbrooke) et celle d'Arthabaska (comté d'Arthabaska).

Les terres s'y vendent en général 60 cents l'acre, excepté dans les cantons de Maddington et de Somerset, où leur prix est de 40 cents.

L'agence de Saint-François, renfermant 282,226 acres, est traversée par les chemins de fer Canadian Pacific et Québec Central, et des chemins de colonisation. L'agence d'Arthabaska a une contenance de 54,817 acres.

Les cantons de l'Est renferment beaucoup de cours d'eau pouvant fournir de la force motrice. La région est bonne pour le pâturage et le défrichement y est relativement aisé.

Les moyens de communication sont nombreux, faciles et mettent la région en relation avec les marchés américains ; sous ce rapport, c'est un des points les plus favorisés du pays.

3. *Région du lac Saint-Jean et du Saguenay.*

Cette région embrasse une superficie de 19,840,000 acres, dont 1,505,938 acres de terres arpentées de qualité supérieure. Le sol est composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs. On rencontre peu de cailloux. Le climat est en général doux. Les blés et les grains y mûrissent bien et produisent abondamment ; de plus, c'est une région propre à l'élevage des bestiaux.

Le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean et l'embranchement de Chicoutimi, ainsi que des services de bateaux à vapeur sur le lac Saint-Jean et le Saguenay, assurent des communications faciles et relativement rapides. La compagnie de chemin de fer du lac Saint-Jean offre, du reste, de transporter gratuitement de Québec au lac tous les colons de bonne foi avec leurs familles, ainsi que les effets de ménage n'excédant pas un poids de 300 livres.

De nombreux villages se sont déjà créés dans cette région depuis l'établissement de la ligne ferrée ; les trappistes y ont un établissement.

La région contient les agences suivantes :

a. Agence de Saint-Charles, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, à Québec; terres arpentées : 213,991 acres à vendre à 50 cents l'acre;

b. Agence du lac Saint-Jean (partie Ouest), à Roberval, lac Saint-Jean ; 236,672 acres de terre à vendre à 20 cents ;

c. Agence du lac Saint-Jean (partie Nord-Ouest) ; à vendre, 212,234 acres à 20 cents;

d. Agence du lac Saint-Jean (partie Centrale), à Hébertville; à vendre, 204,358 acres à 20 cents;

e. Agence du lac Saint-Jean (partie Est), à Chicoutimi, à vendre, 303,679 acres à 20 cents;

f. Agence du Saguenay, à Tadoussai; à vendre, 307,154 acres à 20 cents.

4. *La Gaspésie.*

Cette région a été divisée en cinq agences, trois pour le comté de Gaspé et deux pour celui de Bonaventure. L'étendue des terres arpentées est de 780,062 acres et le prix de vente de ces terres est de 20 cents l'acre, excepté dans le canton de Romieux, où il est de 30 cents, et pour les îles des rivières Saint-Jean et York où il est de 50 cents.

Les agences sont :

a. Agence de Bonaventure (Est), à New-Carlisle, comté de Bonaventure ; à vendre, 144,566 acres;

b. Agence de Bonaventure (Ouest), à Carleton Ouest, comté de Bonaventure ; à vendre, 144,608 acres à 20 cents;

Les voies de communication pour ces deux agences sont l'Intercolonial et le chemin de fer de la baie des Chaleurs ; il y a aussi des bateaux et des voitures;

c. Agence de Gaspé (Ouest), à Capchat, comté de Gaspé ; à vendre, 96,066 acres à 20 cents; sur le chemin maritime, les octrois de terre sont gratuits ;

d. Agence de Gaspé (Centre), bassin de Gaspé, comté de Gaspé; à vendre, 278,081 acres de 20 à 50 cents l'acre; le territoire de cette agence renferme beaucoup de terrains miniers impropres à la culture ;

e. Agence de Gaspé (Est), à Percé, comté de Gaspé ; à vendre, 116,741 acres. Cette agence offre plus de ressources pour l'agri-

culture, beaucoup de ses terrains constituant des gisements miniers.

La population des deux comtés de Bonaventure et de Gaspé ne s'élève qu'à environ 47,710 habitants. Ce sont les pêcheries qui ont empêché le développement de l'agriculture en Gaspésie; ces pêcheries sont considérées comme les plus riches de l'Amérique du Nord. Elles peuvent fournir la matière première d'une industrie importante : la préparation des engrais artificiels.

Les moyens de communication sont : le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer de la baie des Chaleurs, le service des bateaux et le grand chemin de colonisation que l'on appelle le *chemin maritime de la rive sud*, sur le parcours duquel se trouvent des milliers d'acres de terre que l'État offre à titre d'octroi gratuit.

5. *Région du Saint-Maurice.*

C'est un territoire d'environ 16,000 milles carrés renfermant de nombreux pouvoirs d'eau.

Il ne présente pas à la colonisation d'aussi vastes perspectives que d'autres parties du pays, mais, en revanche, ses magnifiques bois offrent un champ illimité à l'exploitation industrielle.

L'épinette foisonne et plusieurs sociétés s'organisent pour la transformer en pulpe; de plus, le pays abonde en richesses minières.

Les voies de communication sont : le chemin de fer des basses Laurentides, celui de Trois-Rivières aux Piles et certains bateaux à vapeur.

L'étendue des terres arpentées est de 261,795 acres, à 30 cents l'acre.

Il y a une seule agence, celle de Saint-Maurice, à Trois-Rivières.

6. *Le bas du fleuve Saint-Laurent.*

Cette région est divisée en quatre agences, celles de Montmagny, de Grandville, de Rimouski et de la vallée de la Métapedia.

L'étendue des terres arpentées et mises en vente est de 2 millions 255,012 acres, à 30 cents l'acre.

L'agence de Montmagny, à Montmagny, renferme 316,394 acres; elle a une sous agence à Saint-Philémon, comté de Bellechasse,

contenant 227,326 acres. Beaucoup de terres, dans le territoire qui ressortit à cette agence, sont très propres à la culture.

L'agence de Grandville, à Fraserville, comté de Témiscouata, a 642,880 acres de terres de toute qualité, les unes très bonnes. d'autres médiocres, quelques-unes très montagneuses ou rocheuses, Les meilleurs cantons semblent être ceux de Packington et de Raudot.

L'agence de Rimouski (Est), est située à Matane, comté de de Matane ; il y a 293,130 acres de terres disponibles.

Celle de Rimouski (Ouest), à Rimouski, comté de Rimouski, contient 214,432 acres de terres de qualité variable et très boisées.

Pour se rendre dans les agences de Montmagny, Grandville, Rimouski, on se sert du chemin de fer Intercolonial, du chemin de fer Témiscouata et de chemins ordinaires assez bons en général.

L'agence de la Métapedia est la meilleure partie de la région du bas Saint-Laurent. Le sol est composé presque partout de sable argileux très fertile.

Les pâturages sont bons.

Les roches et cailloux y sont rares, et dans certaines parties le défrichement est rendu facile à cause de la grande étendue de bois brûlé. Le chemin de fer Intercolonial longe la vallée, pendant près de 40 milles.

La vallée de Métapedia ne comprend qu'une agence, celle du lac Métapedia (Cedar Hall, comté de Matane), mais elle renferme quinze cantons avec une étendue de terres disponibles de 565,850 acres, offertes au prix de 20 cents l'acre.

7. *Région de la Chaudière.*

Cette région est située au nord du fleuve Saint-Laurent, en arrière de la ville de Trois-Rivières, sa surface totale arpentée est d'environ 420,994 acres.

Elle renferme une agence, celle de la Chaudière, à Saint-François, comté de Beauce, dont les terres se vendent à raison de 40 cents l'acre, et une sous-agence à Sainte-Claire, comté de Dorchester, où le prix des terres n'est que de 30 cents l'acre.

Les voies de communication sont le chemin de fer Québec-Central, et les raccordements à celui-ci, ainsi que des chemins ordinaires.

Outre les grandes zones de colonisation que nous venons de passer en revue, il existe encore d'autres agences de la couronne, notamment celles des agences des baies des Jésuites, dont il reste environ 350,000 arpents non encore concédés et par conséquent disponibles. Toutefois, ces terres ne sont pas toutes arpentées et divisées en lots de ferme. Ces terrains sont situés dans les districts de Québec et de Trois-Rivières.

Dans la seigneurie de Lauzon, comté de Lévis, il reste environ 3,500 arpents à vendre, pour 4 sous l'arpent, mais ces terrains sont en général incultes et en savane.

Comme on vient de le voir, les terrains offerts à la colonisation sont considérables et de nature très variée. Il est difficile de conseiller à un colon plutôt une région qu'une autre. C'est à lui de profiter des moyens de communication et des renseignements de toute espèce que les agents de la couronne lui donneront sur place, pour faire le choix d'un ou de plusieurs lots, suivant ses ressources, ses aptitudes diverses, l'importance de sa famille, etc.

Il est cependant hors de doute que les meilleures régions sont celles de l'agence de la vallée de Métapedia, les cantons de l'est, l'agence de la Petite-Nation (Est) et l'agence de la Petite-Nation (Centrale).

M. Menier, le grand fabricant de chocolats de Paris, s'est rendu acquéreur, au prix (dit-on) de 160,000 dollars, de toute l'*île d'Anticosti*, située à l'embouchure du Saint-Laurent; elle est longue d'environ 140 milles et large de 10 à 35 milles.

M. Menier y fait construire des quais, piers, moulins et maisons, dans le but d'y créer une colonie, surtout française. Toutes les tentatives de colonisation faites avant lui, tant sous l'ancien régime français qu'après, ont échoué.

B. Immigration. — Il est fort difficile d'estimer, même approximativement, le nombre d'immigrants qui se sont fixés dans la province de Québec.

Québec est le grand port de débarquement des immigrants pendant l'été (Halifax, pendant l'hiver), mais ceux-ci se répandent dans toutes les provinces canadiennes et se dirigent surtout vers l'Ouest et même vers les États-Unis.

En 1895, 15,103 passagers d'entrepont ont débarqué à Québec, contre 16,537 en 1894, soit une diminution de 1,644. Sur ce

chiffre de 15,103, 11,952 arrivaient d'Angleterre, 1,469 d'Allemagne et 477 de Belgique; le reste d'Écosse et d'Irlande.

Ces immigrants ont été amenés par les bateaux des lignes Allan, Dominion, Beaver et Hansa.

C'est la Hansa Linie qui a transporté les 477 immigrants venant de Belgique, dont 399 étaient Français ou Belges.

Sur les 15,103 immigrants, 137 se dirigèrent vers les provinces maritimes et 4,345 déclarèrent vouloir rester dans la province de Québec.

Sur les 399 Français et Belges, 27 sont partis pour les États-Unis.

D'après les renseignements fournis par l'agence de Québec, tous les immigrants débarqués étaient en possession de ressources assez considérables. A l'agence, les offres d'emploi pour fermiers, ouvriers de ferme et de charrue a été régulière; on y a demandé également des domestiques des deux sexes.

A Montréal, où passent les immigrants arrivant par la voie des État-Unis, le nombre de ceux qui ont passé par l'agence, en 1895, s'est élevé à 2,725, parmi lesquels 231 Français et Belges ont déclaré vouloir rester au Canada. La plupart s'en sont allés dans l'Ouest, quelques-uns sont partis pour le lac Saint-Jean, tandis que d'autres entraient au service de fermiers du district.

C'étaient, en général, des agriculteurs, plus ou moins aisés, qui ont été engagés par M. A. Bodard, l'agent du Canada à Paris.

La ville de Montréal a créé un *bureau du travail*, où les renesignements ayant pour objet de trouver du travail sont fournis gratuitement aux solliciteurs. Mais si le travail ne manque pas pendant les mois d'été, il règne, en général, une grande misère parmi les ouvriers pendant l'hiver, alors que la demande excède beaucoup l'offre; tous les ans, les manifestations ouvrières deviennent plus sérieuses. En ce moment, la navigation sur le Saint-Laurent est à peine fermée et déjà on évalue à plus de 9,000 le nombre d'ouvriers sans travail à Montréal; au surplus, la période morte dans les villes est précisément celle qui correspond au maximum de dépenses. L'hiver est fort coûteux, non seulement à cause de la nécessité de se procurer des vêtements épais, dont le prix est de 20 p. c. plus élevé qu'en Belgique, mais par la quantité considérable de combustible consumée dans les maisons ordinairement

légèrement construites, pour résister à des froids de plusieurs mois, descendant parfois à 30 et 40 degrés sous zéro.

Pour une maison ordinaire, la dépense en combustible pendant l'hiver doit être évaluée au minimum à 7 tonnes, valant en moyenne 6 dollars la tonne, soit au moins 225 francs pour le charbon seul. Le bois à Montréal vaut 5 à 6 dollars la corde.

Les salaires des ouvriers ordinaires varient de 1 à 1.50 dollar, suivant leur habileté. Pendant le printemps, on demande beaucoup de jardiniers et de fleuristes.

La colonie chinoise de Montréal augmente annuellement, elle est en ce moment d'environ 250 membres, tous employés au lavage du linge.

De nombreuses sociétés s'occupent en Grande-Bretagne d'émigration, elles sont au nombre de plus de trente. Par leurs soins, 1,548 immigrants ont débarqué au Canada et ont été envoyés un peu partout.

Les immigrants arrivés à Montréal sont quelquefois recueillis par des sociétés charitables qui les hébergent gratuitement pendant vingt-quatre heures et leur fournissent après le logement et la nourriture, à raison de 2.50 dollars par semaine, tout en leur cherchant de l'occupation.

Société de colonisation de la province de Québec, à Montréal, 1546, rue Notre-Dame. — Les colons peuvent obtenir dans les bureaux de cette société toutes sortes de renseignements au sujet des terres qu'ils désirent occuper, des directions à prendre et des avantages dont ils peuvent jouir sur les lignes de chemin de fer de colonisation et des différentes compagnies.

Une société pour protéger l'immigration des femmes, sans distinction de religion, a été organisée à Montréal, 84, Osborne street. Les femmes y sont reçues gratuitement pendant vingt-quatre heures, après quoi on leur demande 10 shillings par semaine, pour le logement et la nourriture; en 1895, 256 immigrantes ont été hébergées de la sorte.

Le gouvernement fédéral a une agence d'immigration à Montréal, où les immigrants obtiennent gratuitement tous les renseignements utiles, soit pour aller dans l'Ouest, comme colons ou ouvriers, soit pour rester à Montréal ou aux environs.

Des renseignements que j'ai obtenus auprès de cette agence, il

résulte que la demande de *domestiques* des deux sexes est considérable et régulière. L'année dernière, 458 demandes de ce genre ont été adressées à l'agence.

Les cuisiniers sont très recherchés, les *ouvriers de ferme* des deux sexes également, mais dans la bonne saison seulement; il en est de même des jeunes gens habitués à soigner les chevaux.

On ne demande jamais d'*employés* d'aucune espèce. Il y a peu de pays au monde où toutes les carrières libérales soient aussi encombrées.

Quant aux *artisans et aux ouvriers spéciaux*, tels que forgerons, bouchers, maçons, boulangers, ébénistes, garçons de bureau, messagers, etc., l'offre locale est largement suffisante et l'immigration est à déconseiller complètement.

Le *taux moyen des salaires des domestiques* est variable, suivant la localité. A Montréal, ils sont, en général, élevés. Une cuisinière se paye rarement moins de 8 dollars par mois, elle peut en gagner 15 et même davantage si elle est très bonne. Les servantes ordinaires gagnent de 6 à 10 dollars par mois. A Québec, les gages sont moins élevés.

C. ÉMIGRATION. — Dans le cours de ce rapport, j'ai déjà fait allusion à l'émigration assez considérable pour les États Unis. Les statistiques ne permettent pas de connaître qu'elle est la perte de population qui en résulte pour le Canada. Pour certaines provinces, elle est considérable. Une émigration qui a causé une grande sensation a été le départ de Montréal, en septembre dernier, de tout un navire d'émigrants pour le Brésil, où ils s'étaient engagés à travailler dans les plantations de café de Saint-Paul. Tout a été mis en œuvre pour détourner ces émigrants de leur entreprise et, au moment du départ, quelques centaines ont refusé de s'embarquer. Les autres, environ 700, persistèrent dans leur détermination. Le sort de ces derniers ne serait pas très brillant, paraît-il, au Brésil, et beaucoup seraient atteints ou morts déjà de la fièvre. Cependant, cette émigration, quelle que soit la qualité des gens partis, ne laisse pas de prouver une situation difficile, dont on fait remonter la cause au bas prix des produits agricoles et à la crise commerciale, générale dans le monde, et aggravée ici par les élections canadiennes d'abord et les élections américaines ensuite.

Agréez, etc.

Le Consul général de Belgique au Canada,
J. DE BERNARD DE FAUCONVAL.